

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

DEUXIÈME PARTIE.

LA SOCIÉTÉ DE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL COMMENCE A RÉALISER
LES RELIGIEUX DESSEINS DES ROIS DE FRANCE.

CHAPITRE IX.

SUITE DE LA GUERRE ; PAIX AVEC LES ONNEIOUTS, ET SUSPENSION D'ARMES
AVEC LES AGNIERS. M. DE MAISONNEUVE ARRIVE DE FRANCE
AVEC UNE RECRUE DE PLUS DE CENT HOMMES.
DE 1652 A 1653.

(Suite.)

XVIII.

Six cents Agniers attaquent Villemarie et sont contraints de se retirer.

L'arrivée de cette armée répandit partout la terreur. “ Les Agniers “ sont venus en si grand nombre, écrivait, la Mère Marie de l'Incarnation, “ le 6 septembre de cette année 1653, que nous aurions été enveloppés “ dans un même carnage, si la bonté divine ne nous eût préservés par une “ voie toute miraculeuse.” Ils attaquèrent en effet Villemarie ; mais ils furent vigoureusement repoussés et n'eurent d'autre avantage que de prendre quelques sauvages et quelques Français qui se trouvaient à l'écart. Nous ne connaissons pas les circonstances de leurs attaques ni les noms de ceux qu'ils firent prisonniers ; nous voyons seulement, par le registre mortuaire, qu'ils tuèrent l'un des colons, nommé Michel Noila, le 20 du mois de juillet. Cependant, comme cette armée formidable fut contrainte de se retirer, se voyant repousser vaillamment, on peut croire, avec quelque fondement, que l'action de valeur racontée par la Mère Juchereau, rapportée plus haut, arriva dans cette circonstance ; du moins elle suppose que cette armée d'Iroquois se composait d'environ huit cents hommes, nombre peut-être exagéré, mais qu'elle pouvait avoir employé pour désigner les six cents barbares qui fondirent, cette année, sur Ville-

marie. Quoi qu'il en soit, ils se retirèrent incontinent, résolus d'aller aux Trois-Rivières, de s'emparer de ce poste et de s'y établir, selon leur premier dessein.

XIX.

Mademoiselle Mauce descend à Québec, où l'arrivée prochaine de M. de Maisonneuve fait renaître la confiance.

Immédiatement avant qu'ils y descendissent, et lorsqu'on ignorait encore à Villemarie, leur nouveau plan de campagne, mademoiselle Mauce eut la pensée d'aller à Québec pour y attendre M. de Maisonneuve, ou du moins pour y recevoir quelque nouvelle de son retour, si ardemment désiré par tous les colons. Comme il ne paraissait pas, malgré les assurances qu'il avait données, et que d'ailleurs Villemarie était sans cesse exposée à la boucherie des barbares, quelques-uns de ses soldats, qui désespéraient de le voir revenir, voulurent descendre à Québec, pour repasser de là en France, s'ils ne devaient plus compter sur lui ; et mademoiselle Mauce profita de cette occasion pour être escortée par eux dans le voyage. Mais l'empressement même qu'elle mit à se rendre alors à Québec, quoiqu'il n'y eût pas d'apparence que des vaisseaux y eussent déjà abordé, fut regardé comme un trait visible de la Providence sur elle. A peine avait-elle passé les Trois-Rivières, que les six cents Iroquois arrivèrent devant cette place ; et il est bien probable que, si son départ de Villemarie eût été différé de quelques jours, elle eût donné infailliblement dans ce blocus, et que, n'ayant pu descendre en chaloupe, mais seulement en canot, elle eût été prise par ces barbares et fut devenue la victime de leurs cruautés. A Québec, elle apprit par M. du Hérisson, qui arrivait de France, que M. de Maisonneuve était en mer avec plus de cent hommes. Cette nouvelle la combla de joie et fit renaître la confiance dans les cœurs de tous les colons de Québec et des environs, jusqu'alors abattus par la crainte. Dès ce moment on ne cessa d'offrir des vœux à Dieu pour l'heureuse arrivée de M. de Maisonneuve, que chacun nommait à l'envie le *libérateur du pays* ; et comme cette heureuse nouvelle devait produire la même allégresse à Villemarie, mademoiselle Mauce supplia M. de Lauson de vouloir bien l'y faire parvenir sans délai. Il ne put se refuser à une si juste demande, et dépêcha aussitôt une chaloupe pour Villemarie. Mais la divine Providence, qui voulait préserver de la mort ces envoyés, excita un vent contraire, qui empêcha la chaloupe d'aller jusqu'au blocus, dont ces hommes n'avaient encore aucune connaissance lorsqu'ils étaient partis de Québec.

XX.

Les Agniers résolus de surprendre et de ruiner les Trois-Rivières.

Si l'armée des Iroquois avait résolu de s'emparer de l'habitation des Trois-Rivières et de s'établir dans ce pays, c'était pour tirer vengeance de

la mort d'un de leurs capitaines, Aontariasti, que, l'année précédente, les sauvages de ce lieu avaient pris et brûlé. Ce chef fut si regretté de tous les cantons Iroquois que, dès qu'ils eurent appris la nouvelle de sa mort, ils firent une ligue générale pour en tirer une vengeance sanglante et cruelle. Le massacre de M. Duplessis-Kerbodot, Gouverneur des Trois-Rivières, et celui de quantité des principaux de ce bourg, n'assouvirent point leur rage, non plus que les tourments horribles qu'ils firent souffrir à tous leurs prisonniers, tant sauvages que français. Tout cela leur parut peu de chose ; il fallait, pour les consoler de la perte d'un capitaine si renommé parmi eux, enlever la bourgade des Trois-Rivières et mettre à feu et à sang tout ce qu'ils y rencontreraient de Français et de sauvages. Pour exécuter ce dessein, plutôt par surprise que par force, ils détachèrent de leur armée quelques petits corps de troupes, formant environ cent hommes, qu'ils envoyèrent, les uns à Villemarie, les autres vers Québec. Leur dessein était de tenir en haleine les colons de ces deux postes, en les harcelant, et, par là, de les empêcher de secourir les Trois-Rivières, où le gros de l'armée, composé de cinq cents iroquois, alla se mettre en embuscade dans une anse fort voisine de ce bourg.

XXI.

A Villemarie, les Agniers sont battus par des Hurons, qui font plusieurs prisonniers.

Toutefois le détachement envoyé à Villemarie n'eut pas le succès que les Iroquois s'en étaient promis, ou plutôt il fut cause que la tentative sur les Trois-Rivières fut rendue tout à fait infructueuse, à l'occasion que nous allons raconter. Cette troupe d'Agniers s'étant jetée dans l'île de Montréal pour molester les Français, une escouade de Hurons chrétiens découvrit leurs pistes, sur les avis qu'elle reçut des colons. Des Agniers, au nombre de dix-sept, avaient aperçu des Français qui fauchaient dans une prairie et s'étaient mis en embuscade derrière l'île Sainte-Hélène pour les surprendre ; mais, à leur tour, ils furent prévenus, le jour de la fête de l'Assomption, 15 août de cette année 1653, par la troupe Huronne dont nous parlons. Elle leur donna la chasse si vivement, qu'elle prit leur capitaine, avec quatre des principaux de sa suite, et mit tout le reste en déroute. De ces cinq prisonniers, quatre étaient Agniers, le cinquième Huron apostat ; en outre, il resta un Iroquois sur la place ; et, de leur côté, les Hurons perdirent deux hommes et en eurent deux autres grièvement blessés. Ces détails nous sont fournis par la relation et par le Journal des P. P. Jésuites. M. Dollier de Casson rapporte, de son côté, un coup de valeur de ces même Hurons, qui semblent être différent de celui-ci. “ Ces
 “ sauvages alliés, qui faisaient la guerre aux Iroquois, à l'abri du Fort de
 “ Villemarie, aperçurent un jour la piste des ennemis, et allèrent incon-
 “ tinent en donner avis aux Français. Ces Hurons avaient, à leur tête,
 ‘ le brave capitaine Annotaha, et se divisant en deux bandes, ils inves-

“ tirent l'ennemi. Les Iroquois, quoique en petit nombre, étaient des
 “ plus braves de leur nation, et d'ailleurs protégés par de grands abattis
 “ d'arbres; aussi vendirent-ils chèrement leur vie, combattant avec un
 “ courage et une ardeur extraordinaires. Mais enfin la plus grande partie
 “ d'entre eux ayant été tués, le reste fut contraint de se rendre, à l'ex-
 “ ception de quelques-uns qui prirent la fuite. Après ce combat, les
 “ Hurons conduisirent au Fort de Villemarie tous les captifs, qui étaient
 “ des plus considérables.”

XXII.

Près de Québec, les Agniers prennent le P. Poncet et son compagnon.

A Québec, où l'on n'était pas sans craintes, quoiqu'on fût loin du théâtre de la guerre, on se livrait, durant ce temps, à des exercices religieux. Le 15 août, jour de l'Assomption de cette même année, on publia à la grand'messe un mandement de Jubilé donné par l'archevêque de Rouen; et au milieu d'un grand concours du peuple, en présence de M. de Lauson, Gouverneur général, on déclara que ce prélat était le propre pasteur de la Nouvelle-France. Comme l'on avait pourtant tout à craindre de la part des Iroquois, M. de Lauson venait de rétablir le *camp volant* qu'il avait supprimé l'année précédente; et nous voyons qu'au mois de juillet de cette année, ce corps de sûreté, composé de cinquante hommes, commandés par Eustache Lambert, partit de Sillery pour battre la campagne. Cependant la bande d'Iroquois envoyée dans les environs de Québec se mit à y faire le dégât, et malgré la sécurité que pouvaient inspirer aux Français, les mouvements du camp volant, l'un des Jésuites résidant à Québec, le P. Poncet, qui s'était avancé jusqu'au Cap Rouge, suivi d'un Français fut pris par les Iroquois, ainsi que son compagnon, le 20 du mois d'août de cette année. Poussé par un mouvement de charité, ce Religieux était allé au Cap dans l'intention d'y trouver un travailleur qui aidât une pauvre veuve à faire sa récolte; et comme il était très-aimé à Québec, dès qu'on y eut appris son enlèvement, trente ou quarante Français partirent en canot avec quelques sauvages, résolus de le délivrer des mains des Iroquois.

XXIII.

Les Trois Rivières bloquées par les Agniers.

Mais, venant à rencontrer les cinq cents Agniers qui bloquaient les Trois Rivières, ils se virent dans la nécessité de renoncer à leur premier dessein, et se joignirent à ceux de cette place pour les secourir. Avant d'arriver au blocus, il avaient rencontré la chaloupe envoyée par M. de Lauson à Villemarie, pour y porter la nouvelle de la venue prochaine de M. de Maisonneuve, et l'avaient laissée derrière eux, retenue qu'elle était par un vent contraire. Cependant, dès qu'ils eurent appris qu'il y avait aux Trois-Rivières cinq cents Iroquois, ils en donnèrent promptement avis

à ceux qui conduisaient la chaloupe, en leur recommandant de descendre, sans délai, à Québec, pour porter cette nouvelle au Gouverneur. Lorsqu'on sut, dans ce poste, le péril où étaient les Trois-Rivières, la consternation fut générale. On redoubla les prières et les vœux pour l'arrivée de M. de Maisonneuve, qu'on croyait seul capable de dégager les assiégés, avec sa nombreuse recrue. Il était encore fort éloigné de la Nouvelle-France ; et toutefois, au défaut de M. de Maisonneuve, la Providence voulut se servir de Villemarie pour procurer la délivrance des Trois Rivières et la sécurité momentanée de tout le pays. Les cinq cents Iroquois, après avoir fait cacher de leurs gens dans les environs de cette dernière place, avaient attaqué le Fort, le 23 août, et voyant qu'on les recevait à coups de canon, s'étaient jetés sur les bestiaux et avaient mis le feu aux blés des campagnes voisines. Dans ces circonstances mêmes, où l'on se voyait à la veille des derniers malheurs, l'arrivée du brave Annotaha, envoyé par Villemarie pour traiter de la paix, changea tout à coup les dispositions des Iroquois, jusqu'alors si intraitables.

XXIV.

Villemarie fait proposer la paix aux Iroquois, qui l'acceptent.

Nous avons dit que ce capitaine Huron, étant tombé sur la bande d'Iroquois envoyés pour harceler Villemarie, les avait taillés en pièces ou faits prisonnier pour la plupart ; et nous ajouterons ici que, lorsque ces captifs eurent été conduits au Fort Villemarie, ils déclarèrent à M. des Musseaux, Gouverneur en l'absence de M. de Maisonneuve, qu'une grande armée de leurs gens venait de se porter aux Trois Rivières pour ravager le pays et mettre tout en combustion dans les habitations Françaises. M. des Musseaux, sachant que les prisonniers qu'il tenait dans les fers étaient en grande considération chez les Iroquois, réunit en conseil les hommes les plus judicieux de Villemarie pour délibérer sur le parti qu'il convenait de prendre : et le sentiment commun fut que Charles le Moyne, comme interprète, persuaderait à Annotaha d'aller parlementer avec l'armée Iroquoise, pour sauver ainsi tout le pays, s'il le pouvait, et notamment les Trois Rivières. A cette proposition, le brave Annotaha consent généreusement à exposer sa vie pour le bien public, descend incontinent dans un canot lestement équipé et part pour les Trois Rivières. Y étant arrivé le 24 août, et s'étant placé sur un lieu élevé, il crie aux Iroquois de s'approcher et de l'entendre ; et après que ceux-ci sont assez près de lui pour l'ouïr, il leur dit d'une voix forte et assurée : “ Ne vous avisez pas “ de faire de mal aux Français ; nous y avons pris tel et tel de vos capi- “ taines, que vous y avez envoyés. Ils sont maintenant à notre discrétion ; et si vous voulez leur sauver la vie, il faut faire la paix.” Les Iroquois, entendant nommer ces capitaines, et apprenant qu'ils avaient été faits prisonniers, s'approchent de plus près et répondent sur le champ que

volontiers ils feront la paix, pourvu qu'on leur rende leurs braves. Cette réponse, interprétée aux assiégés (*), fit renaître la joie dans tous les cœurs. Ce fut sans doute après ce pourparler qu'on vit paraître sur le fleuve Saint Laurent, comme on le lit dans la relation, dix ou douze Iroquois, avec un drapeau blanc, qui, s'approchant du Fort, crièrent qu'ils venaient parlementer avec les Français. On leur envoya incontinent quelqu'un pour écouter leurs propositions, qui étaient toutes de paix ; mais comme on doutait de la sincérité de ces barbares, on insista en disant que si les Iroquois étaient vraiment portés à la paix, ils devaient rendre aussi le P. Ponce et son compagnon, pris depuis peu aux environs de Québec. Le capitaine Iroquois qui portait la parole fut surpris à cette nouvelle. " Je n'ai pas su, répartit-il, qu'on ait pris des Français ; mais je vais " présentement envoyer deux canots en diligence dans notre pays, afin " d'empêcher qu'on ne leur fasse aucun mal, et je vous donne parole que, " s'ils sont encore vivants, vous les verrez bientôt arriver.

XXV.

Incident inopiné qui pense faire évanouir l'espérance de la paix.

La joie universelle que le pourparler d'Annontaha venait d'exciter pensa cependant être changée tout à coup en tristesse, par l'incident que nous allons raconter. Les Hurons restés à Villemarie avec les prisonniers Iroquois, impatients de les conduire aux Trois-Rivières et à Québec pour procurer la paix, partirent imprudemment avec eux, sans attendre qu'on leur eût fourni aucune escorte de chaloupes. Ignorant sans doute le blocus de la première de ces places, ils descendaient paisiblement le fleuve, lorsqu'ils virent de loin l'armée Iroquoise et s'aperçurent qu'ils allaient tomber entre les mains de leurs ennemis. Une partie des Hurons gagna la terre incontinent et se sauva au plus tôt dans les bois. Les autres, ne voulant pas reculer, furent sur le point de massacrer les captifs, pour mourir dans le sang de leurs ennemis, selon leur préjugé barbare ; mais Dieu ne permit pas ce malheur. Aoucaté, capitaine des Hurons, s'adressant au capitaine Iroquois, son captif, nommé Atonhiciarha, lui dit : " Mon neveu," c'était un terme d'amitié usité parmi ses peuples, " ta vie " est entre mes mains ; je puis te tuer et me sauver aussi bien que tous " les autres, ou me jeter au milieu de tes gens, pour en massacrer autant " qu'il me serait possible. Mais ton sang ni celui des tiens ne nous reti-

(*) Le P. Lemerrier, dans sa relation de 1653, a oublié de parler de ce pourparler, et c'est sans doute, pour suppléer à cette omission que Dollier de Casson a cru devoir le rapporter dans son *Histoire du Montréal*. L'auteur de la relation dit seulement : " Le " 24e d'août, nos Hurons, qui avaient une grande passion de savoir des nouvelles de " leurs parents pris en guerre, s'approchèrent doucement des Iroquois pour leur parler. " La confiance se glissa de part et d'autre, si bien que ce ne furent plus que conférences " et entretiens d'Iroquois avec les Hurons ; cela continua quelques jours, en sorte qu'on " eût dit que jamais on ne s'était battu."

“ rerait pas des malheurs où vos armes nous ont jetés. Nous avons parlé
 “ d’alliance, et puisque la paix est plus précieuse que ma vie, j’aime mieux
 “ la risquer, dans le dessein de procurer un si grand bien à mes petits
 “ neveux, que de venger, par l’effusion de ton sang, la mort de mes an-
 “ cêtres. Et toi, si tu me laisses massacrer par tes parents, pouvant
 “ l’empêcher, tu passeras le reste de tes jours dans le déshonneur ; tu
 “ seras tenu pour un lâche d’avoir souffert qu’on mit à mort celui qui
 “ venait de te donner la vie.” Le capitaine iroquois, l’entendant parler
 de la sorte, lui dit à son tour : “ Mon oncle, tes pensées sont droites ; il
 “ est vrai que tu peux m’ôter la vie ; mais donne-la-moi pour te la conser-
 “ ver. La gloire que j’ai acquise à ma nation, par mes victoires, ne me
 “ rend pas si peu considérable dans l’esprit de mes compatriotes, que je
 “ ne puisse t’assurer de ta vie, toi et tes gens. Si les miens te veulent
 “ attaquer, mon corps te servira de bouclier. Je souffrirais plutôt qu’ils
 “ me brûlassent à petit feu que de me rendre méprisable jusqu’à ce point,
 “ de ne pas honorer votre bienfait et mon retour par votre délivrance.”

XXVI.

Les Iroquois protestent qu’ils veulent sincèrement la paix avec les Français et les Hurons.

Pendant ce discours ils avaient fait halte, et poussant ensuite leur canot vers l’armée, ils se voient investis, en un moment, par dix-huit grands canots d’Iroquois qui viennent au-devant d’eux. Aoucaté, capitaine Huron, étant ainsi au milieu de ses ennemis, dont les témoignages de bienveillance lui paraissaient des marques de trahison, se lève, et, pour s’animer aux souffrances, chante d’un ton martial ses anciennes prouesses : il rapporte le nombre d’Iroquois qu’il a tués, les cruautés qu’il a exercées sur eux et celles par lesquelles il espère que ses neveux vengeront un jour les tourments qu’il va souffrir.—“ Tu n’es ni captif ni en danger de mort,
 “ lui répondent les Iroquois ; tu es au milieu de tes frères, et tu sauras
 “ que le Français, le Huron et l’Iroquois n’ont plus de guerre ensemble ;
 “ quitte donc ta chanson de guerre et entonne une chanson de paix.” Ils furent longtemps à discuter ensemble, le Huron ne pouvant croire ce qu’il voyait, et les Iroquois ne pouvant lui persuader que leurs pensées de paix étaient sincères. On lui rendit cependant tout son bagage et celui de ses gens, à la réserve de son arquebuse qui s’était égarée. Le capitaine Huron, ne pensant pas encore être en assurance, s’écrie : “ Quoi donc ?
 “ ôte-t-on les armes à un homme qui se trouve seul entre cinq cents ?....” En même temps on jette à ses pieds cent arquebuses pour qu’il en choisisse une à la place de la sienne. Cela fait, il s’embarque avec le peu de gens qui lui restaient et vogue droit aux Trois-Rivières, doutant toujours de la sincérité des Iroquois, et ne croyant avoir la vie sauve que lorsqu’il se vit hors de la portée de leurs mousquets. Les Iroquois, comme ils l’avaient

promis, envoyèrent promptement deux canots dans leur pays, pour empêcher qu'on ne fit aucun mal au P. Poncet ni à son compagnon, si on les trouvait encore en vie. Ils firent plus encore : les principaux d'entre eux, après avoir renvoyé tous les Hurons venus de Villemarie, allèrent visiter les Français, entrant et couchant aux Trois-Rivières, avec autant de témoignages d'assurance que s'ils eussent été leurs plus fidèles et plus confiants amis. Enfin ils laissèrent quatre ou cinq de leurs gens en otage, en protestant qu'ils ramèneraient le P. Poncet sous peu de jours et viendraient traiter avec les Français une paix solide. En attendant, ils promirent une trêve de quarante jours et furent fidèles à la garder.

XXVII.

Pour parler des Agniers près de Québec pour conclure la paix.

Un capitaine Agnier se rendit en effet à Québec, pour traiter de la paix. La première assemblée se fit dans l'île d'Orléans, à la bourgade même des Hurons ; et parmi les présents qu'il offrit alors, l'un d'eux avait pour fin de demander qu'on fit au pays des Iroquois une habitation Française. M. de Lauson fit aussi ses présents, par son interprète, et le sixième eut pour objet le P. Poncet, dont il demanda qu'on rompît les liens. Dans cette circonstance, M. de Lauson fit dire qu'il n'avait point encore pris les armes contre les Iroquois ; mais que, s'il eût donné à ses gens la liberté de les attaquer, il y aurait longtemps que leurs bourgades seraient réduites en cendres. Qu'ils avaient fait très-sagement de rechercher son alliance, parce qu'il se lassait de crier si souvent : La paix ! la paix ! Mais que, si présentement on ne la faisait pas avec une intention sincère, les perfides éprouveraient la colère des Français. Qu'au reste, M. de Maisonneuve, Gouverneur de Montréal, allait arriver au plus tôt, qu'il amenait quantité de braves pour ranger nos ennemis à leur devoir. Enfin un capitaine Huron conclut le conseil en disant que, pour marque de la sincérité de leurs sentiments, il fallait que les Iroquois renvoyassent le P. Poncet, et que la délivrance d'un tel personnage rendrait la paix inviolable du côté des Hurons. Toutes ces assemblées eurent lieu au mois de septembre 1653. Le P. Poncet cependant n'était pas encore de retour, mais on avait l'espérance de le voir arriver, sachant qu'il était encore en vie, quoique les Iroquois l'eussent fait cruellement souffrir.

XXVIII.

Tourments du Père Poncet, on le ramène à Québec.

En arrivant chez eux, il avait été accueilli par cinq ou six cents de ces barbares rangés en haie, qui lui avaient donné, par trois fois, la salve la plus rude et la plus brutale. Il lui avaient ensuite arraché tous les ongles avec leurs

dents, et coupé l'index de la main droite. Après qu'ils lui eurent enlevé pendant plusieurs jours des lamelles de chair et de peau, ils brûlèrent cruellement en sa présence et sous ses yeux son compagnon d'infortune, ainsi qu'un autre Français, et le feu était déjà allumé pour le brûler lui-même lorsqu'on le détacha et qu'on le donna heureusement à une vieille femme, en remplacement d'un Iroquois qui avait été tué. Cette femme était la propre sœur du capitaine parti des Trois-Rivières pour rendre la liberté à ce Religieux, s'il vivait encore ; et comme du retour du P. Poncet dépendait la restitution des prisonniers, les Iroquois tinrent entre eux plusieurs conseils. Durant ce temps, on conduisit ce Religieux au Fort d'Orange, occupé par les Hollandais, où le Gouverneur le reçut assez froidement. De là, le P. Poncet alla loger chez un sauvage qui lui fit accueil, où il fut pansé de ses plaies et partit enfin, conduit par quelques Iroquois, le 24 octobre. Après avoir failli périr au Sault Saint-Louis, il entra à Villemarie, habillé en Hollandais, et de là arriva à Québec, le 5 du mois de novembre, portant sur son corps les marques des tourments cruels qu'il avait endurés pour la foi. “ Il nous a paru, par tout ce qu'il s'est passé, écrivait la Mère de l'Incarnation, que Dieu s'est contenté de l'offre que ce bon Père lui a faite de mourir comme victime, afin de l'apaiser et de donner par sa mort la paix à tout le pays.”

(A continuer.)

LA CONSTITUTION DEI FILII.

*Suite et fin.**

III

Après avoir établi que Dieu a fait des révélations au genre humain, le saint Concile expose, dans le chapitre III, la doctrine de l'Eglise catholique sur la vertu de foi, par laquelle nous croyons aux vérités révélées ; et il le fait si complètement, si solidement, avec tant d'ordre et de clarté, qu'il ne laisse à peu près rien à dire au commentateur.

Le chapitre est divisé en six paragraphes, auxquels se rapportent six canons, et traite successivement : de la nature de la foi, des principaux motifs de crédibilité sur lesquels s'appuie le croyant, de la grâce et de la liberté qui concourent à l'acte de foi, de l'objet de cette vertu, de l'organe par lequel Dieu nous propose les vérités à croire qui appartiennent à cette Eglise.

Avant de définir la vertu de foi, les vénérables Pères en donnent la raison d'être et en établissent la légitimité : l'homme tient de Dieu son être tout entier, il est donc juste qu'il soumette à Dieu toutes ses facultés et, par conséquent, son intelligence qui est une des premières. D'autre part, la perfection de la raison créée consiste à ressembler, aussi exactement que possible, à la raison incréée ; son devoir, lorsque cette dernière lui manifeste une vérité, est donc de l'embrasser, afin de connaître, au moins, par la foi, ce que Dieu connaît par la vue immédiate de l'objet. Par conséquent selon les paroles mêmes du Concile, " nous sommes tenus, lorsque Dieu fait une révélation, de lui offrir, par la foi, une complète obéissance d'intelligence et de volonté."

Mais en quoi consiste la foi ? C'est une " vertu", c'est-à-dire une bonne inclination, une disposition de l'âme au bien, ce que les théologiens nomment un *habitus* ; " une vertu surnaturelle" ; car elle n'est ni un bienfait de la nature, ni un résultat de nos efforts, ni la conséquence d'actes répétées, mais un don gratuit de Dieu, qui a lui-même opéré en nous cette modification de notre âme, en vue de la fin surnaturelle à laquelle nous sommes appelés. Par cette vertu, " nous croyons, sous l'inspiration et avec le secours de la grâce, que ce que Dieu nous a révélé est vrai" ; nous y

* Nous supposons que nos lecteurs ont sous les yeux le texte même de la Constitution publié dans le numéro de l'*Echo* du 15 Juin page, 447.

adhérons, comme à une vérité certaine sur laquelle nous ne conservons pas le plus léger doute ; et le motif de cette adhésion n'est ni l'évidence, " ni la certitude que peut nous fournir la raison naturelle, mais l'autorité infail-
lible de Dieu qui révèle."

Cette dernière partie de la définition mérite une attention toute particulière, parce que c'est principalement le motif qui spécifie l'acte. Un exemple le fera comprendre. Le déiste croit à la vie future, mais pourquoi ? Parce que, étant admise l'existence de Dieu et de l'âme humaine, il répugne à la raison de supposer que tout finit à la mort ; sa croyance à cette vérité est ferme, légitime et bonne ; mais ce n'est pas un acte de foi, parce que ce n'est pas un acte d'obéissance à la parole de Dieu. L'enfant de l'Eglise peut, s'il le veut, acquérir la même certitude naturelle ; mais il ne croit pas à l'autre vie, à cause de la démonstration qu'il s'en est faite, il y croit, parce que Dieu lui enseigne, dans les Ecritures et la Tradition, qu'une récompense est destinée aux justes après la mort, et une punition aux méchants. Le chrétien, s'il agit sous l'impulsion de la grâce, fait un acte de foi, le déiste un acte de raison naturelle.

Deux canons, le premier et le second, se rapportent à ce paragraphe. Dans le premier, est anathématisée l'erreur moderne de l'indépendance absolue de la raison ; erreur commune aux athées et aux déistes. Les athées nient que Dieu puisse nous imposer la pratique de la vertu de foi, par cette excellente raison qu'ils n'admettent point de Dieu ; la première réponse à leur faire est donc de leur prouver l'existence de Dieu. Quant aux déistes, leurs arguments sont plus captieux. La foi, disent-ils, supprime la raison. En effet, la raison demande que nous adhérions seulement aux vérités évidentes par elles-mêmes, ou à celles que nous nous sommes démontrées par les divers procédés scientifiques. La foi, au contraire, exige que nous acceptions même les dogmes impossibles à démontrer, et, en tous cas, que nous adhérions aux vérités religieuses, non parce que nous en avons acquis la certitude, mais parce qu'elles sont contenues dans la révélation. La foi fait donc abstraction de la raison et la supprime dans l'ordre religieux. Or Dieu nous a donné la raison pour que nous en usions. Il ne se peut donc qu'il fasse une vertu, et surtout une vertu nécessaire, de la foi qui en interdit l'usage. Ce serait se contredire.

Cet argument pèche par la base ; car la foi, loin de supprimer la raison, la suppose. Comment, en effet, croire aux mystères révélés, si préalablement nous ne nous sommes démontré que Dieu existe, qu'il est infail-
lible, qu'il a parlé, et qu'il a enseigné le dogme proposé à notre croyance ? D'ailleurs, la foi ne nous défend nullement de chercher à prouver rationnellement les vérités qu'elle nous enseigne ; c'est ce que font chaque jour les théologiens et les philosophes catholiques.

Mais, dit-on, vous croyez ce que vous comprenez pas.—Qu'appelle-t-on comprendre ? Si l'on veut dire que nous n'avons pas une idée claire des

formules par lesquelles nous exprimons notre foi, cela est absurde : pour croire à un dogme il faut évidemment le connaître, savoir le sens des termes qui l'expriment. Si, au contraire, on prétend seulement que nous ne pouvons pas toujours en avoir l'évidence, comme nous avons l'évidence d'un théorème de géométrie, cela est vrai ; mais cela ne supprime pas l'usage de notre raison. L'esprit moins cultivé, ou moins puissant, qui admet un théorème parce qu'il a foi dans le livre ou le maître qui le lui expose, alors même qu'il ne peut en saisir la démonstration, renonce-t-il donc à sa raison ? Loin de là, il l'enrichit. Il faut en dire autant de l'historien, dont la science consiste à connaître l'autorité et le sens des monuments, comme la science du théologien à connaître l'existence d'un Dieu infailible, et le sens de sa parole. L'historien ne voit point de ses yeux ; mais il a confiance dans le témoignage d'autrui. Ainsi est-il du chrétien, avec cette différence, que la parole à laquelle il croit est, non la parole de l'homme, mais celle de Dieu. La foi ne supprime donc point la raison, et Dieu peut nous l'imposer comme un devoir sans se contredire en rien.

Le second canon frappe l'erreur de ceux qui confondent la foi divine avec la science naturelle, et nient, que dans l'acte de foi, le motif de l'adhésion soit l'autorité de Dieu révélant. Voici, en substance, la raison assez spécieuse sur laquelle repose cette erreur : Dans l'acte de foi, disent-ils, nous croyons à cause de l'autorité de Dieu ; mais pourquoi croyons-nous à l'autorité de Dieu ? Parce que nous nous sommes démontré que Dieu ne peut nous tromper, et parce que nous avons confiance en notre raison. L'autorité de notre raison est donc, en dernière analyse, le motif de notre adhésion. Cette difficulté n'est qu'apparente.

L'autorité de notre raison est le motif pour lequel nous croyons en Dieu, mais le motif pour lequel nous croyons aux vérités révélées est l'autorité de Dieu. C'est à ce motif, que notre esprit, aidé de la grâce, s'arrête et se fixe dans l'acte de foi ; il n'en vient à la déduction logique indiquée plus haut, que par un acte réflexe, qui n'est pas un acte de foi, mais un simple acte de la raison naturelle. L'autorité de notre raison n'est donc qu'une condition préalable, et non le motif de notre adhésion. L'erreur frappée par ce deuxième canon fut celle d'Hermès et de ses disciples ; elle avait déjà été condamnée par le Saint-Siège en 1835. Il n'en est pas directement traité dans le *Syllabus*.

Mais à quels signes l'homme reconnaîtra-t-il que Dieu a parlé ? Qui lui en donnera la certitude ? Telle est la grave question à laquelle le Concile répond dans son second paragraphe.

Le créateur a fait de l'homme un être raisonnable, dont le devoir est de ne jamais agir sans connaître le pourquoi de sa conduite et sans s'être démontré que le motif en est légitime. Il était donc nécessaire que Dieu, en lui imposant l'obligation de croire aux vérités révélées, lui fournit le

moyen de constater le caractère divin et, par conséquent, infaillible de la révélation. C'est ce qu'il a fait et qu'il fait chaque jour encore, d'abord par des illuminations et des secours intérieurs accordés à chaque individu, puis par des signes extérieurs accomplis une fois pour tout le genre humain. Ces signes extérieurs sont les miracles et les prophéties.

Le miracle est un phénomène sensible, contraire aux lois de la nature physique, et qui suppose nécessairement l'intervention d'une puissance supérieure à celle de l'homme et souvent l'intervention de la puissance divine elle-même. Une prophétie est l'annonce certaine d'un ou de plusieurs événements futurs, qu'il est absolument impossible à la sagesse créée de prévoir ; elle suppose donc aussi l'intervention de Dieu.

Lorsque ces prodiges sont accomplis pour démontrer la réalité d'une révélation divine, ils produisent immédiatement la certitude dans les esprits, parce qu'il est impossible que Dieu intervienne pour prouver une erreur. Aussi le Concile déclare-t-il que " ce sont les preuves les plus certaines et les plus accessibles à tous."

Par l'effet de causes très-diverses, la lutte entre le christianisme et l'incrédulité a été de nos jours transportée sur un terrain presque nouveau. On invoque bien encore les prophéties et les miracles, mais il semble que l'on ose pas insister sur cet argument. On préfère recourir aux preuves dites preuves morales, on en appelle beaucoup plus volontiers à la sublimité toute divine de la doctrine chrétienne, à son merveilleux accord avec les plus nobles instincts de la nature, aux bienfaits dont cette religion comble le genre humain en général et chaque individu en particulier. Ces arguments sont bons, mais ils ne doivent venir que comme la confirmation des preuves fondamentales du christianisme, les miracles et les prophéties. Ce sont les miracles et les prophéties qui ont conquis le monde à Jésus-Christ ; c'est sur eux qu'il faut baser toutes nos démonstrations. Il n'y a pas de preuve plus solide : *divinae revelationis signa certissima*. Le saint Concile a voulu sans doute condamner les rationalistes qui nient les miracles, mais il a voulu aussi, croyons-nous, donner un solennel avertissement aux écrivains catholiques, dont beaucoup, à leur insu, cèdent plus ou moins à l'esprit mauvais de leur temps. Toutefois, ne l'oublions pas, il faut distinguer entre miracles et miracles. Ceux qui doivent servir de base à nos démonstrations sont exclusivement les miracles indiqués par le Concile, ceux de Moïse, des prophètes, de Notre-Seigneur et des apôtres.

Les erreurs contraires à ces vérités sont condamnées dans le troisième et dans le quatrième canon. Le troisième atteint particulièrement cette espèce d'illuminisme d'origine protestante, qui fait de chacun son propre maître et son propre guide, et de notre intelligence l'unique source de la vérité religieuse.

Le résultat de ce système est de laisser à chacun complète liberté de choisir la religion qui lui convient, sans condamner personne, sous prétexte

qu'il n'y a pas de preuves extérieures et accessibles à tous, de la vérité de telle ou telle religion.

Le quatrième canon condamne trois erreurs, qui ont toutes de nombreux représentants à notre époque. La première est l'erreur de ceux qui nient des miracles racontés dans les Écritures et qui regardent les récits la possibilité du miracle ; la seconde, l'erreur de ceux qui nient la réalité des saints Livres comme des fables ou des mythes ; enfin la troisième est l'erreur de ceux qui nient la valeur de la preuve, par les miracles, sous prétexte que l'on peut toujours en révoquer en doute l'existence, ou la nature, ou le but. Nous ne donnerons pas ici la réfutation de ces diverses erreurs ; on la trouve dans tous les traités de *Verâ religione* et dans toutes les *Démonstrations évangéliques*. La seconde de celles que nous venons de mentionner est condamnée dans la septième proposition du *Syllabus*, en termes presque identiques à ceux du canon quatrième.

Après avoir exposé la doctrine catholique sur les prophéties et les miracles, qui sont les principales preuves de la révélation divine, le Concile nous enseigne que les deux éléments nécessaires pour former l'acte de foi sont : la grâce de Dieu et la libre coopération de l'homme. La révélation elle-même est une première grâce de Dieu, mais une grâce extérieure, qui ne suffit pas ; il faut de plus une grâce interne, c'est-à-dire une action, une influence de Dieu sur les facultés de notre âme. Cette divine impulsion nous est nécessaire pour commencer et pour accomplir chacun de nos actes de foi ; voilà pourquoi, dans le premier paragraphe, la foi a été définie : " une vertu surnaturelle, par laquelle, la grâce de Dieu inspirant et aidant, *Dei aspirante et adjuvante gratiâ*, nous croyons, etc. " Mais en quoi consiste cette grâce ? Elle est d'une double nature ; c'est une " illumination et une inspiration " : une illumination qui éclaire l'intelligence et l'affermie dans la vue du vrai ; une inspiration qui pousse la volonté à consentir à la vérité, à la vouloir embrasser à cause de l'autorité de Dieu qui révèle.

La nécessité de cette grâce, qui prévient l'homme et l'aide dans la pratique de la vertu de la foi, naît de l'impuissance absolue, où nous sommes, de rien faire par les seules forces de la nature qui appartiennent vraiment à l'ordre du salut et tendent à la fin surnaturelle. Mais, dira-t-on, étant supposés le fait de la révélation et la possibilité, aujourd'hui accordée à tous, de constater que Dieu a parlé et de connaître ce qu'il a dit, pourquoi notre intelligence ne pourrait-elle, sans un secours surnaturel, adhérer aux vérités révélées à cause de l'autorité infaillible de Dieu ? Elle peut y adhérer, en effet, pour ce motif et les croire fermement ; mais cette croyance, qui n'est pas surnaturelle dans son principe, n'appartient pas vraiment à l'ordre du salut et n'est pas celle que Dieu exige de nous : voilà pourquoi le saint Concile du Vatican, reproduisant le texte du second concile d'Orange, dit : " Personne ne peut adhérer à la prédication évangélique¹ comme il le faut pour obtenir le salut, sans l'illumination, etc. " Cette foi naturelle peut se trouver, et se trouve sans doute, chez plusieurs hérétiques 1).

(1) Voir sur cette question SUAREZ, *De fide* lib. II, cap. x.

Toute autre est la foi de ceux qui croient avec le secours des grâces surnaturelles, mais qui, par suite de quelque péché mortel, autre que celui d'hérésie, sont dans état de mort spirituelle. Leur foi est véritable; elle est même méritoire, *de congruo*, comme disent les théologiens, en ce sens qu'elle prépare à la justification, qu'elle profite au salut, en attirant sur nous les grâces de Dieu. Aussi le saint Concile déclare-t-il que cette foi morte "est en elle-même un don de Dieu, et que ses actes sont des œuvres se rapportant au salut." La raison en est que, par ces actes, "l'homme obéit librement à Dieu en consentant et en coopérant à sa grâce, à laquelle il pourrait résister." Les motifs de crédibilité de la religion, l'illumination et la motion surnaturelles du Saint-Esprit n'exercent jamais assez d'influence sur nous pour forcer notre adhésion; toujours nous restons libres d'accepter ou de repousser les vérités proposées à notre croyance. Telle est la doctrine du Concile.

Les deux principales erreurs, contraires à ces vérités, sont condamnées par le cinquième canon *De fide*. La première nie la liberté de l'homme dans l'acte de foi, et enseigne que les motifs de crédibilité des vérités catholiques leur donnent assez d'évidence pour nécessiter l'assentiment de l'intelligence, absolument comme la claire démonstration d'un théorème de géométrie nécessite l'adhésion de l'esprit. De là il suivrait: que l'homme, croyant sans liberté, ne mériterait point par les actes de foi.

Cette erreur contredit à la fois et les enseignements de la sainte Écriture, où le mérite de la foi est si merveilleusement exalté, et l'expérience des hommes en général, dont les uns acceptent et les autres repoussent la révélation, et l'expérience de chaque individu, qui se sent parfaitement libre de croire ou de douter, et qui, dans certains moments de tentation, est obligé de faire de véritables efforts pour rester ferme dans sa foi. L'évidence de la révélation est de telle nature qu'elle suffit aux hommes de bonne volonté, mais non aux autres.

La seconde erreur nie la nécessité de la grâce pour la foi morte ou informe, c'est-à-dire pour la foi des hommes qui ne sont pas en état de grâce. C'est à peu près l'erreur de Calvin, déjà condamnée par le concile de Trente (1), et celle de Quesnel, qui n'admettaient pas que la véritable foi pût jamais exister sans la charité. Nous n'avons rien trouvé dans le *Syllabus* qui eût trait à cette question.

Dans le quatrième paragraphe, le Souverain-Pontife expose brièvement l'objet total, ou la manière de la foi divine et catholique. Et d'abord que faut-il entendre par cette expression "foi divine et catholique"? La foi divine, appelée encore foi théologique, est l'adhésion donnée aux vérités contenues dans la révélation, à cause de l'autorité infailible de Dieu qui révèle. Telle est, par exemple, la foi par laquelle nous croyons les faits racontés dans les Écritures, lorsque nous sommes certains du sens des

() Sess. VI. can. xxviii.

textes sacrés non définis par l'Eglise. Telle est encore la foi par laquelle les saints ont cru aux révélations particulières dont ils ont été honorés.

La foi divine et catholique, ou simplement la foi catholique, est l'adhésion donnée aux vérités contenues dans la révélation, à cause de l'autorité infailible de Dieu qui révèle, et imposées à la croyance de tous les fidèles par l'Eglise (1). Telle est, par exemple, la foi par laquelle nous croyons maintenant à l'Immaculée-Conception. De ces définitions il résulte, que la différence entre la foi divine et la foi divine catholique, consiste en ce que les vérités qui sont l'objet de la première ne sont pas imposées par l'Eglise à la croyance de tous les fidèles.

Voyons maintenant quel est l'objet de cette foi divine et catholique : c'est " tout ce qui se trouve contenu dans la parole de Dieu écrite ou traditionnelle et que l'Eglise propose à notre croyance comme divinement révélé, soit par un jugement solennel, soit par son *magistère* (c'est-à-dire par son enseignement) ordinaire et universel." Dans cette définition trois choses sont particulièrement à remarquer. La première, c'est qu'une vérité de foi catholique peut n'être pas contenue dans la sainte Ecriture, si elle se trouve dans la Tradition et réciproquement. Le Concile, en effet, déclare qu'elle doit se trouver " dans la parole de Dieu écrite ou traditionnelle."

La seconde, c'est que toute vérité de foi catholique doit être proposée à notre croyance, comme *divinement révélée* ; par conséquent, tout enseignement de l'Eglise n'est point, par cela seul, vérité de foi catholique. Il faut, pour qu'il le devienne, la déclaration qu'il a été révélé de Dieu.

La troisième, c'est que l'Eglise a diverses manières de proposer une vérité à la croyance de tous ses enfants. Plusieurs s'imaginent qu'une vérité est de foi catholique alors seulement qu'elle a été définie par le jugement solennel d'un concile œcuménique, ou par une constitution dogmatique du Pontife romain. C'est une erreur dangereuse contre laquelle le Saint-Siège a déjà mis plus d'une fois les catholiques en garde (2). Le Concile cependant ne l'a point frappée d'anathème, mais il a défini la vérité opposée, à savoir qu'une vérité est de foi divine catholique, lorsqu'elle est proposée à notre " croyance par le *magistère* ordinaire et universel de l'Eglise" ; par conséquent, l'erreur que nous signalons et qui contredit directement ce dogme est une hérésie.

Mais, que faut-il entendre par ce *magistère* ordinaire et universel ? Rien autre chose que l'enseignement donné dans toute l'Eglise. Cet enseignement, en effet, est infailible, puisque, Jésus-Christ résidant *tous les jours* au milieu de son Eglise, il est impossible que jamais elle soit, dans toute la terre, la maîtresse de l'erreur, que la *colonne de la vérité* devienne le soutien du mensonge, et qu'ainsi *les portes de l'enfer prévalent*

(1) Voir sur cette question l'article du 15 juillet page 490.

(2) Voir en particulier, sur cette question, la lettre apostolique adressée le 21 décembre à l'archevêque de Munich, *Tuas libenter*.

contre elle. Sont donc de foi divine catholique : premièrement, toutes les vérités définies par les conciles confirmés par le Pape ; deuxièmement, toutes les vérités définies par le Pape parlant *ex cathedrâ*, les gallicans le reconnaissent eux-mêmes. Ils y mettent pour condition que la majorité des évêques ne s'y oppose point ; mais l'épiscopat voyant le pape infallible ne s'y oppose jamais, et toujours les évêques qui s'y opposent sont traités comme des hérétiques ; troisièmement, toutes les vérités enseignées, comme étant contenues dans la révélation, par l'universalité des pasteurs ordinaires de l'Eglise, et toujours rangées, par l'universalité des théologiens catholiques, au nombre des vérités de foi. Cette dernière explication nous est fournie par la lettre apostolique *Tuas libenter*, où le souverain Pontife traite du *magistère ordinaire* de l'Eglise.

La saint Concile, nous l'avons dit, n'a point ajouté d'anathème à cette définition ; mais elle n'en est pas moins aujourd'hui une vérité de foi divine catholique, et l'erreur contraire une hérésie. Cette erreur d'ailleurs avait déjà été frappée par la proposition XXII du Syllabus.

Le paragraphe suivant a pour but principal de nous faire connaître l'organe par lequel Dieu manifeste aux hommes les vérités qu'ils doivent croire ; mais nous y trouvons aussi proclamée, et tout d'abord, la nécessité absolue de la foi pour la justification. Conformément à l'enseignement de la sainte Ecriture (1) et du concile de Trente, dont il emprunte les paroles (2), le saint concile du Vatican déclare, que sans la vertu surnaturelle de foi, jamais personne n'a été justifié, et jamais personne n'arrivera à la vie éternelle. Mais que faut-il entendre par le mot de justification ? Les Pères de Trente nous apprennent que c'est " le passage de l'état dans lequel l'homme naît fils du premier Adam, à l'état de grâce (3) ? " Il est donc absolument impossible à l'homme, privé de la foi, quelle que puisse être, du reste, son honnêteté naturelle, de vivre dans l'amitié de Dieu et d'arriver au ciel. C'est une vérité dont s'accommode mal le naturalisme si répandu de nos jours, mais que, pour cette raison même, il est besoin de redire sans cesse et de proclamer bien haut.

La foi étant si nécessaire, Dieu a voulu qu'elle fût à la portée de tous, et non content de nous avoir donné sa parole, consignée dans l'Ecriture et la Tradition, il a établi une société chargée de la garder et de l'enseigner à tous les hommes. Cette société est l'Eglise catholique, que des marques manifestes permettent à tous de reconnaître, avec certitude, pour la seule véritable Eglise instituée par Jésus-Christ.

Le saint Concile expose ensuite quelles sont ces marques ; il y en a de deux espèces. Ce sont d'abord les nombreux et éclatants prodiges qui prouvent la divinité de la foi chrétienne ; car, dit-il, ils appartiennent tous à la seule Eglise catholique." Et, en effet, dans la réalité, la révélation ou la religion chrétienne, c'est l'Eglise catholique, et l'Eglise catholique, c'est

(1) *Hebr.* vi, 6—(2) *Sess.* VI. cap. viii.—(3) *Ibid.* cap. iv.

la révélation. Sans doute, on peut les distinguer par la pensée, mais on ne peut supposer l'existence de l'une sans l'existence de l'autre, ni les séparer en fait. Car il est impossible de concevoir la religion chrétienne, telle que Dieu l'a faite, sans des ministres qui enseignent les vérités révélées, des fidèles qui les croient, sans des pasteurs qui administrent les sacrements et des chrétiens qui les reçoivent, c'est-à-dire sans l'Eglise. En fait, la religion chrétienne a d'abord existé en Jésus-Christ et dans les apôtres, puis dans leurs disciples, dans les évêques successeurs des apôtres, et dans le peuple chrétien, c'est-à-dire dans l'Eglise catholique. Si Dieu est l'auteur de la religion, il est donc aussi l'auteur de l'Eglise catholique, et tous les arguments qui prouvent en faveur de la première, prouvent de même en faveur de la seconde. De plus la révélation nous enseigne que Jésus-Christ a établi une Eglise, et nous en indique les signes distinctifs, qui tous se retrouvent dans l'Eglise catholique. Les preuves qui établissent l'autorité de la révélation établissent donc, par là même, l'autorité de l'Eglise. C'est la vérité que le Concile a exprimée dans la phrase suivante : " Ad solam enim catholicam Ecclesiam ea pertinent omnia, quæ ad evidentem fidei Christianæ credibilitatem tam multa et tam mira divinitus sunt disposita."

Les autres signes, à l'aide desquels chacun peut reconnaître que l'Eglise catholique est l'Eglise de Jésus-Christ, sont : le fait même de sa merveilleuse propagation, sa sainteté, sa fécondité, son unité catholique et son éternelle stabilité. Il y a là, en effet, une perpétuelle et éclatante marque de l'intervention de Dieu et, par conséquent, une preuve irréfragable de la divinité de cette Eglise. Aucun canon ne se rapporte à ce paragraphe, et les erreurs contraires n'ont point été directement condamnées dans le *Syllabus*, sauf peut-être celle qui nie la nécessité de la foi pour le salut (proposition XVI).

Dans le dernier paragraphe, le saint Concile nous enseigne d'abord d'où naît la force de persuasion, qui attire vers l'Eglise catholique ceux qui ne lui appartiennent pas encore, et qui inspire une complète sécurité à ceux qui déjà ont été reçus dans son sein. Elle est le résultat de deux causes : des motifs de crédibilité que présente l'Eglise et qui sont de nature à convaincre tous les esprits de bonne foi, et de la grâce qui illumine l'intelligence et l'affermir dans cette conviction. L'effet de cette double cause, perpétuellement agissante, est une certitude surnaturelle capable de résister à tout, aux difficultés nouvelles qui surgiraient, comme au temps et même à un certain affaiblissement de l'esprit, si ce n'est cependant à la libre volonté de l'homme. La croyance à la divine origine de l'Eglise a été un premier acte de foi libre, un autre acte libre en sens contraire peut détruire l'effet du premier. Cet acte libre, qui détruirait la foi en nous, serait toujours un péché ; parce que, la grâce de Dieu nous éclairant sans cesse, nous irions contre le dictamen de notre conscience, en nous livrant

au doute. Dieu n'abandonne jamais ceux qu'il a une fois illuminés des clartés de la foi, à moins d'être lui-même coupablement abandonné.

Voilà pourquoi la conviction de celui qui professe, même de bonne foi, une religion fausse, n'est point la même que celle du catholique. Le premier, en effet, appuie sa croyance sur des motifs de crédibilité trompeurs, et dont, par conséquent, il se peut qu'il parvienne un jour à connaître la fausseté ; le second, au contraire, s'appuie sur des arguments véritables, et s'il fait de sa raison un usage légitime, il en reconnaîtra toujours l'autorité ; le premier n'est ni éclairé ni fortifié par Dieu dans sa croyance, il est donc exposé, par la suite de la mobilité humaine, à changer de conviction ; le second, au contraire, est toujours surnaturellement illuminé et confirmé, il est donc toujours certain de la vérité de sa foi. De là suit, selon la déclaration du Concile : premièrement, que la condition des catholiques et de ceux qui ne le sont pas, n'est point du tout la même ; secondement, que jamais ceux qui ont reçu la foi dans le sein de l'Église ne peuvent avoir un motif légitime pour changer ou révoquer en doute leur croyance. Le paragraphe se termine par une exhortation à la reconnaissance, et sert de fondement au sixième canon.

La première erreur condamnée par ce canon est l'une des plus pernicieuses et des plus répandues de ce siècle. Sous le rapport des convictions, dit-on, toutes les religions se valent ; les protestants et les juifs sont aussi certains de la vérité de leur religion que nous autres catholiques de l'origine de l'Église. C'est une impiété et le Concile l'a frappée d'anathème.

De ce principe faux découle une conséquence fausse également et dont les effets, dans la pratique, sont désastreux. De l'aveu de tous, un protestant ou tout autre non-catholique peut, sans péché, révoquer en doute sa croyance religieuse, jusqu'au moment où il aura réussi à en constater scientifiquement la vérité ou la fausseté. Or, ce qui est vrai du protestant, sous ce rapport, doit l'être aussi du catholique, puisque, de part et d'autre avant l'étude sérieuse de la question, la conviction, d'après l'erreur précédemment condamnée, est la même [1]. Telle est la seconde erreur anathématisée. Nous en avons montré la fausseté expliquant le dernier paragraphe du chapitre III.

“ Mais quels sont les catholiques, *qui fidem sub Ecclesie magisterio susceperunt* ? ” Suffit-il pour cela d'avoir été baptisé dans l'Église catho-

(1) C'est d'après ce faux principe que les *lois fondamentales* de l'empire d'Autriche règlent les rapports interconfessionnels. “ Tout individu, dit l'article 4 du § II, âgé de quatorze ans accomplis et sans distinction de sexe, est libre de choisir, selon sa conviction personnelle, telle confession religieuse qui lui plaira, et il devra même s'il le faut, être protégé dans son choix par l'autorité. Cependant, à l'époque de son choix, l'individu dont il s'agit ne devra pas être dans un état d'esprit ou de facultés excluant la possibilité du libre arbitre.”

lique ? Ou faut-il, au contraire, avoir reçu une instruction religieuse soignée ? Le baptême, s'il n'est pas suivi d'une certaine éducation religieuse donnée par l'Eglise, ne suffit évidemment pas pour dire d'un chrétien : "*Fidem.., sub Ecclesie magistero suscepit*", puisque l'Eglise n'a point exercé son *magistère* envers lui. D'autre part, une éducation soignée n'est pas nécessaire, et l'Eglise ne la peut donner qu'à un petit nombre de ses enfants. Il faut donc, et il suffit, que l'homme baptisé ait reçu de l'Eglise catholique une instruction religieuse telle, qu'il puisse faire les actes de la foi nécessaires au salut. La raison en est, qu'après une semblable éducation religieuse, il se trouve sous le rapport de la foi, dans la voie de la vérité, et que la grâce de Dieu l'éclairant et le soutenant, il est toujours en son pouvoir d'y rester. Cette question n'est pas directement traitée dans le *Syllabus*.

IV.

CHAPITRE ET CANONS.

De Fide et Ratione.

Le quatrième et dernier chapitre de la constitution *Dei Filius* expose la doctrine catholique sur les rapports de la foi et de la raison ; c'est la matière traitée par les théologiens sous le titre de : *De Analogia rationis et fidei*. Les cinq paragraphes qui le composent servent de fondement à trois canons et contiennent la croyance de l'Eglise sur la distinction des deux ordres de connaissances, sur la nature incompréhensible de certains mystères, sur l'accord de la raison et de la foi, sur l'aide qu'elles se prêtent naturellement, enfin sur le sens immuable des vérités de la foi enseignées par l'Eglise.

Il existe deux ordres de connaissances, distincts et par leur principe et par leur objet : telle a toujours été la croyance de l'Eglise catholique et telle est la doctrine expressément proclamée aujourd'hui par le concile du Vatican. Ces deux ordres sont : l'ordre des connaissances purement rationnelles ou naturelles, et l'ordre des connaissances surnaturelles ou l'ordre de la foi.

Ils se distinguent d'abord par leur principe. En effet, les connaissances purement naturelles viennent à l'homme de sa raison laissée à ses propres forces et agissant sans autre aide de Dieu que le concours accordé à toutes les créatures, *in altero, naturali ratione cognoscimus* ; le moyen dont la raison se sert pour les acquérir est l'ensemble des êtres créés ; le motif formel pour lequel elle adhère à ces connaissances, ou la règle d'après laquelle elle juge du vrai, c'est l'évidence, soit médiate, c'est-à-dire produite spontanément et sans effort : tel est le principe du premier ordre de connaissances.

Le principe du second, est la foi divine, *in altero, fide divina cognoscimus*. Les connaissances de cet ordre viennent à l'homme d'une grâce surnaturelle du Saint-Esprit, par laquelle son intelligence est fortifiée, illuminée et sa volonté inclinée vers la vérité. Le moyen que sa raison, ainsi surnaturalisée, emploie pour les acquérir, c'est la révélation divine telle que nous l'avons fait connaître dans le chapitre précédent ; enfin, le motif formel pour lequel elle adhère à ces vérités, c'est l'autorité infaillible du Dieu qui les révèle.

Entièrement distincts par leur principe, ces deux ordres de connaissances le sont encore, du moins en partie, par leur objet. La foi, en effet, nous donne la connaissance de mystères cachés en Dieu, qui, selon l'expression du saint Concile, " sont, par leur nature, au-dessus de l'intellect créé, et ne peuvent être connus que par une révélation divine." Tel est par exemple, le mystère de la sainte Trinité, que la naturelle raison serait incapable même de soupçonner, puisque les créatures à l'aide desquelles elle arrive à la connaissance de la divinité, sont l'œuvre de Dieu agissant *ad extra*, non comme Père, Fils et Saint-Esprit, mais comme *une seule* nature toute-puissante, et ne lui fournissent d'autre idée que celle d'un créateur.

Cependant, nous en avons déjà fait la remarque, certaines vérités, comme l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, appartiennent en même temps à l'ordre de la raison purement naturelle et à l'ordre de la foi divine. L'homme peut donc les connaître et par la science et par la foi ; mais il ne les atteint pas de la même manière dans l'un et dans l'autre ordre. Par la science, il les connaît pour vraies à cause de leur évidence ; par la foi, il les tient pour telles à cause de l'autorité de Dieu qui les révèle ; dans l'ordre naturel sa connaissance est moins parfaite et son adhésion moins ferme ; dans l'ordre de la grâce, il les possède sans erreur et son intelligence les croit par une énergie toute divine.

Le saint Concile n'a point donné la sanction de l'anathème à la doctrine contenue dans ce premier paragraphe ; mais il a déclaré qu'elle est la doctrine de l'Eglise, et par conséquent elle est de foi divine catholique. Les erreurs contraires avaient déjà été signalées par les propositions IV et IX du *Syllabus*.

Certaines vérités révélées sont donc absolument inaccessibles à la raison lorsqu'elle en est réduite à ses seules forces naturelles ; mais étant supposées la révélation extérieure et la grâce intérieure de la foi, quelle est alors sa puissance, relativement à ces mystères ? Le Concile établit sur ce point deux propositions : avec la grâce de Dieu, la raison ainsi illuminée par la foi peut acquérir une certaine intelligence des mystères, mais jamais elle ne peut les comprendre entièrement comme elle comprend les vérités de l'ordre naturel.

Le saint Concile indique trois moyens d'arriver à la compréhension

incomplète dont nous sommes capables. C'est d'abord l'*analogie* qui existe entre les vérités des deux ordres ; ainsi, par exemple, la connaissance de l'homme, en qui nous voyons deux substances unies en une seule personne, nous donne une certaine idée du mystère de l'incarnation où nous voyons deux natures unies aussi en une seule personne. Le second moyen est la connexité des mystères dont notre raison saisit les ressemblances, les différences et les relations de dépendance ; ainsi, la pluralité des personnes divines, que nous connaissons par le mystère de la sainte Trinité, nous aide à nous rendre compte du mystère de l'Incarnation dans lequel la nature divine est unie à la nature humaine, sans que cependant le Père ni le Saint-Esprit se soient incarnés ; et de même, la connaissance de l'Incarnation nous est d'un grand secours pour l'étude du mystère de la sainte Trinité. Un troisième moyen, c'est l'étude de rapports qui existent entre la fin de l'homme et les autres vérités. En effet, étant supposée la fin surnaturelle de l'homme, nous comprenons facilement l'établissement d'une loi supérieure à la loi naturelle, la convenance de l'Incarnation et de la Rédemption, la nécessité de la grâce, etc.

Le saint Concile déclare que la science des mystères ainsi acquise est *très-utile*. En effet, elle augmente notre amour envers Dieu dont nous comprenons mieux l'amabilité et la bonté infinies ; elle nous affermit dans la foi, dont nous saisissons plus exactement les enseignements et dont nous voyons mieux l'accord avec la raison ; enfin, elle nous met à même d'instruire les autres et de défendre la doctrine catholique contre tous ses ennemis. Mais, pour en tirer ce profit, il faut étudier, nous disent les vénérables Pères, *sedulo*, avec soin, car cette science est pleine de difficultés et de périls ; *piè*, avec piété, car dans ces matières toutes divines les secours particuliers de Dieu sont beaucoup plus nécessaires que dans l'étude des sciences humaines ; *sobriè*, avec mesure, sachant que nous ne pouvons tout comprendre, et qu'il est des limites que l'homme n'essaye pas de franchir sans s'exposer à des chutes mortelles.

Venons-en maintenant à la seconde proposition : la raison, même éclairée par la révélation extérieure et la grâce intérieure, ne peut jamais comprendre entièrement les mystères révélés, comme elle comprend les vérités de l'ordre naturel. Quoi qu'elle fasse, de quelques lumières que Dieu la comble, les mystères surnaturels restent pour elle enveloppés d'obscurité ; elle n'éprouve jamais en les contemplant cette satisfaction de la vérité vue dans son plein, que lui procure plus d'une fois l'étude des sciences humaines. Mais d'où vient cette obscurité ? De la disproportion qui existe entre les choses surnaturelles et l'intellect créé, disproportion que la foi diminue mais ne détruit pas. La raison humaine n'étant point, par sa nature, apte à les voir, ne trouve rien dans la création, œuvre de la toute-puissance divine, qui puisse lui en démontrer l'existence. Jamais, par conséquent, elle n'arrive, en dehors du principe formel de la foi, qui est

l'autorité infaillible de Dieu, à prouver rigoureusement la vérité des mystères surnaturels. De plus, même lorsqu'elle les croit fermement, à cause de l'autorité infaillible de Dieu, elle n'en peut jamais voir clairement la possibilité, ou plutôt le "comment". Elle a assez de force pour reconnaître et démontrer qu'ils ne sont point absurdes ; mais là s'arrête sa puissance. Nous voyons clairement que les trois angles d'un triangle valent deux angles droits, mais comment trois personnes infinies et réellement distinctes peuvent-elles subsister en une seule nature infiniment simple ? C'est ce que nous sommes incapables de comprendre, et de là vient que la foi est toujours, plus ou moins, un sacrifice, une obéissance qui coûte à notre raison.

La principale erreur contraire à la vérité, qui vient d'être exposée, est frappée d'anathème par le canon de *Fide et Ratione*. Ce fut l'erreur du prêtre Frohschammer, selon lequel il n'y a point de mystères proprement dits dans la révélation, et point de dogmes que la raison bien cultivée ne puisse comprendre et démontrer par les principes naturels, supposé qu'ils lui aient été une fois proposés comme objet de ses opérations. Cette doctrine, fruit du rationalisme moderne, exalte outre mesure l'intelligence humaine et conduit à la destruction de l'ordre surnaturel ; car si nous pouvons tout connaître par la raison, nous pouvons aussi tout désirer et tout vouloir, et ainsi la gratuité absolue de notre vocation au salut éternel ne se comprend plus. L'erreur de Frohschammer avait déjà été signalée et condamnée, en termes à peu près identiques à ceux du premier canon, dans plusieurs lettres apostoliques (1), et dans la proposition IX du *Syllabus*.

Un point cependant reste incertain : le Concile n'a point déclaré quelles vérités sont à la fois du domaine de la raison et du domaine de la foi, et quelles autres appartiennent exclusivement à la foi ; il se contente de signaler ces dernières par ces mots "mysteria in Deo abscondita" et "divina mysteria". Le Souverain-Pontife, dans sa lettre *Gravissimas inter*, dit que ce sont principalement les dogmes, "quæ supernaturalem hominis elevationem, ac supernaturalem ejus cum Deo commercium, atque ad hunc finem revelata cognoscuntur". De ce nombre sont certainement les mystères de la Trinité et de l'Incarnation.

De ce que l'intelligence humaine est impuissante à pénétrer quelques-unes des vérités révélées, certains philosophes, blessés dans leur orgueil, ont prétendu que parfois la raison contredit la foi, et que l'une nie légitimement là où l'autre affirme. Puis, partant du principe que l'une et l'autre sont vraies, ils en sont arrivés à cette conclusion monstrueuse : Comme on distingue deux sources de vérités, la foi et la raison, on distingue aussi deux vérités, la vérité théologique ou de foi, et la

(1) *Gravissimas inter* du 11 décembre 1862, et *Tuas libenter*, 21 décembre 1863.

vérité philosophique ou de raison ; ce qui est vrai pour la raison peut être faux pour la foi, et ce que nous croyons comme chrétiens, nous pouvons le nier comme philosophes. Grâce à cette distinction inventée à l'époque de la Renaissance, le philosophe demeure libre d'attaquer, à son aise, tous les mystères de la religion, il échappe toujours aux anathèmes de l'Église, puisque rejetant ses enseignements infaillibles, au nom de la raison, il déclare les accepter au nom de la foi.

Contrairement à cette erreur, le saint Concile déclare, dans le troisième paragraphe du chapitre IV, " qu'il ne peut exister de véritable désaccord entre la raison et la foi", " et que toute assertion contraire à la foi révélée est absolument fausse". Il en apporte immédiatement les deux preuves suivantes : La raison et la foi venant l'une et l'autre du même Dieu, il est impossible qu'elles se contredisent ; car la contradiction remonterait à Dieu lui-même, puisqu'il nous imposerait certains dogmes par la foi, et que par la raison il nous enseignerait le contraire ; il mentirait donc. D'autre part, soutenir qu'une vérité philosophique peut être une erreur en théologie et réciproquement, c'est le comble de l'absurdité. Qu'est-ce, en effet, qu'une proposition vraie ? L'affirmation d'une chose qui existe non-seulement dans l'esprit de celui qui parle, mais encore dans la réalité. L'erreur, au contraire, est l'affirmation d'une chose qui existe dans l'intelligence de celui qui parle, mais non dans la réalité. Si donc une proposition est vraie en philosophie, la chose qu'elle affirme existe réellement, et pour que cette même proposition fût une erreur en théologie, il faudrait que cette même chose n'existât pas réellement. Supposer qu'une vérité philosophique est une erreur en théologie, c'est donc supposer qu'une même chose existe et n'existe pas, en même temps, dans la réalité. Le Concile a donc eu raison de dire " que le vrai ne peut jamais contredire le vrai".

Plus d'une fois, cependant, on a cru saisir des contradictions entre les enseignements de la révélation et les découvertes de la science. D'où est venue cette illusion ? De ce que l'on n'expliquait pas les dogmes de la foi selon le sens que leur donne l'Église, ou bien de ce que l'on prenait pour conclusions certaines de la science des opinions dont une étude plus attentive aurait démontré l'incertitude d'abord et plus tard l'erreur.

C'est un avertissement donné aux savants, toujours prêts à soutenir les conclusions les moins fondées de la science contre les enseignements de la révélation, et aussi à quelques catholiques peureux, qui s'effrayent des moindres nouveautés et qui accusent trop facilement la science humaine, soit parce qu'ils ne comprennent pas exactement le sens des dogmes chrétiens, soit parce qu'ils négligent de distinguer entre les enseignements infaillibles de l'Église et certaines opinions plus ou moins répandues, soit enfin parce que ne voyant pas encore comment la foi et la science peuvent s'accorder, ils supposent trop souvent une contradiction qui n'existe pas.

Après avoir ainsi clairement proclamé et solidement établi cette vérité fondamentale, les vénérables Pères en déduisent le droit de l'Église de réprouver la fausse science, c'est-à-dire la science qui est contraire à la foi. En effet, et tel est leur raisonnement, l'Église en recevant de Dieu la permission d'enseigner la doctrine de Jésus-Christ, a reçu aussi l'ordre de garder soigneusement le dépôt de cette doctrine, c'est-à-dire de veiller à ce qu'on ne change pas, soit par l'introduction d'opinions nouvelles, soit par la négation des dogmes anciens. Or que fait la science humaine si elle contredit la révélation ? Elle attaque la doctrine de Jésus-Christ, puisqu'elle nie ce qu'affirme celui-ci et que l'on ne peut admettre deux vérités contradictoires ; l'Église a donc reçu de Dieu le droit et le devoir de proscrire cette fausse science, et les chrétiens, loin d'admettre comme de légitimes conclusions de la raison, doivent, au contraire, tenir pour des erreurs toutes les opinions opposées à la doctrine révélée, surtout lorsqu'elles ont été réprouvées par l'Église.

Le saint Concile a sanctionné cette doctrine par l'anathème contenu dans le second canon, anathème qui frappe deux erreurs : celle qui reconnaît pour vraies les assertions des sciences humaines contraires à la doctrine révélée, et celle qui dénie à l'Église le droit de condamner ces assertions.

La première de ces hérésies avait déjà été condamnée au cinquième Concile de Latran, en des termes que le concile du Vatican a reproduits dans le chapitre *de Fide et Ratione*. Elle eut alors pour principal défenseur le philosophe Pomponace, qui voulait à tout prix soutenir la doctrine d'Aristote, même dans ses erreurs. De nos jours, elle a été ressuscitée par Gunther, Baltzer, et Froschammer, dont les erreurs, malgré les condamnations répétées du Saint-Siège, exercent encore en Allemagne une regrettable influence. Froschammer enseigne de plus que la philosophie est complètement indépendante de l'Église. Il admettait bien que le philosophe doit obéir, mais il soutenait que la philosophie elle-même ne peut reconnaître l'autorité de la révélation ; distinction absurde, déjà frappée par les propositions X, XIV, XV du *Syllabus* et que le Concile condamne de nouveau dans ce second canon.

Est-il nécessaire maintenant de défendre la légitimité de ce décret ? de répondre à ceux qui se plaignent des prétendus envahissements de l'Église, de la servitude qu'elle impose aux sciences humaines ? De ce qui a été dit, il ressort, nous semble-t-il, avec une complète évidence que l'Église n'envahit nullement le terrain des sciences humaines, mais se contente de repousser leurs attaques contre la révélation. Elle ne s'occupe ni de philosophie, ni d'histoire, ni d'aucune autre science profane ; elle défend la vérité révélée contre les erreurs qui la nient de quelque côté qu'elles viennent, et sous quelque nom qu'elles se présentent. Historiens, philosophes, géologues, médecins, tous doivent s'incliner devant la parole de

Dieu ; pour tous c'est un crime de la nier et l'Eglise a le droit, comme le devoir, de le dire à tous.

C'est une vérité incontestable que jamais la foi et la raison ne peuvent se trouver en contradiction ; c'en est une autre non moins évidente que loin de se combattre elles se prêtent un mutuel appui et que le mélange de leurs lumières rend plus vives les clartés dont la raison illumine le monde naturel, et la foi le monde surnaturel. Telle est la doctrine exposée dans le paragraphe quatrième.

Et d'abord la raison rend service à la foi. En effet, " elle en démontre les fondements," elle en expose les signes de crédibilité, et prépare ainsi l'intelligence à l'action de la grâce ; lorsque la foi a été reçue, " elle perfectionne la science des choses divines," elle dispose les dogmes selon un ordre scientifique, elle fait ressortir leurs rapports mutuels, les éclaire par la comparaison et nous aide à pénétrer chaque jour plus avant dans les mystères de la révélation, en un mot, elle forme des enseignements révélés une véritable science, qui s'appelle la " théologie".

A son tour, la foi prête secours à la raison. En premier lieu, elle la délivre et la défend de beaucoup d'erreurs. Le monde ancien doutait de l'unité de Dieu, de l'immortalité de l'âme, de l'autre vie ; beaucoup des lois de la morale naturelle étaient oubliées et niées. Aujourd'hui, dans tout l'univers chrétien, et même bien au delà, ces vérités, malgré les tentatives de quelques ennemis de Jésus-Christ, sont à l'abri de toute atteinte et connues de tous. La raison humaine, semblable à une lampe qui va s'éteindre, ne jetait plus sur ces vérités de l'ordre naturel qu'un jour douteux et vacillant : à peine la foi a-t-elle été manifestée au monde, qu'on vit cette lumière renaître, avec plus d'éclat et de fixité qu'elle n'en avait jamais eu et qu'elle n'en aurait jamais pu acquérir. Non-seulement, en effet, la foi affermit la raison dans les vérités de l'ordre humain, mais elle en accroît la portée directement, en lui fournissant, sur l'origine des choses, sur l'homme et sur son histoire, des données qu'elle n'eût jamais trouvées ailleurs, et indirectement, en lui découvrant un monde nouveau, le monde surnaturel, dont les lumières rejaillissent sur le monde des choses humaines et les illuminent d'un incomparable éclat. Qu'étaient, dans le monde ancien, et que pouvaient être, par exemple, la science de l'âme humaine, la connaissance de Dieu et de la fin des êtres, la morale, la science du législateur, la politique etc., sans la connaissance du péché originel, de la rédemption et de la grâce ? Et qui pourrait dire, à un autre point de vue, tous les progrès que l'histoire et la linguistique, fouillées aujourd'hui en tous sens, doivent aux défenseurs comme aux adversaires passionnés de la révélation ? Nous avons donc bien le droit de redire avec le Concile, dans un sentiment de légitime fierté, que " l'Eglise, loin de mettre obstacle à la culture des arts et des sciences humaines, l'aide et la fait progresser de mille manières."

Mais, dit-on, comment favoriserait-elle les sciences humaines ? Elle ne les aime pas, elle les méprise, particulièrement celles qui ont pour but l'utilité matérielle, les commodités de la vie. C'est une calomnie et le Concile le déclare hautement. Bien plus, il proclame que ces sciences cultivées comme elles doivent l'être, conduisent à Dieu. Et, en effet, en nous découvrant les puissances cachées de la nature, l'ordre admirable qui règne dans l'univers, ne nous fournissent-elles pas une preuve admirable de la bonté et de la grandeur de Dieu, et de nouvelles occasions de lui témoigner notre amour ? En remplissant notre intelligence de nouvelles vérités, elles la perfectionnent, la rendent plus semblable à Dieu, la science infinie, et ainsi contribuent à la gloire du Créateur, qui est la fin de toutes choses. Enfants de l'Eglise, nous aimons les sciences, même celles qui ont la matière pour objet, nous travaillons à leur progrès, et nous en saluons avec bonheur les magnifiques découvertes ; nous n'en déplorons que les abus. Bien des écrivains catholiques avaient développé cette vérité, mais il était bon qu'elle fût affirmée, en face du monde, et dans une définition de foi, par un concile œcuménique. C'est une réponse péremptoire aux calomnies des adversaires, et un avertissement à quelques catholiques trop disposés à confondre, dans une même malédiction, la science et ses abus.

Une autre calomnie, qu'on retrouve bien souvent sous la plume des ennemis du catholicisme, c'est que l'Eglise asservit la science en la rivant à ses dogmes immobiles. Le Concile, pour y répondre, déclare solennellement que les sciences humaines ont leurs méthodes et leurs principes propres. Dieu ne les a pas révélées et l'Eglise ne les enseigne pas ; le savant reste parfaitement libre de procéder comme il l'entend, et même de se tromper s'il le veut. A cette indépendance, l'Eglise ne pose qu'une limite ; c'est que le savant n'attaque point la révélation soit en niant formellement les dogmes révélés, soit en prétendant les expliquer et les traiter d'après les méthodes des sciences humaines. Constituée gardienne de la foi de Jésus-Christ, elle veille à sa conservation avec un soin jaloux ; mais là se borne son œuvre, et, comme Dieu, elle livre le reste aux discussions des hommes. Le frein qu'elle pose à l'esprit humain ne blesse évidemment en rien les droits de la science, puisque nécessaire à la conservation de la religion, il n'a d'autre résultat pour le savant que de le préserver de funestes erreurs dont, peut-être, il ne se délivrerait jamais.

Aucun canon ne correspond à ce paragraphe ; mais les doctrines contraires à celles qu'il affirme avaient déjà été condamnées dans le *Syllabus*, par les propositions XII et XIV. Cependant, entre le texte de la proposition XII et le texte du paragraphe que nous venons d'expliquer, il existe une sensible différence. Le *Syllabus*, en effet, condamne cette assertion, que " les décrets du Saint-Siège et des congrégations romaines entravent le libre progrès des sciences," et le Concile se contente de parler de

“l’Eglise” en général. Le silence qu’il garde sur les congrégations romaines infirme-t-il l’autorité de la proposition que nous venons de citer, ou, du moins, en modifie-t-il le sens ? En aucune manière ; et cela pour deux raisons. La première, c’est que le *Syllabus* et la constitution *Dei Filius* sont deux actes complètement indépendants, sans autre rapport que la ressemblance des matières traitées : la seconde, c’est que la doctrine du Concile est la même que celle du *Syllabus*, puisque les Congrégations romaines forment l’un des principaux organes par lesquels l’Eglise exerce son *magistère* ordinaire et universel. Mais pourquoi les vénérables Pères n’ont-ils point parlé des Congrégations romaines ? Peut-être parce qu’une telle explication leur a paru devoir mieux trouver sa place dans une autre constitution ; peut-être parce qu’elle soulevait des objections historiques qu’ils ont voulu éviter ; peut-être parce qu’ils ont jugé inutile de répéter une condamnation clairement exprimée dans le *Syllabus*, ou bien enfin pour tout autre motif que nous ignorons. En tout cas, l’autorité et le sens de la proposition XII du *Syllabus* restent absolument les mêmes qu’au-paravant.

Le Concile semble avoir eu pour but, dans le paragraphe que nous venons de commenter, de rassurer la science moderne sur les prétentions de l’Eglise, en lui faisant voir en elle, non une ennemie, mais une alliée et une bienfaitrice ; dans le paragraphe cinquième, et dernier, il repousse les orgueilleuses prétentions des savants qui s’arrogent le droit d’interpréter la révélation et de la faire progresser à leur manière, en dehors de l’Eglise et contre elle ; puis il enseigne en quoi consiste le vrai progrès de la vérité révélée. La révélation n’est pas une doctrine que Dieu ait livrée au travail de l’esprit de l’homme, pour la perfectionner et la développer dans le cours des âges, comme sont, par exemple, la doctrine d’Aristote et celle de Platon ; c’est un ensemble de vérités contenues dans l’Ecriture et la Tradition, dont Notre-Seigneur Jésus-Christ a confié la lettre et le sens à l’Eglise, lui assurant, en outre, le secours de l’Esprit-Saint pour la préserver de toute erreur et de toute négligence dans la conservation de ce dépôt. Le sens de la révélation est et restera donc éternellement celui que Jésus-Christ a enseigné aux apôtres et les apôtres à leurs successeurs ; d’autre part, l’Eglise étant infallible pour déclarer quel est ce sens, il en résulte qu’il faut toujours s’en tenir aux jugements qu’elle a une fois portés. Mais alors, dira-t-on, il ne se fait aucun progrès dans l’Eglise ? La réponse du Concile est empruntée à Vincent de Lérins : “ Que... l’intelligence, dit-il, et la science croissent dans chaque homme et dans toute l’Eglise ” ! De quelle manière ? “ De telle manière que le dogme et le sens restent les mêmes. ”

Comment s’opère ce progrès ? D’abord par l’enseignement de l’Eglise qui, dans le cours des âges, fixe pour jamais le sens des Ecritures et de la Tradition, sur de certains points bien interprétés au commencement, mais

plus tard détournés de leur signification par un certain nombre de chrétiens. C'est ensuite, et principalement, par le développement logique des dogmes généraux dans lesquels sont renfermées des vérités particulières, que peu à peu les docteurs distinguent, précisent et mettent en pleine lumière. " Nous ne sommes pas si perdus de sens, dit Bossuet, dans son *Exposition de la doctrine catholique*, que de nous imaginer que l'Eglise fasse les vérités catholiques ; nous disons seulement qu'elles les déclare. Car, encore qu'elles soient toujours en l'Eglise, elles n'y sont pas toujours en même évidence." Les vérités contenues dans la révélation sont mises chaque jour plus en évidence : voilà le véritable et l'unique progrès du dogme catholique.

Dans le troisième et dernier canon est anathématisée l'erreur, particulièrement répandue en Allemagne, d'après laquelle il faudrait parfois, selon les progrès de la science, donner aux dogmes catholiques un sens autre que celui que l'Eglise leur donne et leur a donné. Cette hérésie est d'origine rationaliste et protestante, car elle suppose que l'Eglise peut se tromper, qu'elle a perdu l'intelligence de plusieurs dogmes révélés dont elle garde les formules, enfin que, chez elle, la lettre a tué l'esprit. Elle avait déjà été condamnée par diverses propositions du *Syllabus*, et notamment par la cinquième.

Nous ne terminerons pas ces courtes remarques sur la constitution *Dei Filius*, sans prier nos lecteurs de vouloir bien nous pardonner les nombreux défauts qu'ils auront sans doute remarqués dans notre travail. Le peu de temps et de place dont dispose celui qui écrit dans une revue,—malgré la bienveillance exceptionnelle de la direction de la *Revue du monde catholique*, qui ne néglige rien pour aider, dans sa sphère, l'œuvre du Concile—la nouveauté et la difficulté du sujet, que personne n'a encore traité, la pureté de notre intention, qui est de prévenir les fausses interprétations par une exposition fidèle de la doctrine du Concile, étudiée à la lumière des principes de la saine théologie, nous serviront d'excuses, et pour ces articles, et pour ceux qui, peut-être, les suivront.

J. B. JAUGEY.

LA FILLE DU BANQUIER,

(Suite.)

VIII.

UNE TEMPÊTE SUR LES CÔTES DE L'OcéAN.

A quelques lieues du château de Moidrey se trouve le petit village de Saint-Servan, dont la population est en grande partie composée de pêcheurs. A une faible distance, est situé un vieux manoir, apanage de l'ancienne famille de Moidrey, et qui était tout ce qui restait des vastes domaines que ses propriétaires avaient autrefois possédés.

Six mois se sont écoulés depuis le jour où le fils d'Alfred de Moidrey avait si mystérieusement disparu.

Bien des changements ont eu lieu durant cet intervalle.

En conséquence de ce qu'on appella la fuite de son homme d'affaires, Jarry, et du non-remboursement des sommes hypothéquées sur ses propriétés, Alfred de Moidrey s'était vu dépossédé de la demeure et de la plus grande partie de la fortune de ses pères.

Lui et sa jeune femme étaient venus, le cœur brisé par la douleur, chercher un refuge dans le manoir de Saint-Servan.

Ils vivaient là dans la réclusion la plus absolue, ne visitaient jamais personne et n'étaient que bien rarement dérangés par leurs voisins qui, connaissant leurs malheurs, respectaient leurs chagrins.

Le village de Saint-Servan ne se composait guère que d'une rue dont les maisons à un étage étaient toutes bâties vers la mer ; elles en étaient même si rapprochées, qu'à la marée haute, les flots venaient mourir à leurs pieds. Au moment où nous présentons à nos lecteurs la population aux mœurs encore pures et honnêtes de ce village, tous les habitants étaient rassemblés sur la plage. Tous les regards contemplaient avec terreur et intérêt un grand navire échoué sur des rochers, à l'entrée de la baie, et que les vagues en fureur menaçaient, à chaque instant, de mettre en pièces.

L'ouragan se faisait de plus en plus terrible et les vagues écumantes déferlaient contre les flancs du vaisseau qui, de minute en minute, craquait en s'enfonçant dans les rochers et sur les brisants. On eût dit des monstres marins acharnés contre une proie qu'ils voulaient dévorer

Le vaisseau était perdu.

Les plus hardis marins étaient convaincus qu'il n'y avait pas un bateau qui pût résister deux minutes au milieu des flots blancs d'écume qui balayaient la baie.

Cette certitude n'avait cependant pas empêché les plus braves d'entre tous de risquer leur vie pour essayer de porter secours à ceux qui allaient périr sous leurs yeux.

Hélas ! quel en avait été le résultat ?

On le voyait aux fragments du bateau que la mer rejetait sur le sable et aux trois ou quatre cadavres qu'entouraient des femmes, des enfants et des hommes plongés dans un morne désespoir.

C'est une rude existence que celle du pêcheur qui n'a de richesse que celle qu'il tire des entrailles de l'Océan.

Tout ce que des hommes pouvaient faire avait été fait, et, à moins que la tempête ne s'apaisât, le navire, avons-nous dit, était perdu.

S'apaisât ! Il n'y avait pas à espérer ! La mer et le ciel s'étaient ligués et le génie des eaux réclamait sa proie.

Les vagues, comme si elles eussent été soulevées par une main invisible, s'élevaient toujours de plus en plus haut, et sifflant comme des serpents, elles entouraient d'un cercle blanchâtre tout ce qui leur faisait obstacle.

Au-dessus du navire qui s'effondrait tournoyaient des oiseaux de mer aux grandes ailes, dont les cris stridents se mêlant aux rugissements de l'Océan et aux mugissements du vent ajoutaient aux terreurs de l'ouragan un étrange et mystérieux élément qui donnait froid au cœur des plus courageux.

—C'est fait de lui ! dit un vieux pêcheur, en voyant une lame qui, plus furieuse encore que les autres, passa tout entière par dessus le navire.

Le vaisseau effectivement disparut sous une effroyable cataracte qui semblait tomber des nues. Il y eut un cri long et désespéré qui domina un instant la voix de la tempête.

Les oiseaux de mer crièrent plus vite et plus fort. La masse d'eau s'entr'ouvrit, puis se referma en ne laissant apercevoir que des pointes des rochers.

Le navire avait passé comme un songe. Tout ce que l'on en voyait, c'étaient quelques épaves qui flottaient ça et là, à la merci des flots.

Les pêcheurs contemplaient, muets et mornes, cette scène de destruction.

Un cri s'éleva du milieu d'eux.

—C'était un navire marchand hollandais qui allait aux colonies ou qui en revenait. Je l'ai reconnu à sa coupe, dit un marin dont les traits bronzés prouvaient qu'il avait expérimenté la mer des Tropiques.

—Pauvres gens ! murmura une femme en essuyant du coin de son mouchoir les larmes qui tombaient de ses yeux.—Pas une âme n'en a réchappé !

—N'y avait-il donc rien à faire pour eux ? demanda une personne qui, suivie d'un chien fort et puissant, se joignit, en ce moment, au groupe des pêcheurs.

Les femmes s'inclinèrent, et les hommes portèrent la main à leurs bonnets. Tous reconnurent le nouveau venu, et il était facile de voir qu'il se mêlait beaucoup de cœur et d'affection au respect qu'on lui témoignait.

Le vieux marin qui s'était dit connaître parfaitement la nationalité du navire souleva son petit chapeau goudronné, et répondit :

—Tout ce que des hommes peuvent faire, nous l'avons fait ; et si vous en désirez la preuve, regardez !

Il indiqua les cadavres étendus sur le sable et que l'on avait recouverts d'une voile.

—Nous avons perdu trois des plus braves garçons du village, continuait-il ; et parmi eux se trouve le meilleur de tous, l'aîné du pauvre Mathieu.

Alfred de Moidrey, car c'était lui, fut vivement affecté par ce qu'il venait d'entendre.

—Pardonnez-moi, Roger, dit-il, si, un instant, j'ai paru douter de la noblesse du cœur qui but dans vos poitrines à tous.

Puis, s'adressant à l'une des femmes, il demanda :

—Où est Mathieu ?

—Me voici, Monsieur, répondit une voix triste derrière lui.

—Vous avez été terriblement frappé, mon pauvre ami, dit de Moidrey, les yeux humides de larmes.

—Le Seigneur me l'avait donné, et le Seigneur me l'a repris, répliqua le vieillard. Mon fils est mort avec ces braves garçons en tentant de sauver la vie à plusieurs de ses semblables. J'ai eu beau leur dire qu'il n'y aurait pas de bateau à tenir par une mer pareille. Mais comment voir de sangfroid de pauvres gens mourir sous ses yeux ! Ils sont morts en faisant leur devoir, et j'espère que le bon Dieu leur en tiendra compte !

Le vieux Mathieu avait ôté son bonnet de laine, et l'on voyait de grosses larmes rouler dans les sillons que des années de labour avaient creusés sur ses joues. Les longues mèches de ses cheveux blancs flottaient agitées par le vent.

Ce visage qui exprimait tant de piété réelle et tant de résignation avait quelque chose de noble et de sublime.

Tout à coup un cri s'éleva parmi les femmes et douze mains à la fois se tendirent vers un objet qui flottait sur les vagues.

C'était un fragment de mât auquel une femme semblait s'accrocher de toutes ses forces.

—Sauvez-la !

Tel fut le cri qui s'échappa de toutes les bouches.

Alfred de Moidrey et dix hommes se jetèrent à la fois à la mer et avancèrent jusqu'au moment où les vagues, les repoussant, menacèrent de les engloutir.

—Arrière, mes amis ! cria de Moidrey, arrière ! Si quelqu'un doit se sacrifier, c'est moi qui ne suis plus bon à rien, c'est mon droit de vous montrer le chemin.

Et tout en parlant, il attacha une corde autour de sa ceinture, et en donnant le bout aux autres pêcheurs, il s'élança au milieu des flots.

—Tenez bon, cria-t-il, et ne tirez à vous que quand je l'aurai saisi !

Malgré la violence des flots, il nagea vigoureusement et lutta contre les éléments avec le courage du désespoir.

Dix fois il disparut, dix fois on le vit surnager de nouveau.

Enfin il n'était plus qu'à quelques pieds seulement de la naufragée que la mer balottait sur le mât.

Les femmes jetèrent un nouveau cri.

—Voyez ! voyez ! crièrent-elles, toutes ensemble ; elle a un enfant ! Elle voit M. de Moidrey et elle le lui tend ! Il veut le saisir. Mais la vague est trop forte. Ah ! il est perdu !

Un long cri d'agonie partit du cœur de toutes les mères qui assistaient à cette terrible scène.

Tout se passait en effet, comme elles le disaient dans leur anxiété.

La femme, en voyant un sauveur s'approcher d'elle, avait pris l'enfant qu'elle avait jusqu'alors tenu serré contre sa poitrine, et le lui avait tendu.

Mais les vagues s'étaient jetées sur leur proie et l'emportaient loin du bord.

Encore une fois un cri s'éleva du rivage.

Mais c'était un cri d'espoir !

—Le chien ! le chien ! criait-on. Il le voit ! voyez comme il lutte ! Il est près de l'enfant ! non ! oui ! il le tient ! il est sauvé !

Des centaines d'êtres humains venaient de périr, et cependant, il serait difficile d'exprimer les sentiments de joie que manifesta toute la foule assemblée lorsque le noble animal nagea avec l'enfant vers la plage.

Il le tenait par ses vêtements, près du cou, et, avec un instinct merveilleux, il avait soin de lui maintenir la tête hors de l'eau.

Hommes, femmes, enfants, sans souci du danger, s'avancèrent jusque dans l'eau, la poitrine haletante, et prêts à saisir l'enfant.

Mais le chien, sans le lâcher, échappa à tout le monde et s'en fut, en faisant un détour, déposer son fardeau aux pieds de son maître qui, lui aussi, à force d'énergie et d'efforts surhumains, avait réussi à amener à terre le corps de la femme.

—C'est une fille ! cria une femme, en prenant la petite créature et en l'élevant dans ses bras.

—C'est un ange ! dit Mathieu, en pressant dans ses mains une tresse de ses cheveux humides ; a-t-on jamais vu une chevelure plus belle que la sienne ?

IX.

COMMENT CELLE QUI DEVIENDRA NOTRE HÉROÏNE FUT ADOPTÉE PAR LES HABITANTS DE SAINT-SERVAU.

L'enfant que le chien venait si miraculeusement d'arracher à la mort était, effectivement, de la plus merveilleuse beauté.

Sa peau était fine comme du satin ; ses lèvres étaient roses comme du corail ; ses cils étaient extraordinairement longs.

On aurait dit une perle que la mer aurait rejetée du sein de ses profondeurs.

Mais la principale perfection de cette enfant, si le mot perfection peut être employé là où tout était parfait, consistait dans la beauté et la profusion de sa riche chevelure dont les boucles cachaient presque entièrement son visage dans les bras du pêcheur qui la serraient avec admiration contre sa robuste poitrine.

Il était impossible de rêver une figure plus angélique.

Toute la population de Saint-Servau était réunie autour du vieux Mathieu, qui avait pris l'enfant, et que son fardeau, nous devons le dire, embarrassait un peu.

Quant au chien dont le secours avait été si opportun, il avait repris sa position habituelle au côté de son maître, calme mais fier. On eût dit que, connaissant la valeur du service qu'il venait de rendre, il dédaignait d'en recevoir la récompense.

C'était aussi un bel animal, un terre-neuve pur sang, dont la réputation de fidélité et de courage s'était répandue au loin, par suite d'une lutte acharnée qu'il avait soutenue sans succès, hélas ! contre des malfaiteurs qui s'étaient introduits, une nuit, dans le château de de Moidrey pour lui voler son unique enfant.

Il portait encore les traces des blessures qu'il avait reçues dans le combat. Il avait complètement perdu un œil, et son corps était couvert de cicatrices ; de plus, il était tout dénudé à diverses places.

Madame Roger, jeune femme vive et alerte, qui avait épousé, depuis quelques années seulement, le marin à la figure bronzée dont nous avons parlé plus haut, prit l'enfant des bras de Mathieu. Déjà elle l'emportait vers sa chaumière qui était l'une des plus proches du rivage, lorsque Alfred de Moidrey l'arrêta, et se mit à examiner le visage de la petite fille.

L'enfant, qui avait repris entièrement connaissance, ouvrit ses larges yeux.

Il n'y a pas bien longtemps encore, j'avais un ange, comme cela ! murmura le malheureux père.

Il se détourna, et tous les pêcheurs, qui connaissaient et respectaient le sujet de sa douleur, s'écartèrent pour lui livrer passage.

—Bonjour, monsieur de Moidrey, dit un petit homme pétulant qui se hâtait d'arriver. J'ai été examiner l'état de la pauvre créature que vous venez de sauver, et il continua en pinçant les lèvres et en secouant tristement la tête, quand je dis sauver elle n'en vaudra guère mieux, j'en ai bien peur.

Celui qui parlait ainsi était le médecin de l'endroit, homme bon au fond, quoique excentrique, et qui jouissant d'une certaine fortune s'était retiré dans ce village plutôt pour y vivre tranquille que pour y faire des affaires.

—Que voulez-vous dire ? demanda de Moidrey avec surprise.

M. Morin éleva la main et se frappa le front du bout de son doigt.

—Elle a reçu là un terrible coup ! répondit-il. La tête a porté contre un rocher, mauvais endroit, dépression du cerveau, mauvais, très-mauvais.

—Mais pensez-vous qu'elle recouvrera . . .

—La vie ? oui ; mais la raison, jamais.

Les pêcheurs qui, par respect, se tenaient à distance, ne perdaient pas un mot de cette conversation.

Tous secouèrent la tête, d'un air significatif, et se regardèrent tristement.

—C'est en effet une mauvaise nouvelle, monsieur Morin, répliqua de Moidrey ; car, à moins que la tempête ne se calme et que la mer ne jette sur le rivage quelque débris du navire, il sera impossible d'arriver à constater l'identité de cette enfant.

Roger le marin s'avança de quelques pas, et dit en portant la main à son bonnet :

—Quant à cela, monsieur, on peut être sûr que la mer ne rendra rien par ici de ce qu'elle a englouti ; cet ouragan durera jusqu'à demain. Le navire est effondré au milieu des rochers, et, avant une heure, il n'en restera pas de quoi faire une allumette.

Tous les pêcheurs firent comprendre d'un signe que telle était aussi leur opinion.

Pauvre enfant ! dit de Moidrey, elle est, sans doute, condamnée à une bien dure destinée. Elle et sa mère sont les deux seuls êtres qui auront été sauvés . . .

—Sa mère ! pardonnez-moi, interrompit le docteur ; il ne semble pas, tant s'en faut, qu'il y ait, entre elles, aucun lien de parenté. Cette petite est blanche comme un lys, tandis que l'autre est une femme de couleur, noire comme du jais.

—Quelque servante indienne, une nourrice peut-être. Je veux la voir.

Et Alfred de Moidrey, accompagné du médecin et suivi du plus grand nombre des pêcheurs, entra dans l'une des chaumières.

—Un coup-d'œil lui suffit pour se convaincre que le docteur avait dit vrai.

Aucune relation de parenté ne pouvait exister entre l'enfant et la femme qui était là étendue devant lui.

Il y avait entre elles la même différence qu'entre la goutte de rosée qui brille aux rayons du soleil du matin et le fruit du mûrier.

Roger le marin affirma que la femme était une naturelle des îles de l'Archipel indien, de Java ou de Sumatra, ou encore des environs ; car, dans ces latitudes, il n'est pas facile de reconnaître la population rien que par la couleur.

Le médecin, qui avait attentivement examiné l'Indienne, releva la tête.

—Vous avez raison, dit-il à de Moidrey ; cette pauvre créature était, bien certainement, attachée au service de l'enfant. Ses vêtements, comme vous le voyez, sont assez grossiers, tandis que ceux de la petite fille sont d'une extrême richesse.

—Que faire ? demanda Alfred de Moidrey après quelques minutes de réflexion. J'aurais bien désiré faire emporter l'enfant au château, mais je crains l'effet que sa vue pourrait produire sur ma femme. L'horrible perte que nous avons éprouvée est trop récente et sa santé est trop délicate pour qu'elle puisse supporter, sans douleur, la présence d'un autre enfant. La vue seule d'un visage si jeune et si beau rouvrirait toutes les blessures de son cœur.

—Il n'y a pas à y penser, dit le docteur, péremptoirement. Si vous me permettez d'émettre un avis, je conseillerai de confier, au moins pour quelque temps, l'enfant à la femme de l'un des pêcheurs. Quant à cette pauvre créature, on la portera chez moi où je mettrai en œuvre toutes les ressources de la science pour lui rendre la raison. Mais, ajouta-t-il, je crains bien que le cas ne soit plus que désespéré.

De Moidrey consentit à l'arrangement proposé par le docteur Morin. Il promit de plus, de rémunérer amplement le pêcheur dont la femme prendrait soin de l'enfant, et au docteur, de lui rembourser les dépenses qu'il pourrait avoir à faire dans l'intérêt de sa malade.

Lui et le médecin sortirent ensuite de la chaumière.

Celui-ci posa respectueusement le doigt sur le bras de de Moidrey, et lui dit en indiquant une petite maison, un peu à droite :

—L'enfant est avec Mme Roger, si vous vouliez la voir maintenant que.....

De Moidrey l'interrompit avec une certaine vivacité :

—Non, non, dit-il. C'est une charmante créature ; mais, il hésita un moment, puis continua avec un sourire mille fois plus triste que ne l'auraient été des larmes, voyez-vous, docteur, il est des heures où je suis encore plus faible que ma pauvre femme. Quand je regarde un jeune visage et que je pense à l'enfant qu'on m'a ravi, je souffre plus que si l'on m'enfonçait un poignard dans le cœur.

—Vous reverrez votre fils, croyez-moi, dit le docteur avec émotion.

. De Moidrey secoua la tête.

Non ! répondit-il. De ce côté-ci du tombeau, lui et moi nous ne nous rencontrerons jamais ; j'en ai le triste pressentiment.

Puis, tournant brusquement le dos au docteur, il s'éloigna suivi de son chien.

Lorsque M. Morin entra dans la chaumière, il trouva la plus grande partie de la population mâle du village et toute celle des fermes réunies autour de l'enfant.

C'était à qui se chargerait de la petite fille, et les contestations menaçaient de dégénérer en de véritables querelles.

Les prétentions prirent un caractère encore plus acharné, après que le docteur, arrivé au milieu du cercle, eut fait connaître le désir de M. de Moidrey.

—Mme Roger affirmait que nul plus qu'elle n'avait autant de droits à garder l'enfant.

Son mari n'avait-il pas été le premier à l'apercevoir flottant dans les bras de sa nourrice ? Et d'ailleurs, disait-elle, aux yeux de la loi, possession vaut titre.

Et la serrant sur son sein, elle déclara qu'elle ne s'en séparerait que si ses parents, les seuls qui en avaient le droit, venaient la réclamer.

—Mme Roger a raison, dit le docteur. Mon opinion est que personne ici n'a plus de droits qu'elle à faire valoir pour qu'on lui confie cette innocente créature.

—Excepté moi ! dit une voix qui partait de derrière la foule, près de la porte.

Cette voix était bien connue de tous ceux qui étaient là. Chacun se rangea pour livrer passage à une jeune femme qui pouvait avoir vingt-deux ans.

Celle-ci s'avança jusqu'au milieu du cercle.

Elle avait un air d'extrême douceur ; mais tous les muscles de son visage étaient agités par une puissante émotion ; ses lèvres tremblaient et ses yeux étaient rougis des larmes qu'elle versait abondamment.

C'était Maria Keradec, la belle-fille du vieux Mathieu et la femme du jeune pêcheur, qui, avec deux autres de ses camarades, avait perdu la vie en voulant sauver celle des infortunés qui attendaient la mort sur le navire.

—Je réclame cette enfant, dit-elle, et personne, j'espère, n'osera contester mon droit !

Et se penchant vers l'enfant, elle l'embrassa avec toute l'effusion d'un cœur brisé par la douleur.

—Mon mari, reprit-elle, mon mari qui m'était mille fois plus cher que ma vie, s'est sacrifié pour sauver les parents, peut-être, de cette enfant ; et ma demeure qui, il n'y a que quelques heures, était remplie d'espé-

rance et de bonheur est maintenant désolée. Sûrement personne de vous ne voudrait me disputer cette enfant qui pourra peut-être, un jour, adoucir les chagrins de mon cœur !

Mme Roger s'apprêtait à riposter, mais le docteur l'arrêta en posant la main sur son bras, et dit :

—Maria Keradeuc a parlé justement et sensément. Tant que nous ne lui aurons pas trouvé sa véritable famille, que la maison de la pauvre veuve soit aussi celle de l'orpheline. Jamais on n'en aura vu reposer sur un cœur plus tendre et plus honnête.

Il prit l'enfant des bras de Mme Roger et la posasur le sein de la jeune veuve.

—Maintenant, dit-il, il lui faut un nom.

—Il y en a un sur les vêtements, interrompit Mme Roger, un nom de baptême, je crois.

—Il me fait l'effet de sonner singulièrement, dit le vieux Mathieu qui prit une espèce de petit manteau qui séchait devant le feu.

Le docteur sourit.

Puis, plaçant ses lunettes sur son nez, il examina les lettres qui étaient brodées sur une fine étoffe de cachemire :

—Ir... Emma... murmura-t-il.

—Il n'y a rien d'étonnant là-dedans, Mathieu, dit M. Morin en se tournant vers le vieux pêcheur ; mais, continua-t-il, si vous croyez que le nom d'un bon chrétien doit lui porter bonheur, nous en ajouterons un autre à celui-là :

—Lequel ? demanda le vieux marin.

—Eh bien donc le vôtre. Il n'y en a pas de meilleur dans le village de Saint Servan, ni de plus honnête dans toute la Bretagne, j'en répondrais. Qu'en dites-vous, mes amis ?

Et le docteur se tourna vers la foule.

—Donnerons-nous à cette petite, jusqu'à ce que nous ayons découvert celui de sa famille, le nom de Mathieu que voici, et de son fils qui, le premier, s'est élancé au secours des infortunés qui nous imploraient ?

Tout le monde répondit par un murmure d'approbation :

“ Emma Keradeuc ! ”

—C'est une perle qui nous appartiendra à tous, poursuivit le docteur ; nous la garderons tant que les siens nous la laisseront. En attendant, qu'elle ait sa place sous le toit de la veuve, et son berceau sur son cœur.

L'éloquence de M. Morin était irrésistible.

Et c'est ainsi que l'enfant que la mer avait jetée pauvre et abandonnée sur le rivage prit le nom de braves et honnêtes pêcheurs, qui venaient eux-mêmes d'être frappés de malheurs presque aussi grands que les siens.

Des mois et des années se passèrent. L'enfant grandit et sa beauté ne fit que devenir de plus en plus merveilleuse. La réputation de la perle

de Saint-Servan se répandit bien loin au delà des limites du pauvre village. Souvent même on venait de la ville voisine pour juger par soi-même si l'Enfant du naufrage méritait bien tout ce qu'en disait la renommée.

X.

COMMENT RODOLPHE MORTAGNE SAUVA LA VIE A JAGUARITA.

Le temps a passé depuis les événements que nous avons rapportés dans les chapitres précédents, et qui servent de prologue à notre histoire.

Nous mettrons en deux mots nos lecteurs au courant des faits qui sont survenus dans l'intervalle.

Il y a seulement très-peu de temps que Henri Delagrave et sa femme sont de retour d'Italie, où ils ont fait un long séjour.

Le fils du vieil Isaac avait quitté la France, presque aussitôt après la mort de son père, dans l'espoir de trouver dans les voyages et les distractions l'oubli de ses crimes et des reproches de sa conscience.

Quant aux propriétés de de Moidrey, dont il avait pris possession, il en avait laissé le soin et la direction à un intendant.

A Naples, il avait rencontré la comtesse Rosato.

La beauté de l'Italienne, sa nature fière et superbe avaient subjugué le cœur froid de Henri Delagrave ; et, quoiqu'elle eût déjà une fille, il lui avait offert sa main qu'elle avait acceptée.

Il est vrai que les Rosati murmurèrent en voyant une descendante de leur ancienne maison épouser le fils d'un marchand de Paris. Mais, s'ils étaient l'une des plus nobles familles de Naples, sous le rapport de la naissance, il faut dire qu'ils n'étaient pas aussi favorisés quant à la fortune.

D'ailleurs Varina Rosato s'était prononcée en faveur de l'étranger ; et, malgré sa jeunesse, elle avait, dans diverses circonstances, fait preuve d'une telle force de volonté et de caractère, que c'eût été tout simplement une folie que de vouloir s'opposer à ses desseins.

Ils furent mariés.

Immédiatement après la cérémonie, ils partirent pour Paris. Ce départ fut si précipité que les méchantes langues, et elles abondent à Naples, comme ailleurs, parlèrent d'événements sombres et mystérieux qui se rattachaient à une première histoire de la jeune et belle comtesse, événements aussi qui n'auraient pas été étrangers à la décision qu'elle avait prise.

Après différentes excursions, ils étaient donc revenus en Bretagne, dans l'intention de se fixer, d'une manière permanente, dans le vieux et superbe château de de Moidrey.

La femme de Henri Delagrave avait amené avec elle sa fille, qui était alors âgée d'environ dix-huit ans.

Maintenant que nous avons jeté un rapide regard sur le passé, nous entrons dans le somptueux salon du château et nous dirons quelques mots seulement des principaux personnages qui s'y trouvent rassemblés.

C'est d'abord le maître de ce vaste domaine, qui se tient le dos appuyé contre le marbre de la cheminée.

Il n'est que peu changé depuis que nous l'avons vu, et sans ce nuage plus sombre dont son front semble toujours chargé, sans ces lignes profondes creusées de sa bouche, et s'il n'avait point pris l'habitude de serrer plus que jamais ses lèvres l'une contre l'autre, Henri Delagrave ne paraîtrait pas avoir vieilli d'une année, depuis la nuit fatale, il y avait de cela dix-huit ans, où il avait assassiné l'avocat Jarry près du Ravin maudit.

Près de lui, languissamment étendue sur un sofa, et tenant à la main un éventail indien dont elle se sert pour protéger ses yeux contre la lumière, est une femme, remarquablement belle, et dont une robe de velours noir, garnie de magnifiques dentelles, fait encore valoir l'opulente beauté.

Les diamants qui brillaient dans ses cheveux noirs rivalisaient avec les éclairs que lançaient ses yeux, lorsqu'elle abaissait son éventail pour s'adresser à l'un ou à l'autre de ceux qui l'entouraient.

Son teint pâle et olivâtre lui donnait cet air pour lequel les Italiens ont inventé le mot de "morbidezza."

Un connaisseur disposé à la critique, aurait peut-être trouvé quelque chose de trop fort dans le développement de ses épaules à demi-voilées.

En un mot, son visage, avec le feu et la passion qu'il recérait, et son corps avec ses lignes fermes et si riches auraient merveilleusement servi de modèle au sculpteur qui aurait eu à représenter la fière reine d'Égypte qui conquiert le vainqueur du monde, et qui fit d'Antoine son esclave.

Telle était Varina Rosato, femme de Henri Delagrave.

Un homme est appuyé contre le dossier du sofa sur lequel elle est nonchalamment étendue. Il répond, d'une voix harmonieuse et musicale, aux observations qui lui sont adressées, et il y a quelque chose de si frappant dans son aspect que l'œil a peine à s'en détacher.

Son visage, s'il n'avait pas été d'une pâleur presque livide, aurait pu être regardé comme admirablement beau.

Ses traits avaient la délicatesse de ceux d'une femme. Toute sa personne aurait pu paraître efféminée sans l'expression d'audace et de cruauté qu'on lisait sur ses lèvres.

Mais ce qu'il y avait de plus remarquable en lui c'étaient ses yeux.

D'une couleur bleue, ils avaient un regard froid et poli comme l'acier ; mais lorsqu'il relevait les paupières et qu'il fixait un objet, animé ou inanimé, ses pupilles se dilataient ou se contractaient tellement qu'elles fascinaient ou repoussaient selon sa volonté.

Il ne paraissait pas avoir dépassé le printemps de la vie. Mais sous cet air parfois doux et d'une apparence languissante il cachait une énergie et un esprit de résolution qui, soit qu'il l'employât au bien ou au mal, rendait, dans tous les cas, toute opposition difficile et dangereuse.

Quant aux deux autres personnages dont il nous reste encore à parler, nous attendrons pour les présenter au lecteur, qu'ils entrent eux-mêmes en scène.

—Vous avez eu une existence bien étrange, mon cher Rodolphe, dit Henri Delagrave, en guise d'observation ; Vous devriez l'écrire. Je suis sûr qu'elle serait très-amusante.

—Et instructive, ajouta sa femme avec un accent étranger très-prononcé.

Rodolphe Mortagne fit entendre un petit rire argentin et haussa les épaules.

—Non, non, dit-il. Le visage grimaçant du passé me revient assez souvent à l'esprit, sans que j'aie encore cherché à me le rappeler. D'ailleurs, j'espère encore avoir du temps à vivre, et il est possible que la suite de mon histoire présente plus d'intérêt que ses commencements. !

—Quand vous partîtes de Naples, vous nous fîtes la promesse de venir nous rejoindre, dans un mois, à Florence, dit Delagrave. Depuis lors, six années se sont écoulées. Une parole que vous avez bien mal tenue, avouez-le.

—Mon cher Henri, l'homme est une créature que mènent les circonstances. Vous savez mon amour pour la science,—le seul entre parenthèse qui ne m'ait pas causé de désillusion.—Un de mes amis, un médecin italien qui revenait de lointains voyages, fit naître en moi le désir de visiter ces pays où habite le mystère, et de découvrir quelques-uns de leurs merveilleux secrets. Ce même soir où il me racontait ses aventures, je formai un plan que je soumis le lendemain à mon ami. Une semaine après, nous étions lui et moi en Angleterre, et au bout de quinze jours nous étions embarqués pour l'archipel indien. Voilà pourquoi, Henri, je ne pus aller vous retrouver à Florence, comme je vous l'avais promis.

—Et vos recherches furent-elles couronnées de succès ? demanda Mme Delagrave. Avez-vous au moins fait une découverte capable de vous dédommager de tout le mal que vous vous êtes donné ?

—Mes espérances ont été dépassées, répliqua Rodolphe, avec enthousiasme. J'ai visité et scruté les merveilles de chacune des îles Philippines, les Célèbes, les Moluques, Sumatra, Bornéo et Java. C'est dans cette dernière île que je suis resté le plus longtemps, et c'est celle qui m'a offert le plus de sujets d'observations.

—Et vous n'étiez pas lassé et ennuyé de vivre avec de pareils sauvages ? demanda Mme Delagrave, en agitant gracieusement son éventail.

—Sauvages ! Pardonnez-moi, madame, mais vous êtes grandement injuste envers mes amis de Java. Leur civilisation diffère de la nôtre, c'est vrai ; mais, enfin, ils en ont une, et quant à être ignorants, comme vous semblez le croire, il y en a peu, parmi eux, qui n'aient découvert, en étudiant la nature, quelques secrets qui suffiraient à faire la fortune des trois quarts des médecins d'Europe.

Mme Delagrave sourit d'un air incrédule, et son mari répliqua en secouant la tête :

—J'ai bien peur que si l'on examinait de près vos protégés, mon cher Rodolphe, on ne trouvât que toute leur science consiste dans la connaissance qu'ils croient avoir de quelques plantes, et que leur religion n'est qu'un ramassis de superstitions ridicules.

Mortagne sourit en mordant ses lèvres minces.

—Nous sommes toujours prêts, dit-il, à traiter de superstitions les choses que nous ne pouvons comprendre ; et pourtant, nous vivons dans le siècle des miracles. Ne sont-ce pas autant de miracles que la vapeur —l'électricité—la seconde vue—et le magnétisme qui . .

Il fut arrêté par un éclat de rire de Varina Delagrave.

—Sans doute, dit-elle, Monsieur Rodolphe Mortagne ne croit pas aux stupidités prêchées par les disciples de Mesmer ?

Rodolphe prit une voix plus grave que celle qu'il avait d'habitude.

—Aux stupidités, non répondit-il. Mais j'ai la foi la plus entière, la plus absolue de ce qu'on appelle le magnétisme.

Varina Delagrave ouvrit les yeux tout grands et laissa voir un étonnement qui n'avait rien de simulé.

—Mais c'est très-malheureux que l'illustre Allemand qui a découvert cette nouvelle science ne soit plus de ce monde, dit-elle ; il aurait lieu d'être fier d'un prosélyte tel que vous !

—Si c'est de Mesmer que vous voulez parler, répliqua Mortagne, permettez-moi de vous dire qu'il n'en est point l'inventeur. La science . .

Varina ferma à demi les yeux, en faisant avec son éventail un geste de stupéfaction.

—Je vous en prie ! dit-elle. Il semble que vous allez commencer une lecture, et les lectures, de quelque genre qu'elles soient, je les abhorre. Vraiment je serais tentée de croire que votre éloquence vous est inspirée par quelque belle somnambule indienne, si je ne supposais comme absurde de penser que—comment appelez-vous cela . . le magnétisme soit pratiqué par les tribus de l'archipel Indien.

—Vous avez à la fois tort et raison, répliqua Mortagne, avec bonne humeur. Cette scène est connue depuis des siècles des peuples dont vous parlez avec tant de mépris. Beaucoup l'ont désapprise, c'est vrai, mais les prêtres et les médecins la conservent précieusement et se la transmettent les uns aux autres.

—Je vous accorde que je me sois trompée sous ce rapport, maintenant, dites-moi en quoi j'ai eu raison ?

—Au sujet de la belle indienne, peut-être hasarda Henri.

—Rodolphe Mortagne s'inclina.

—Vous l'avouez ?

—Parfaitement ; et si madame veut bien me le permettre, je lui racon-

terai une aventure qui m'est arrivée dans l'île de Java et qui, j'espère, l'amusera davantage que la lecture dont elle se plaignait tout à l'heure.

—Je me meurs de curiosité, dit Henri, en s'arrangeant pour mieux écouter.

—Pour ma part, je vous prie de ne pas vous faire attendre, ajouta Varina en relevant les coussins derrière elle.

Rodolphe prit une position plus commode et commença ainsi :

—Je vous ai dit que ma résidence à Java dura plusieurs années. J'avais fini par causer convenablement la langue du pays et me familiariser avec les coutumes des naturels. J'avais entrepris une partie de chasse avec quelques-uns de mes amis, dans le voisinage du mont Salek. Un matin qu'ils étaient fatigués, je les laissai se reposer dans notre bateau que nous avions amarré dans une petite crique ; et, et suivi de mes Malais que je savais m'être dévoués, je m'avançai dans l'intérieur du pays.

“ On m'apprit qu'un château voisin avait été ravagé par une panthère noire et que celle-ci avait son repaire dans un bois distant à peine de quelques milles.

“ C'en fut assez pour moi. Depuis longtemps j'avais le désir de chasser l'un des plus dangereux habitants des forêts de Java et de Sumatra.

“ Je ne vous fatiguerai pas en vous racontant tous les dangers que je courus.

“ Après avoir heureusement échappé aux innombrables serpents à sonnettes qui sont cachés dans les hautes herbes et aux crocodiles que recèlent chacune des mares d'eau de ce pays, je blessai la panthère ; et grâce à l'adresse de mes Malais, le noble et terrible animal fut pris vivant.

“ Du sommet d'une hauteur que nous traversions pour retourner vers mes compagnons, s'aperçus la fumée d'un village ou plutôt d'une petite ville que mes serviteurs me dirent être gouvernée par un chef puissant, Panatam Daho, qui passait pour être fanatique des vieilles coutumes javanaises, et l'ennemi le plus acharné des Européens.

“ Je donnai l'ordre aux Malais de conduire la panthère jusqu'au bateau, et je me résolus à aller voir de près la fête des naturels, qui, à en juger par le bruit des instruments, paraissait être très-animée.

“ En me glissant doucement à travers les bruyères, j'arrivai jusqu'au village de Daho, où je me tins caché derrière les rameaux d'un arbre.

(*A continuer.*)

REVUE SCIENTIFIQUE.

LES APPAREILS D'INVESTIGATION SOUS-MARINE.

Certaines industries, telles que la pêche des perles, du corail, des éponges, exigent parfois que l'homme séjourne assez longtemps sous l'eau ; cette nécessité est encore plus absolue quand il importe de s'assurer du bon état ou des avaries d'un navire, de visiter les fondations de travaux hydrauliques, etc. Il est des individus qui possèdent la faculté de rester au fond de l'eau un temps relativement très-long avant de venir respirer à la surface ; néanmoins, dans le plus grand nombre des cas, ce temps est de beaucoup insuffisant pour les diverses opérations dont nous avons parlé. On a donc dû rechercher de bonne heure les moyens de permettre aux plongeurs de séjourner sans danger au fond de l'eau beaucoup plus longtemps qu'ils ne peuvent le faire naturellement.

Le premier appareil inventé dans ce but est la cloche à plongeur, dont l'idée première paraît remonter à la plus haute antiquité, puisque Aristote raconte que l'on peut faire respirer les plongeurs sous l'eau, en les faisant descendre dans une cuve d'airain renversée. On sait que la construction de la cloche à plongeur est basée sur ce principe que si l'on plonge verticalement dans un liquide un vase renversé, ce liquide ne pénètre pas dans la partie supérieure de l'appareil, à cause de l'impénétrabilité de l'air.

Sans nous occuper des divers perfectionnements qui, depuis Aristote, ont été introduits dans l'installation de la cloche à plongeur, celle dont on se sert aujourd'hui représente un tronc de pyramide quadrangulaire, un peu plus grand à la base qu'au sommet. Elle est toute entière de fonte et coulée d'un seul jet. Le jour y arrive par deux fortes lentilles incrustées dans le plancher supérieur, et les ouvriers y voient suffisamment pour pouvoir travailler à une profondeur de trente à quarante pieds, suspendus par un fort câble en fer enroulé autour du cabestan d'un navire ; l'air intérieur de la cloche est renouvelé à l'aide d'une pompe foulante placée sur le bateau, et au moyen d'un tube qui, partant de cette pompe, aboutit au sommet de l'appareil où il est fortement vissé.

Cette cloche à plongeur, telle que nous venons de la décrire, est celle actuellement en usage en France ; elle a cependant été perfectionnée en Amérique sous le nom de *nautilus*, par les ingénieurs Hallet et Williamson ; le principe est toujours le même.

Le *Scaphandre* est un appareil qui permet à l'homme qui en est revêtu de se mouvoir et de travailler au fond de l'eau comme il le ferait à la

surface du sol. Le premier appareil de ce genre dont nous ayons connaissance est celui dont Léonard de Vinci nous a laissé le dessin et qu'il dit être employé dans l'Inde pour la pêche des perles.

Il consiste en une espèce de vêtement qui entoure la tête et une partie de la poitrine : un tube flexible, dont l'extrémité supérieure est soutenue hors de l'eau par un flotteur, le met en communication avec l'air intérieur. Halley nous apprend que de son temps, on se servait d'un vêtement imperméable composé en partie d'une armure dont les joints étaient munis de pièces de cuir. Deux tuyaux le mettaient en communication avec l'atmosphère, et l'on y établissait un courant d'air au moyen d'un grand soufflet placé à l'extrémité de l'un d'eux. Cet appareil donnait d'assez bons résultats jusqu'à des profondeurs de dix à quinze pieds, mais, au-delà, la pression arrêtait la circulation du sang dans les membres. C'est seulement depuis une trentaine d'années qu'on est parvenu à résoudre le problème. Les appareils aujourd'hui en usage varient quand aux détails ; mais tous se composent essentiellement d'un vêtement imperméable, terminé par un haut de cuirasse métallique sur lequel se visse un casque également en métal. Ce casque est muni d'un masque de verre pour permettre au plongeur de voir autour de lui, et d'un tube à air qu'on alimente à l'aide d'une pompe disposée sur le rivage ou sur un navire.

Depuis bien des années on se sert du Scaphandre-Cabirol qui a l'avantage d'être beaucoup plus léger que tous les autres, puisque son poids excède à peine 165 livres. Le vêtement est d'une seule pièce depuis les pieds jusqu'aux épaules, où il se termine par une pélerine de cuir. Il est fait de coton croisé ou de forte toile, rendue imperméable par une épaisse lame de caoutchouc. Des anneaux également de caoutchouc le ferment hermétiquement autour des poignets, et une ceinture de cuir le serre autour de la taille. Un casque se visse sur la pélerine métallique qui se joint par des boulons à celle de cuir. C'est dans le casque qu'aboutit le tube destiné à donner de l'air au plongeur. Celui-ci, afin de pouvoir s'enfoncer facilement, est chaussé de brodequins à semelles de plomb, et il porte, l'un devant et l'autre derrière, deux blocs de plomb en forme de cœur qui lui servent de lest. La corde que l'on voit au côté droit du plongeur lui sert à faire des signaux extérieurement.

Quand les recherches sous-marines doivent se faire à une certaine profondeur, lorsque surtout il est nécessaire pour ces recherches d'employer plusieurs hommes qui doivent être dirigés par un chef, la cloche à plongeur et le scaphandre ne suffisent plus.

C'est le cas qui s'est présenté récemment dans les travaux entrepris pour le sauvetage de vaisseaux naufragés dans la baie de Vigo.

Une fois les épaves des galions reconnus, leur position et leur degré d'envasement déterminés et balisés, et avant que les plongeurs commençassent leur œuvre d'investigation, il importait que l'ingénieur pût lui-

même constater les travaux à exécuter. C'est dans ce but que M. Basin a fait construire un appareil que nous appellerons un *observatoire sous-marin*.

Cet appareil se compose d'un cylindre en tôle à l'épreuve des plus fortes pressions atmosphériques, ayant à la partie inférieure une ouverture circulaire qui sert de porte d'entrée que l'on ferme par de solides boulons. Une lentille d'une forte épaisseur adaptée à l'appareil permet de voir ce qui se passe au dehors. En outre, la personne renfermée dans l'observatoire est en communication avec l'extérieur à l'aide d'un fil électrique et d'un conduit acoustique. L'air y arrive, comme dans les autres appareils, par un tuyau aboutissant à une pompe foulante.

Un éminent dessinateur, M. Durand Brager, a eu l'idée et le courage de se faire descendre dans cet observatoire. " Le patient, dit-il, qui entre dans cette boîte pour la première fois, éprouve tout d'abord une impression des plus désagréables : c'est celle du retentissement de la fermeture de l'appareil, mais elle n'est que passagère ; elle est remplacée par la sensation que lui fait éprouver, au commencement de l'immersion, un bouillement imperceptible, une espèce de cliquetis métallique que produit le cylindre en s'immergeant ; c'est l'affaire de deux ou trois secondes ; puis l'œil inquiet fouille curieusement à travers l'objectif dans les profondeurs glauques de la mer.

On descend toujours ; enfin un léger mouvement d'oscillation vous laisse deviner que l'observatoire touche le fond ; alors une plus forte sensation, celle du silence absolu, vous écrase.

Ce silence est inexplicable ; c'est le néant.

Si les plongeurs sont au travail, c'est une autre affaire.

Au silence succède un murmure rauque et intermittent, dont on ne peut se rendre bien compte ; c'est un frôlement qui paraît se produire à la surface extérieure de la tôle, tantôt au-dessus, tantôt sur la paroi latérale, tantôt au-dessous.

L'œil inquiet interroge à travers l'objectif les profondeurs de la mer et finit par distinguer, comme au milieu d'un épais brouillard, des formes étranges, fantastiques, qui se meuvent lentement et maladroitement ; leurs énormes côtes oscillent pesamment de ci, de là, laissant briller par intervalles les larges facettes de leurs grands yeux atones. Tantôt elles paraissent armées de trois bras, mais alors ils n'ont qu'une jambe, tantôt trois jambes et un bras ; ces membres semblables aux tentacules d'un poulpe monstrueux, se raccourcissent et s'allongent jusqu'à se perdre dans les profondeurs de l'obscurité sous-marine ; puis on ne voit plus qu'une masse sans forme ; elle semble s'avancer vers l'observatoire : alors paraît, à toucher la lentille de l'objectif, la tête caparaçonnée d'un plongeur.

Cet intrépide travailleur d'un monde sous-marin vous souhaite la bienvenue dans ses États, mais d'une voix si caverneuse qu'elle semble d'outre-tombe.

On comprend qu'à une profondeur de plus de soixante pieds, la lumière du soleil traversant cette épaisse muraille liquide, ne soit parfois pas suffisante pour éclairer le travailleur, et dans ce cas, M. Basin a recours à une lampe électrique sous-marine entretenue par une puissante machine magnéto-électrique. Toutefois, quand il ne s'agit que d'une profondeur qui n'excède pas trente pieds, on donne la préférence à la projection des rayons de la lampe électrique sortie de la lanterne et dirigée sur la surface de la mer.

Avec de pareils moyens d'investigation, il est permis d'espérer que les efforts des chercheurs de Vigo seront couronnés de succès.

Il nous reste encore à dire quelques mots des *bateaux à air* et des *bateaux sous-marins*.

Proposés par Coulomb en 1778, les bateaux à air ne paraissent avoir été employés pour la première fois qu'en 1845, dans le port du Croisie, qu'il s'agissait de débarrasser des rochers qui gênaient la navigation. Ils consistent essentiellement en une grande caisse ouverte par le bas et fermée par le haut que l'on maintient vide d'eau à l'aide de l'air comprimé. Le *bateau Payerne*, qu'on a vu fonctionner il y a une quinzaine d'années sur la Seine, est un bateau à air perfectionné, qui permet de descendre à de très-grandes profondeurs sans inconvénients et de rester longtemps sans communication avec l'air extérieur. Ce qu'il y a de curieux, c'est le moyen indiqué par Payerne pour maintenir à l'état respirable l'air renfermé dans le bateau. Ce moyen consiste à faire passer cet air à l'aide d'un fort soufflet dans une dissolution alcaline. La tuyère du soufflet est munie d'une pomme d'arrosoir qui, divisant l'air en petits filets, le met en contact intime avec la dissolution.

Enfin, nous mentionnerons les *bateaux sous-marins* qui peuvent naviguer entre deux eaux, soit en faisant provision d'air respirable, soit en restant en communication avec l'air extérieur un moyen d'un tuyau surnageant à la surface de l'eau. Inventés et employés par Sturmius pour la première fois en 1787, puis par l'américain Bushnell, ils ont été depuis cette époque considérablement perfectionnés, et donnent maintenant les meilleurs résultats.

Les services que tous ces appareils sont appelés à rendre dans la guerre actuelle sont immenses. Espérons qu'un jour ils ne seront utilisés qu'au profit de l'humanité et de la science.

CHRONIQUE DU CONCILE.

Le Concile et la guerre : rapports de la guerre avec l'œuvre du Concile ; craintes et espérances ; intervention visible de la Providence ; les événements justifient la doctrine catholique et concourent à la liberté du Concile ; douleur que cause l'évacuation des Etats de l'Eglise par les troupes françaises ; la mission de la France.—Le retour des évêques ; continuation des travaux du Concile.

I.

La guerre occupe aujourd'hui tous les esprits en Europe, et l'on peut dire dans le monde entier : c'est justice. Dans un étroit espace, un million d'hommes sont réunis, pourvus de tout ce que le génie humain, de tout ce que la science moderne a pu trouver de plus propre à tuer et à détruire. Il y a là des fusils à aiguille et des chassepots, des canons rayés et des mitrailleuses, et des hommes exercés depuis longtemps à se servir de ces terribles armes et animés des sentiments qui ont le plus de puissance pour exciter les courages : l'amour de la gloire, l'esprit de vengeance, l'amour de la patrie, la défense du droit. D'un côté, des troupes pleines de feu et d'enthousiasme, qui veulent soutenir leur vieille réputation ; de l'autre, des soldats enivrés encore de leurs récentes victoires et qui se croient les premiers soldats du monde. Et, en effet, ce sont les deux plus grandes puissances militaires qui se heurtent : l'une aspirant à l'empire de l'Allemagne et à la suprématie en Europe ; l'autre, décidée à briser cette ambition qui menace tous les peuples et qui voudrait se substituer à elle dans la direction générale des affaires du monde.

Au milieu de ces agitations, malgré ces luttes gigantesques, l'œuvre du Concile se continue pourtant ; nous osons dire que ces luttes elles-mêmes contribuent à l'accomplissement de l'œuvre divine, à laquelle travaille le concile du Vatican, et qu'elle prépare le triomphe des principes catholiques, dont l'abandon a conduit l'Europe aux terribles épreuves qu'elle traverse en ce moment.

Déjà le rôle de la religion grandit au milieu de ces périls : le soldat qui va mourir se rappelle qu'il a une âme, et que tout en défendant le droit, la justice, la patrie, il doit songer à l'éternité de l'autre vie, et le dévouement catholique brille d'un éclat plus vif que jamais : les prêtres s'offrent par milliers à accompagner le soldat sur le champ de bataille, à le soigner dans les ambulances ; les religieux et les religieuses luttent de zèle ; partout la charité se dilate, et les sentiments généreux, les pensées héroï-

ques germent, éclosent, s'épanouissent là où, hier encore, on ne se préoccupait que de ses plaisirs ou des intérêts matériels. Croit-on que cette magnifique direction donnée aux esprits ne soit pas une préparation au triomphe de la vérité ? Pour le croire, il faudrait ignorer que l'homme est fait pour la vérité, et que, plus il s'élève, plus il s'approche de ces sublimes régions où elle habite. Et comme c'est la religion catholique qui est la gardienne de la vérité intégrale, de cette vérité qui nourrit l'intelligence, qui rassassie le cœur et qui commande en souveraine à la volonté, nous ne pouvons nous empêcher de voir dans tout ce qui satisfait pleinement l'intelligence, dans ce qui fait battre noblement le cœur, dans ce qui purifie la volonté, un acheminement vers ce bien souverain, cette vérité suprême, cette éternelle beauté que l'homme cherche toujours, même dans ses plus grands égarements, et qu'il ne trouve que dans le catholicisme.

Il faut cependant le dire, tout cœur catholique n'a pu apprendre qu'avec un profond sentiment de tristesse et presque de découragement la nouvelle de l'abandon des Etats de l'Eglise par nos troupes. Le cœur catholique s'afflige, parce qu'il existe de nouveaux dangers pour le Saint-Père et des épreuves nouvelles pour l'Eglise... Mais, au moins, il nous reste cette consolation de dire que si le drapeau français cesse de flotter à Civita-Vecchia, ce ne sera pas la France qui l'aura rappelé : la France a montré qu'elle veut protéger le Pape contre les ennemis qui le menacent.

Quoiqu'il arrive, quoiqu'on fasse, en jetant un regard en arrière sur les deux ou trois années qui viennent de s'écouler, nous voyons tellement briller l'assistance de Dieu sur son Eglise, que nous conservons toutes nos espérances. A la veille des grandes batailles, comme à la veille de toutes les grandes crises, l'émotion est extrême et les craintes se mêlent aux espérances. Les socialistes craignent et espèrent, les républicains craignent et espèrent, les doctrinaires, les révolutionnaires de toutes couleurs craignent et espèrent : tout est remis au hasard des combats, c'est-à-dire, après tout, à la volonté de Dieu. Et les catholiques ? se demande l'excellent journal catholique de Madrid, *el Pensamiento* (1). Nous, catholiques, répond ce journal, nous craignons aussi, parce que la guerre est un châtiment de Dieu, que nous ne savons pas quelle sera l'étendue de ce châtiment, et que nous craignons toujours quand nous voyons les fils lever la main contre leur père ; mais notre crainte n'est pas le désespoir, notre crainte n'est même que l'espérance, parce que nous savons que les châtiments que Dieu envoie au monde sont plutôt l'effet de sa miséricorde que de son juste courroux provoqué par les péchés des peuples. Tout en nous affligeant des maux de la guerre et des fautes qui les amènent, nous espérons d'autant plus que les politiques ordinaires craignent davantage. Le monde ne peut être guéri que par une

(1) Numéro du 28 juillet 1870.

purification générale qui pénètre jusqu'aux entrailles de la société contemporaine, et cette purification ne peut s'opérer que par un grand miracle ou par un bouleversement général dont le résultat serait le renouvellement des cœurs. Est-ce le miracle, est-ce le bouleversement qu'il faut attendre ? Dieu voudra-t-il que ce soit aux sinistres lueurs de la poudre que se dévoilent les mystères du mal, les desseins des hommes pervers, les dangers de l'hostilité contre l'Eglise, et que tombent pour toujours les colonnes qui soutiennent cet état officiel de choses immorales et anti-catholiques ? Nous devons, dit le *Pensamiento*, respecter les impénétrables desseins du Très-Haut ; mais il ne nous est pas défendu d'examiner les raisons qui nous font espérer que l'heure des grandes miséricordes approche.

C'est par les choses visibles qu'on peut jusqu'à un certain degré connaître les choses invisibles. Jetons donc un coup d'œil rapide sur les événements, et arrêtons-nous à certaines coïncidences où le vulgaire ne voit que le hasard, où les chrétiens aperçoivent la main paternelle de la Providence.

Il y a trois ans, en 1867, que le Pape parla pour la première fois officiellement de son intention de convoquer un concile œcuménique ; il y a deux ans, le 29 juin 1868, que cette convocation solennelle a été faite. Tout d'abord les gouvernements se plainquirent, quelques-uns allèrent jusqu'à la menace, parce qu'on ne les avait pas convoqués, comme on l'avait fait autrefois pour les princes catholiques, et l'on vit des esprits timides craindre que ces gouvernements ne forçassent les portes du Concile, s'il se réunissait : les impies espéraient bien qu'il en serait ainsi. Nous avons vu la Bavière, qui joue un rôle si effacé devant la Prusse, parler comme l'eût pu faire une grande puissance, et M. de Beust, s'agiter et multiplier les dépêches pour intimider le Pape et les évêques. Au jour fixé par Pie IX, le 8 décembre 1869, quinze ans juste après la définition solennelle de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge (un double octave d'années), cinq ans après la publication du *Syllabus*, le Concile s'ouvrit en présence de deux cent mille catholiques accourus de toutes les parties du monde, et ceux des ambassadeurs des puissances qui voulurent assister à cette magnifique cérémonie, durent se contenter des places assignées aux personnages de distinction ou se confondre avec la multitude. Qu'est-ce donc qui avait empêché la réalisation des menaces de la diplomatie ? Un événement fortuit, disent les incrédules, quelque chose comme l'agitation intérieure de la France qui paraissait se précipiter vers une nouvelle révolution, et qui tenait toute l'Europe en attente ; les catholiques disent : Ce fut la Providence, qui veille sur son Eglise.

Dès les premiers jours du Concile, on plutôt plusieurs mois et surtout quelques semaines avant l'ouverture, les incrédules, et, il faut bien le dire, quelques catholiques, même des prélats, trop imbus de libéralisme et des anciens préjugés du gallicanisme, avaient introduit la question de l'infail-

libilité pontificale dans les débats publics, question que la piété catholique avait résolue depuis longtemps dans le sens de la croyance générale de l'Église, et quoique le Pape n'en eût pas dit un mot dans le programme du Concile, cette question allait se placer au premier rang de toutes les préoccupations, elle allait devenir la grande affaire de la sainte assemblée. L'agitation provoquée contre l'infaillibilité pontificale devint, dans les mains de la Providence, un instrument de salut ; ceux qui craignaient la définition la rendirent nécessaire, toute la chrétienté prit part à la lutte ; jamais on ne vit plus de brochures et de plus de gros livres, jamais on ne vit plus d'ardeur : ceux qui combattaient l'infaillibilité pontificale ne se doutaient guère qu'ils travaillaient à mettre cette vérité dans tout son jour, à montrer la faiblesse des objections, l'ignorance ou la passion de ses adversaires, et à enrichir l'Église, non d'une vérité nouvelle, mais d'une définition qui mettrait désormais la vérité à l'abri de toute attaque. Manifeste intervention de la Providence ! Démonstration, ajouterons-nous, véritablement invincible ; car nous demandons quelle erreur eût pu résister, comme l'a fait la vérité dont la définition nous a comblés d'une si grande joie, aux efforts réunis de la diplomatie, de la révolution, de l'incrédulité, de la science allemande, de l'esprit français.

Quelques semaines se passèrent. Une indiscrétion coupable ne tarda pas à divulguer les secrets du Concile, et l'impiété frémit de rage en apprenant que la sainte assemblée se préparait à poursuivre jusque dans son dernier refuge l'erreur qui était une cause de faiblesse pour le catholicisme. Alors les sectes de tout genre pressèrent les gouvernements d'agir, en leur représentant que c'étaient leurs droits et leur autorité qui se trouvaient en cause, et la diplomatie, qui avait paru prendre son parti du Concile, s'agita plus vivement que jamais. De Munich, de Vienne, de Paris, de Madrid, de Florence, partirent pour Rome des dépêches et des notes irritées qui sentaient le schisme et qui, sous un langage plus ou moins respectueux et modéré, menaçaient très-clairement les Pères du Concile et le Pape. Des coïncidences fortuites firent encore une fois échouer ces menaces : le prince de Hohenlohe cessa d'être ministre en Bavière ; Prim et Sagasta, toujours à la recherche d'un roi, eurent bien d'autres soucis que ceux du Concile ; M. Daru disparut de la scène politique, l'empereur Napoléon eut à préparer le plébiscite, M. de Beust attendit une occasion plus favorable, et les ministres de Victor-Emmanuel eurent à réprimer de nouvelles tentatives de révolution et à surveiller les menées de Mazzini, les mouvements de Garibaldi.

Le Concile poursuivit ses travaux, et la discussion commença sur l'infaillibilité pontificale. Nouvelle excitation des esprits, attitude de plus en plus hostile des gouvernements, terreurs vraies ou simulées des catholiques libéraux et gallicans, criant plus fort que jamais qu'on allait aux abîmes,

que la définition de l'infaillibilité serait le signal d'une immense défection, et qu'il fallait s'arrêter. Le Concile ne s'émut pas de ces cris. Au moment où la discussion générale paraît devoir se prolonger indéfiniment, la majorité se prononce, et la discussion des divers chapitres du *schema* se poursuit rapidement ; au moment où la discussion sur le quatrième chapitre paraît devoir s'étendre encore plus que la discussion générale, ce sont les orateurs eux-mêmes qui renoncent successivement à la parole, et, le 13 juillet, une immense majorité adopte le chapitre où l'infaillibilité pontificale est définie.

C'était le moment attendu par les ennemis de l'Église, redouté par les catholiques timides qui craignaient que le Saint-Esprit ne se trompât sur les opportunités des temps et que Dieu n'eût pas la force de préserver l'Église de la tempête. Qu'allaient faire les gouvernements, dont les dispositions défavorables n'avaient pas changé ? On pouvait avoir toutes ces craintes dans les premiers jours de juillet ; dans les derniers jours, elles étaient devenues presque ridicules.

Qu'était-il donc survenu ? M. de Beust était toujours le ministre de l'empereur François-Joseph ; M. de Bray, le nouveau ministre de Bavière, trompant les espérances des catholiques, marchait sur les traces du prince de Hohenlohe ; Victor-Emmanuel et ses ministres étaient venus à bout des troubles qui menaçaient de tout bouleverser dans la Péninsule ; Prim et Sagasta, toujours ministres, avaient vaincu les républicains, contenu les carlistes, humilié les unionistes, provoqué les cortès et trouvé un roi ; et l'empereur Napoléon, vainqueur dans la grande bataille plébiscitaire, n'avait plus à se préoccuper des intrigues orléanistes et des turbulences démagogiques. Rien ne s'opposait donc à ce que les puissances dites catholiques, maîtresses chez elles, fissent valoir ce qu'elles appelaient leurs droits et opposassent aux décrets du Concile soit le veto de l'ancien régime, soit la mesure radicale de la séparation de l'Église et de l'État.

Mais voici que les points noirs que Napoléon III signalait en 1868, et que la révolution espagnole avait paru dissiper en retardant l'explosion d'une guerre qu'on jugeait alors inévitable et imminente, voici que les points noirs se changent en un nuage orageux : l'horizon s'obscurcit, tout le ciel politique se couvre, et l'on se trouve en présence de l'une des plus formidables guerres que l'Europe ait jamais vues. Et c'est précisément de la révolution espagnole, qu'on avait eu le tort de laisser faire par respect pour le principe de non-intervention ; c'est de cette révolution que part l'éclair qui va tout embraser. La guerre d'Italie, en 1859, avait provoqué l'unité italienne, qu'on avait justifiée et tolérée au nom du principe des nationalités ; la Prusse, en 1866, s'était emparée de ce principe, et il avait fallu la tolérer en imaginant la théorie des grandes agglomérations ; en 1868, l'Espagne avait pu être bouleversée par quelques ambitieux sans qu'on intervint, sous prétexte qu'il faut respecter la volonté

nationale et ne pas se mêler des affaires de ses voisins. En 1870, ces ambitieux, incapables de gouverner, impuissants à poser sur leur tête une couronne qui les écraserait, se tournent vers la Prusse, qui saisit cette occasion (préparée par elle d'ailleurs) de presser la France par le sud, comme elle la presse à l'est, comme elle est pressée au sud-est par l'unité italienne. C'en est assez : le gouvernement français se réveille, il voit qu'il n'est pas possible d'attendre plus longtemps. Solferino a fait contre nous l'unité italienne, alliée de la Prusse en 1866. Sadowa a fait contre nous l'unité allemande ; faut-il laisser faire encore contre nous, au profit de la Prusse, l'unité ibérique, et nous laisser ainsi renfermer dans un cercle de fer ? Non, plutôt la guerre, et si la Prusse ne cède pas aussitôt, c'est la force qui résoudra la question. La Prusse ne cède pas, c'est la guerre, et voici que toute l'Europe se trouve engagée dans la querelle, directement ou indirectement. Il ne s'agit plus maintenant de songer à tracasser le Concile et le Pape, il ne s'agit plus d'ajouter aux embarras d'une guerre immense, ceux qui proviendraient des querelles religieuses et du trouble jeté dans les consciences de plus de la moitié des habitants de l'Europe.

C'est donc Prim, qui, en offrant la couronne au prince Léopold de Hohenzollern, est devenu l'instrument de Dieu. Singulière destinée de ces petits grands hommes qui se croient les arbitres des affaires humaines, et qui ne sont que les serviteurs très-inconscients et très-méprisables de la Providence divine ! Il n'y a d'honneur et de grandeur que dans le service libre et volontaire de Dieu ; ceux qui ne veulent pas servir, servent tout de même ; mais, au lieu d'être des co-opérateurs, ce ne sont que des esclaves, et ils ne peuvent être que des fléaux maudits.

Que serait-il arrivé, si l'illustre Prim n'avait pas offert la couronne de Charles-Quint au prince Léopold de Hohenzollern ? Nous l'ignorons ; mais, ce que nous savons, c'est que, à défaut de cet incident fortuit, il y en aurait eu d'autres, et que l'œuvre divine se serait accomplie. Ne faudrait-il donc pas voir la main de Dieu dans tous ces hasards qui se succèdent ? Cette main, nous la voyons et nous l'adorons, et c'est pourquoi les espérances l'emportent dans notre cœur sur les craintes. Certes, nous ne craignons pas pour l'Eglise, nous ne craignons pas pour la Papauté, nous ne craignons pas pour Pie IX, ce grand serviteur de Dieu et de la sainte Vierge, qui est si visiblement protégé du ciel ; mais nous craignons pour nous, nous craindrions pour la France, si elle renonçait jamais à protéger l'Eglise et le Saint-Siège, conformément à sa mission reçue dans les plaines de Tolbiac et au baptême de Clovis. L'Eglise, la Papauté sortiront toujours victorieuses des épreuves, parce que l'immortalité leur est assurée ; mais les nations, comme les individus, cessent d'être heureuses et puissantes, lorsqu'elles agissent contrairement à leur raison d'être, à leur mission, à leurs véritables et permanents intérêts,

et si la France, fille aînée de l'Eglise, cessait de respecter et de protéger sa mère, il ne nous resterait plus qu'à gémir sur une pareille défaillance... Mais ce malheur n'arrivera pas. Précipitée dans la guerre par une longue série de fautes politiques, conséquences de faux principes, la France se relèvera, la France catholique montrera qu'elle n'est pas dégénérée, et l'Eglise catholique, sa mère, dont les pasteurs travaillent aujourd'hui à la diffusion plus grande de la vérité, à la réforme des abus, à la purification des mœurs, et à l'application des remèdes qui doivent guérir la société chrétienne, reprendra, pour le plus grand bonheur de l'humanité tout entière, sa marche triomphale à travers les nations et les siècles.

La plupart des évêques sont revenus dans leurs diocèses, c'est le 11 novembre prochain qu'ils devront retourner à Rome ; mais les travaux du Concile ne sont pas pour cela interrompus, et l'on a distribué aux Pères un nouveau *schema* sur les missions, en invitant les Pères restés à Rome à donner leurs observations par écrit à la date du 25 août. Le Concile poursuit donc son œuvre ; il l'achèvera ; les triomphes de l'esprit ne seront pas suspendus par ceux de la force : heureuse la société chrétienne si elle se met au service du droit et de la vérité !

LA CONSTITUTION

PASTOR ÆTERNUS.

Le saint concile du Vatican vient enfin de prononcer la grande parole, dont l'attente depuis plusieurs mois tenait le monde catholique en suspens ; enfin nous possédons la définition préparée par de si longs et si pénibles débats, et surtout par de si nombreuses et ardentes prières. Aujourd'hui le calme doit régner dans toutes les âmes de bonne volonté ; les dissensions qui avaient momentanément troublé l'harmonie de la famille catholique se sont apaisées, et tous les enfants de la sainte Eglise romaine aspirent à vivre à jamais dans le lien de la charité et de la paix.

Cette unité, fruit de l'obéissance, ne s'affirmera et ne durera qu'à la condition de mettre en oubli tous les griefs du passé. Si le souvenir d'une erreur momentanée conseille l'humilité à quelques-uns, l'orgueil du triomphe ne convient à personne, car, en cette affaire, Dieu, l'Eglise et la vérité ont seuls triomphé. L'histoire fera à chacun sa part de responsabilité ; à nous de faire accepter la vérité proclamée à tous ceux qui ne font point encore partie du vrai troupeau, par l'unanimité de nos sentiments et de nos efforts.

I

PROOEMIUM.

Quelques écrivains catholiques, séduits par l'erreur et emportés par la passion, ont essayé d'annuler par avance l'œuvre conciliaire d'où est sortie la constitution *Pastor æternus*, en niant la liberté de l'auguste assemblée et la légitimité de ses opérations. De pareilles accusations peuvent-elles avoir été lancées de bonne foi ? A dire vrai, nous avons peine à le comprendre ; mais en tout cas il n'y a rien de plus évident que la liberté et l'œcuménicité des actes du Concile proclamant le dogme de l'infaillibilité. Premièrement, l'immense majorité des évêques appartenant aux diverses opinions qui partageaient l'assemblée a reconnu d'une manière formelle qu'elle jouissait de la plus grande liberté ; deuxièmement, chacun a pu exprimer son opinion et l'a réellement exprimée dans une mesure suffisante, puisque la discussion a cessé faute d'orateurs, ceux qui étaient inscrits ayant renoncé à la parole ; troisièmement, il est impossible de supposer une pression qui enlève la liberté, puisque, de l'aveu de tous, la crainte

révérentielle qu'aurait pu inspirer la présence du Pape, l'appât de l'or ou des dignités ecclésiastiques dont il aurait pu se servir—la supposition a été faite!—pour influencer quelques esprits, ne détruisent nullement la liberté nécessaire à un concile, sans quoi il faudrait nier celle de tous les conciles présidés jusqu'ici par les papes et surtout par les empereurs. Enfin, puisque chacun reconnaît la valeur de la constitution *Dei filius*, de quel droit mettre en doute la constitution *Pastor aeternus* ?

La seconde accusation a moins de valeur encore, et suppose chez ceux qui la font une complète ignorance des premiers éléments de la théologie. En définissant le dogme de l'infaillibilité, le concile, dit-on, a violé l'une des lois essentielles de toute assemblée ecclésiastique, qui est de ne rien décider en matière de foi, sinon à l'unanimité morale des évêques présents. Or, cette unanimité n'existait pas au moment de la proclamation de l'infaillibilité. La réponse est facile.

Cette unanimité sans doute est très-désirable, mais elle n'est aucunement requise pour la validité des définitions. En effet, ni la sainte Ecriture, ni la Tradition ne nous enseignent que Dieu ait promis l'infaillibilité à chaque évêque ou à chaque fraction de l'épiscopat. De là suit qu'une minorité quelconque du corps épiscopal peut se tromper, même dans les vérités essentielles à la foi, et l'histoire prouve qu'il en est ainsi arrivé plus d'une fois. L'Eglise étant infaillible et l'infaillibilité ne résidant pas dans la minorité, il faut nécessairement qu'elle se trouve dans le pape ou dans la majorité. Or, c'est le pape qui a promulgué la constitution *Pastor aeternus*, et la majorité de l'épiscopat l'a votée.

Le pape et la majorité des évêques ayant défini et imposé leur définition à notre croyance, s'ils peuvent se tromper, c'en est fait de l'unité de foi et toutes les hérésies sont légitimes. Ce principe d'ailleurs est tellement incontestable, et il avait été jusqu'ici tellement incontesté, que nous nous refusons à croire qu'il ait été sérieusement mis en doute par des théologiens catholiques.

Enfin l'unanimité morale n'a point fait défaut au concile du Vatican pour cette définition, puisque, sauf deux, tous les évêques présents au vote ont répondu *placet*. Sans doute plusieurs des évêques absents, les évêques de la minorité, ont déclaré qu'ils auraient donné un vote négatif; mais, en fait, ce vote n'a pas été donné, et, par conséquent, ne peut être compté. Jamais, dans aucune assemblée, on ne s'est appuyé, pour attaquer une loi, sur des votes qui auraient pu être donnés, mais qui ne l'ont pas été, et cela par la libre volonté de ceux qui avaient le droit de voter. Inutile de nous arrêter plus longtemps à d'aussi futiles attaques, déjà abandonnées même par leurs premiers inventeurs.

I

Le titre de la présente constitution, *Constitutio dogmatica prima de Ecclesia Christi*, nous en indique, d'une manière générale, l'objet et le

caractère. Il y est traité de l'Église du Christ ; mais le saint Concile n'y enseigne qu'une partie des vérités qu'il se propose de définir sur cette matière. Quelle sera l'étendue des constitutions suivantes, nous l'ignorons ; mais il est évident que le but principal des travaux dogmatiques du Concile sera de fixer le sens des enseignements contenus dans l'Écriture et la Tradition sur l'Église catholique, sa constitution et ses droits.

Il suffit d'un simple coup d'œil pour constater que la constitution *Pastor æternus* diffère quelque peu, dans sa composition, de la constitution *Dei filius*. Premièrement, les canons ou anathèmes n'y sont pas éparés des chapitres, ce qui nous paraît devoir contribuer à la clarté de la définition, en permettant au lecteur d'embrasser d'un coup d'œil l'affirmation positive de la vérité et la condamnation de l'erreur. En second lieu, il n'y a point de *monitum*.

Quant au *proœmium*, ce n'est autre chose qu'une courte et substantielle introduction à la doctrine exposée dans les chapitres. On nous permettra cependant une remarque : c'est que, avant d'en venir aux définitions dogmatiques, le Pape se prononce sur la fameuse question d'opportunité, si malheureusement soulevée dans les commencements du Concile. On avait dit qu'il serait à la fois inutile et dangereux de définir la croyance catholique sur l'autorité des pontifes romains. Pie IX déclare au contraire, avec l'approbation du Concile, qu'il juge ces définitions "nécessaires." *necessarium judicamus*. Revenant sur le même sujet dans le chapitre IV, à propos de l'infaillibilité, il déclare de nouveau que, dans son opinion, un jugement de l'Église est "absolument nécessaire," *necessarium omnino esse censemus*. Ces affirmations tranchent-elles la question d'opportunité, de telle manière que nous soyons tenus, sous peine d'hérésie, de croire que la définition vient bien à son heure et n'aura point de suites fâcheuses pour l'Église ? Nous ne le pensons pas. Le souverain-pontife déclare à l'univers que telle est sa propre conviction, et il agit en conséquence ; mais il ne nous oblige nullement à l'adopter. Il y a là une question de prudence pour la solution de laquelle l'Esprit Saint doit sans doute donner au Pape les lumières nécessaires, mais ne le préserve pas infailliblement de toute erreur. Nous disons "de toute erreur," c'est-à-dire de "toute imprudence," parce que d'une part nous croyons, d'après les enseignements de l'Écriture et de la Tradition, qu'il est toujours préservé des imprudences qui compromettraient gravement le salut des âmes et la gloire de Dieu, et, de l'autre, nous ne trouvons pas dans le dépôt de la révélation la preuve certaine que l'Église soit assurée de prendre toujours parti le plus sage. Mais en traitant de l'infaillibilité, nous aurons occasion de revenir sur ce point particulier. Pour le cas actuel, nous sommes persuadés que tous les esprits sages, s'il en reste encore qui aient conservé quelque doute, ne tarderont pas à se rallier à l'opinion du Pape et de la majorité de l'épiscopat.

Le *Proœmium* nous donne ensuite la division des matières traitées dans les quatre chapitres et les quatre canons qui forment le corps même de la Constitution. Le saint Concile expose d'abord, dans le chapitre premier, l'*Institution* de la primauté apostolique ou papale, puis, dans le second, sa *Perpétuité*, et enfin, dans le troisième et le quatrième, sa *Nature* et son caractère.

III

CHAPITRE 1er.

De Apostolici primatus in beato Petro institutione.

S'appuyant sur le sens des textes évangéliques tel qu'il nous a été transmis par la tradition constante de l'Eglise catholique, les vénérables Pères du Vatican définissent dans le chapitre premier : que saint Pierre a été revêtu par le Christ d'une véritable primauté de juridiction sur l'Eglise universelle, au-dessus des autres apôtres, considérés soit chacun en particulier, soit tous ensemble ; et qu'il a reçu cette juridiction immédiatement et directement de Jésus-Christ, non par l'intermédiaire de l'Eglise.

Et d'abord que signifie ce mot de " primauté " *primatus* ? Comme l'indique son origine, il exprime la qualité de celui qui est le premier, avant lequel il n'y a personne et au-dessous duquel sont tous les autres. On distingue deux espèces de primauté, la primauté d'honneur et celle de juridiction. La première consiste dans le droit à des marques spéciales de distinction, à des honneurs particuliers, mais ne confère aucune autorité, aucun pouvoir réel ; elle convient à celui qui est *primus inter pares*. La primauté de juridiction signifie le pouvoir suprême de gouverner, pouvoir qui n'exclut pas les autorités inférieures, mais qui en reconnaît aucune supérieure ni aucune égale. Le Concile déclare que cette double primauté d'honneur et de juridiction a été donnée à saint Pierre par le divin fondateur de l'Eglise, de telle manière que saint Pierre possédait une autorité supérieure à celle de chaque apôtre en particulier, et à celle de tous les autres apôtres réunis.

Quelques-uns peut-être se demanderont en quoi pouvait consister cette suprématie de saint Pierre sur les autres apôtres, puisque, de l'avis commun des théologiens, ceux-ci possédaient tous la plénitude du sacerdoce, avaient tous le droit de prêcher, de fonder et de gouverner des églises dans tout l'univers et étaient tous personnellement infailibles ? De plus, ces droits leur venaient de Jésus-Christ et, par conséquent, Pierre ne pouvait ni les détruire, ni les limiter. Qu'était donc, dans la réalité, la suprématie du premier d'entre eux ? Elle consistait en ce que l'autorité des autres apôtres, quoique s'exerçant, dans le fait, avec indépendance, était cependant, en droit, soumise à l'autorité suprême de Pierre ; en ce

qu'elle avait pour but unique la fondation des églises et, par suite, était transitoire de sa nature, tandis que celle de Pierre avait pour fin particulière le maintien de l'unité de foi et de gouvernement dans l'Eglise et, par suite, était de sa nature perpétuelle ; enfin, et surtout, en ce que toutes les églises que les apôtres fondaient, ils les fondaient sous l'autorité de Pierre, de telle manière qu'elles naissent toutes soumises à son pouvoir, ses sujettes obligées de vivre toujours en communion avec lui et ses successeurs et de lui obéir. Malgré les merveilleux privilèges dont tous les apôtres indistinctement avaient été comblés, il y avait donc entre St. Pierre et les autres une immense différence, la différence qu'il y a entre la tête et les membres, entre le fondement et les pierres principales de l'édifice qu'il soutient.

Après avoir exposé la doctrine catholique sur l'institution de la primauté pontificale dans la personne de saint Pierre, la vénérable assemblée condamne les erreurs contraires par l'anathème annexé au chapitre premier. Voici celles qui nous semblent avoir été particulièrement frappées.

C'est d'abord l'erreur de Luther, de Calvin et de leurs disciples qui refusent à saint Pierre toute suprématie sur les autres apôtres, et considèrent le collège apostolique comme formé de membres parfaitement égaux entre eux. C'est ensuite l'erreur de plusieurs auteurs grecs et russes qui, pour appuyer des prétentions de l'Eglise de Constantinople, fondée d'après eux par l'apôtre saint André, soutiennent que ce dernier, en sa qualité de " premier appelé " était au-dessus de Pierre, son frère puîné. Enfin, c'est l'erreur de ceux qui, vers la fin du dix-septième siècle, assimilèrent complètement saint Paul à saint Pierre, prétendant qu'ils étaient les deux chefs et pasteurs suprêmes de l'église universelle. Cette doctrine invoquait en sa faveur plusieurs textes de la sainte Ecriture : *Creditum est mihi evangelium preceptum, sicut et Petro circumcissionis*, (1) ; *Nihil minus fui ab iis qui sunt supra modum Apostoli* (2) ; *Instantia mea quotidiana, sollicitudo omnium ecclesiarum* (3) ; et les paroles mêmes des pontifes romains qui souvent déclarent agir par l'autorité des saints apôtres Pierre et Paul, parce que saint Paul a été martyrisé dans leur ville. Néanmoins, elle avait déjà été condamnée comme *hérétique* par le pape Innocent X en 1674. Elle se trouve comprise dans l'anathème général qui termine le chapitre premier.

A cette classe d'erreurs relatives à la personne qui a été revêtue de la primauté, le saint Concile a joint, dans sa condamnation, les erreurs relatives au mode de collation. La première en date est celle de Marsile de Padoue, adoptée par les protestants et en partie par les jansénistes. Elle suppose que Jésus-Christ n'a conféré aucun pouvoir particulier à saint Pierre, et que, dans l'église, toute autorité dérive du peuple. Cette erreur ferait de l'Eglise catholique une pure démocratie. Viennent ensuite les opinions, aujourd'hui hérétiques, de Richer, syndic de la Faculté

(1) *Ad gal.*, 11-7.—(2) 12,11.—(3) *Ibid.* 11, 8.

de théologie dans les premières années du dix-septième siècle. Selon cet auteur, le Christ aurait confié le pouvoir plus immédiatement et plus essentiellement au corps, à l'ensemble de l'Église, puis il aurait désigné, pour l'exercer, saint Pierre et les autres apôtres, qui seraient ainsi instruments et comme les ministres de l'Église. Van-Espen, Fébronius, Ricci et leurs nombreux disciples ont fait de cette doctrine le fondement de leurs systèmes, et de là est venue cette fausse opinion que la forme du gouvernement de l'Église n'est point monarchique, mais un composé de démocratie, d'aristocratie et de monarchie. Plusieurs papes, notamment Pie VI, dans la bulle *Auctorem fidei*, et Clément XI, dans la fameuse constitution *Unigenitus*, avaient déjà anathématisé cette erreur.

Elle en enfanta une autre, qui a d'intimes rapports avec le gallicanisme, ou plutôt qui est le principe générateur de cette funeste doctrine. C'est l'erreur de ceux qui, sans reconnaître aucune autorité en dehors du corps des pasteurs, et sans regarder ceux-ci comme les instruments ou comme les mandataires de l'Église, professent que le pouvoir souverain a été confié par Notre Seigneur au collège apostolique, et non à un seul apôtre en particulier. D'après eux, par conséquent, le pouvoir souverain n'aurait été donné à Pierre, qu'en qualité d'exécuteur, de mandataire du collège apostolique. De là comme il est évident, découlait cette fausse conséquence : que rien de définitif, d'irréformable ne pouvait être établie, sinon par l'autorité des pasteurs, ou, du moins, de leur consentement. Le Concile dit anathème à toutes ces erreurs sur l'institution de la primauté pontificale, et aujourd'hui tous les catholiques sont tenus de croire, sous peine d'hérésie : que saint Pierre a reçu la primauté d'honneur et de juridiction, *directement et immédiatement* de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

III.

CHAPITRE II.

De perpetuitate primatûs Beati Petri in Romanis pontificibus.

Après avoir clairement et solidement établi la doctrine catholique sur l'institution de la primauté, dans la personne de saint Pierre, les vénérables Pères nous en font connaître, dans le chapitre II, la perpétuité et la transmission. La primauté de saint Pierre a été établie pour être, dans l'Église, le principe d'unité ; or cette unité doit durer toujours ; il faut donc aussi que le moyen institué pour la conserver subsiste perpétuellement. Tel est le raisonnement invoqué par le Concile, tel a été celui de toute la tradition catholique ; sa conséquence en est évidemment que Notre Seigneur a établi la primauté, non comme un privilège personnel à saint Pierre, mais comme une charge qui devait à jamais se perpétuer dans l'Église.

Quoique cette vérité fut assez clairement contenue dans la révélation, elle n'était point encore article de foi ; aujourd'hui on ne pourrait plus la nier sans hérésie et l'Eglise dit anathème " à quiconque nie que le bienheureux Pierre ait, dans sa primauté, *des successeurs perpétuels de droit divin*, c'est-à-dire d'après l'institution positive de Jésus-Christ."

Mais quels sont ces successeurs ? Le Concile déclare que ce sont les pontifes romains et que " quiconque succède à Pierre sur cette chaire (de l'Eglise romaine) possède, selon l'institution du Christ lui-même, la primauté de Pierre sur l'Eglise universelle." Ces paroles tranchent-elles les difficultés soulevées par les théologiens autour de cette question ? Nous allons donner ici une idée de ces difficultés à nos lecteurs, afin qu'ils puissent juger par eux-mêmes.

Quoique saint Pierre, d'après la volonté de Jésus-Christ, dût avoir des successeurs dans sa primauté, il n'était pas nécessaire que ces successeurs fussent les évêques de Rome. Il n'y avait point impossibilité absolue à ce que Pierre choisît pour ses successeurs dans sa primauté les évêques d'Antioche, par exemple, ou ceux de Jérusalem, ou ceux de toute autre ville. Il n'était même point nécessaire qu'il attachât la primauté pontificale à tel ou tel siège. En fait, elle a été attachée au siège de la ville de Rome, mais de quel droit ? Par qui ? L'Eglise pourrait-elle l'en détacher ? La question comme on le voit n'est pas sans importance.

Les réponses données ont été naturellement très-diverses. Nous ne nous arrêterons pas à celles des hérétiques qui attribuent la primauté des pontifes romains, au droit purement humain, ou à l'Eglise sans l'intervention de saint Pierre ; mais parmi celles des théologiens catholiques, quelle est la véritable ? A la question générale : les pontifes romains possèdent-ils leur primauté de droit divin ? Ils répondent tous affirmativement ; mais à la question particulière : Est-ce de droit divin que la primauté pontificale a été unie au siège de Rome ? les uns répondent par une affirmation et les autres par une négation.

Tous professent que la primauté des pontifes romains est de droit divin, parce que Jésus-Christ ayant voulu que saint Pierre eût des successeurs et que ses successeurs fussent revêtus de sa primauté, c'est réellement par la volonté de Dieu que les pontifes romains, successeurs de saint Pierre, possèdent la primauté d'honneur et de juridiction sur toute l'église. Nul ne pourrait, aujourd'hui, révoquer en doute cette doctrine, sans tomber dans l'hérésie ; puisque le saint Concile du Vatican déclare expressément : Quiconque succède à Pierre dans cette chaire, celui-là, *selon l'institution du Christ lui-même*, possède la primauté de Pierre sur l'Eglise universelle.

Mais est-ce de droit divin que la primauté pontificale a été unie au siège de Rome ? ou, en d'autres termes, est-ce par l'institution positive du Christ que quiconque est élu évêque de Rome est, par là même, élu pape

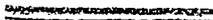
de l'Eglise universelle ? C'est l'opinion d'un très-grand nombre de théologiens, mais le Concile ne nous semble pas avoir directement touché ce point particulier. La phrase citée plus haut : " Quiconque succède à Pierre dans cette chaire, etc.," pourrait, peut-être, s'entendre dans le sens de cette opinion. Cependant en l'étudiant de près, on voit qu'elle se réduit à affirmer : que les successeurs de Pierre, dans la chaire de Rome, possèdent, de droit divin, la primauté sur l'Eglise universelle. Mais, est-ce par la volonté expresse de Dieu que saint Pierre est allé à Rome, qu'il y a fixé son siège et que les évêques de Rome sont ses successeurs ? Le texte n'en dit rien, et la question nous paraît demeurer libre aujourd'hui comme auparavant.

Quant à cette autre : Le souverain pontificat pourrait-il être séparé du siège de Rome par l'autorité de l'Eglise ? Le Concile n'en dit rien. Nous rappellerons seulement que parmi les propositions condamnées dans l'encyclique *Quanta cura* se trouve la suivante : " Rien n'empêche que, par un décret d'un concile général ou par le fait de tous les peuples, le souverain pontificat ne soit transféré de l'évêque romain et de la ville de Rome à un autre évêque et à une autre ville."

Le Pape, seul ou en concile, pourrait-il opérer ce changement ? D'après une opinion il faut répondre affirmativement, et d'après l'autre il faudrait nier. Le Concile n'ayant point traité la question, elle reste libre et nous croyons inutile de nous y arrêter plus longtemps.

J.-B. JAUGEY.

(*A continuer.*)



LA SŒUR DE CHARITÉ.

On rapporte qu'une sœur de charité, venant de panser un soldat, a eu les deux jambes emportées par un boulet de canon. Quelques journaux de l'Est ajoutent de courts détails à ce simple, mais admirable fait divers.

C'était à Reichshoffen ; une jeune religieuse suivait nos troupes battant en retraite. Tout à coup, elle s'arrête. Un soldat vient de tomber, et elle a entendu un cri. Un instant après, elle est auprès du blessé qu'elle soigne et qu'elle console.

Son saint travail est fini, et, le doigt au front, elle ébauche un signe de croix aussitôt interrompu.

Un boulet de canon arrive qui lui emporte les deux jambes et elle tombe mourante à côté du blessé.

Son nom, qui le dira ? qui peut le dire ? elle n'en a pas. C'est une sœur de charité ! Ces vaillantes femmes sont le plus souvent des filles du peuple, des pauvres soignant et consolant des pauvres ; mais, combien de fois, aussi, ce sont des filles de haut rang qui renoncent à la dentelle pour la robe de bure, à leurs bijoux pour le chapelet noir et le christ de cuivre.

Le rang, le nom lui-même a disparu. Il ne reste plus que la sœur de charité, c'est-à-dire, la femme la plus noble et la plus élevée de l'ordre social et l'expression la plus touchante du christianisme.

C'est la providence de tous ceux qui souffrent. Au premier cri qu'elle entend, héroïque et dévouée, toujours calme, elle se lève et elle vient au secours de l'orphelin abandonné, de la veuve sans appui, du soldat couvert de blessures et de sang.

Et sur les champs de bataille, au milieu des blessés et des mourants, l'agonie est pour elle un drame qui se renouvelle à chaque coup de canon ; elle perd un enfant dans chaque soldat expirant à ses côtés, et elle murmure une prière pour chaque mort.

C'est ainsi qu'on retrouve la sœur de charité partout où son dévouement l'appelle, partout où elle a ses soins à prodiguer et des périls à affronter.

C'est ainsi qu'on la rencontre à l'hôpital où souvent elle meurt de la mort de ceux qu'elle veut sauver, dans les prisons où elle va d'un prisonnier à l'autre, apportant à tous une consolation, un conseil ou un sourire.

C'est ainsi qu'on la rencontre sur les champs de bataille et que, guerrière du Christ, elle brave tout, n'ayant pour armure que son dévouement.

C'est ainsi, qu'ange gardien du combattant, elle le suit jusque sous la mitraille, prête à panser ses blessures et à lui fermer les yeux.

Alors, on la voit s'agenouiller près du mourant auquel elle apparaît comme la dernière consolation terrestre, et je ne sais quoi de semblable à une première vision d'en haut.

Eh bien ! J'ai oui des gens résumer le dévouement de la sœur de charité par ce mot stupide et impie : “ C'est son métier.”

Oui ! un métier ! le jour où l'humanité décrètera que le dévouement est une fonction et l'héroïsme un emploi.

Ah ! qu'un jour l'infortune vous étende sur un lit d'hôpital ou qu'elle vous couche, blessé, sur un champ de bataille, et vous verrez si les filles de Saint Vincent-de-Paul ne font qu'un métier !

Leur vie abonde en traits sublimes et glorieux ; qui ne connaît pas sœur Marthe, sœur Rosalie, sœur Antoinette et leurs dignes émules ?

Qui ne connaît sœur Marguerite qui, se sentant trop faible pour panser les blessés qui l'entourent, les fait approcher de son lit, et les soigne de ses mains défaillantes jusqu'au moment où elle expire.

Mais pourquoi parler du dévouement de ces femmes qui sont le dévouement lui-même ?

Vertu sans nom, héroïne sans poète, sainte sans légende, la sœur de charité vit et meurt oubliée sur un lit d'hôpital, quand elle ne succombe pas au milieu de nos soldats ou dans l'exil.

Car elle appartient à tous les pays, elle, et à tous les malheureux. Impassible et résignée, elle part, son crucifix à la main, pour le pays des Lapons ou pour la Chine, pour la Crimée, pour l'Italie, pour les bords du Bhin, et sa coiffe blanche bravera également le vent du Nord et le soleil de l'Asie.

La sœur de charité a pour patrie le monde et pour famille l'humanité.

*
* *

Voici un autre récit charmant rapporté par une autre Revue :

C'était hier, mercredi : un ouvrier horloger, paraissant tout souffreteux, prenait notre pendule pour la réparer.

“ — Vous êtes donc malade ? lui dîmes-nous.

“ — Oh ! monsieur, ce n'est plus rien que cela, nous répondit-il, mais j'ai été en effet très-malade, et c'est hier seulement que j'ai quitté l'hospice Beaujon où j'ai passé trois mois.

“ — Étiez-vous bien soigné là.

“ — Parfaitement, monsieur.

“ — Et les Religieuses, étaient-elles bonnes pour vous ?

“ — Ah ! parlez-moi de ça, voilà un drôle de monde !

“ — Qu'entendez-vous par ces mots ?

“ — J'entends que je n'y entends rien du tout. . Figurez-vous, monsieur, qu'il y a là de toutes jeunes filles, qui passent leurs nuits et leurs jours

auprès des malades, sans jamais songer à sortir. Et dire que c'est pour la vie! Voyez-vous, cela me *dépasse*.

“ —Mais vous ne répondez pas à ma question. Avaient-elles bien soin de vous ?

“ —Je crois bien ! Des sœurs, des mères, quoi ! Et toujours gaies, toujours le sourire sur les lèvres. Je le répète, cela me confond. Je sais bien qu'on dit que c'est par pur dévouement qu'elles font cela.—Et il le faut bien puisqu'elles ne gagnent pas un sou.—Mais trouver à ça son bonheur, eh bien ! voyez-vous, ce n'est pas naturel !

“ —Et vous avez parfaitement raison, fin.es-nous, c'est tout bonnement surnaturel, c'est-à-dire que c'est pour l'amour de Dieu qu'elles a_gissent ; et que, dans chaque malade, elles voient Dieu qui souffre ; c'est qu'en leur donnant leurs soins, c'est à Dieu lui-même qu'elles les donnent. Or, comme elles savent très-bien que Dieu récompense magnifiquement quiconque abandonne tout pour consacrer ses soins à ses frères souffrants, rien ne les décourage, rien ne les rebute. Que leur importe à elles les plus dures fatigues ? Et qu'est-ce qu'un peu de souffrances dans le temps, auprès du bonheur qui les attend dans l'éternité ? Voilà, mon cher ami, le secret du dévouement avec lequel les bonnes Religieuses de Beaujon soignent leurs malades ; elles les aiment comme membres souffrants de Dieu lui-même.

“ —Ah ! j'y suis maintenant, fit notre jeune horloger, et je ne m'étonne plus de ce que j'ai vu pendant la bataille de Solférino, à laquelle j'assistais. Si je vous disais qu'il y avait là d'intrépides petites Sœurs qui se moquaient des boulets autrichiens comme de l'an quarante ! J'en sais quelque chose, moi qui vous en parle : l'une d'elles a soigné cette balafre que je porte au front. A peine étais-je arrivé à l'ambulance, que je vis venir à moi une jeune Religieuse, avec un visage si sympathique que jamais je ne perdrai le souvenir de sa figure angélique.

“ —Eh bien, me dit-elle en voyant mon visage tout sanglant, c'est donc ainsi qu'ils vous traitent, les Autrichiens ?

“ —Ma Sœur, lui dis-je, ils m'ont donné le coup de la mort.

“ —Bah ! fit-elle, un Français ne meurt pas comme ça. Si vous voulez être sage, suivre les prescriptions du docteur... et les *miennes*, dit-elle en souriant, je répons de tout. Et, tout en parlant, elle examinait ma blessure, la nettoyait et la couvrait d'une compresse. Voilà qui est fait, dit-elle, en attendant le médecin.

“ —Oh ! ma Sœur, que je vous remercie !

“ —Vous m'appellez votre Sœur, fit-elle, et vous avez raison, car j'en suis votre sœur, je suis même votre mère, j'ai du moins la prétention de la représenter ici, et j'espère bien que nous parlerons du pays. En attendant que je revienne,—et ça ne va pas tarder, prenez patience, et surtout... Mais je reviendrai.”

“ Et elle disparut pour aller donner ses soins à d'autres blessés.

“ Le chirurgien arriva, me fit une opération bien douloureuse, et lorsque la Sœur revint, j'avais une fièvre ardente.

“ Tout malade que j'étais : “ —Ma Sœur, lui dis-je, vous m'avez caché quelque chose tantôt, allez-vous me dire ça maintenant !

“ —Certainement, me répondit-elle, et même j'aurais dû le faire tout de suite, car vous avez beaucoup de fièvre.

“ —Que voulez-vous dire, ma Sœur ?

“ —Je veux vous dire que si un médecin beaucoup plus habile que tous les médecins de la terre ne se mêle pas de nos affaires ; ce sera bien regrettable, et ce médecin, le grand médecin par excellence, c'est le bon Dieu.

“ —Le bon Dieu ?

“ —Oui, est-ce qu'il vous fait peur, à vous, qui affrontez les balles des Autrichiens ?

“ —Mais non, ma Sœur.

“ —J'en étais sûre. Eh bien ! dites-lui seulement de temps et temps : “ Mon Dieu, guérissez-moi ! et je réponds du reste. . . ”

“ Mais je n'en finirais pas si je vous disais les délicieux quinze jours, — oui, délicieux, — que j'ai passés entre les mains de cette Sœur. J'ai failli mourir, mais je le désirais presque, tant j'y étais bien préparé par les paroles magiques de cette sainte fille, qui avait appelé l'aumônier, — encore un brave, celui-là, — pour me confesser et m'administrer. Voyez-vous, monsieur, quand je me rappelle tout ça, il me semble que je n'ai pas de souvenir plus agréable. Ah ! la Sœur Sainte-Ursule... eh bien, voyez-vous, c'était un ange !

“ —Ainsi, vous aimez beaucoup les Religieuses, lui dites-vous ?

“ —Les Religieuses, monsieur ! je leur donnerais mon sang ! Et tenez, quand j'entends les goujats en médire, je suis prêt à sauter dessus ! Certes, tous ceux qui en disent du mal sont des *pas grand'chose* ! ”

Ce récit du jeune ouvrier est textuel, et nous pouvons dire que c'est sous sa dictée que nous l'avons écrit.



LES GLORIEUSES DÉFAITES.

Le combat de Wissembourg, à proprement parler, a été un combat d'avant-garde, la lutte d'une colonne envoyée en reconnaissance sans doute, et qui, faute de se garder suffisamment, s'est laissé surprendre en se heurtant contre des forces quadruples, quintuples, protégées encore par l'épaisseur d'un bois qu'on avait eu le tort de ne pas fouiller. Mais dans cette lutte inégale, quelle énergie prodigieuse, quelle obstination héroïque de la part des soldats français ! Témoin ce fragment du récit d'un témoin oculaire :

.
“ L'air était obscurci par l'immense quantité de batteries que les Prussiens avaient démasquées successivement sur la gauche des Français, où ils concentraient tous leurs efforts. Les balles, les obus et les boulets s'entrechoquaient avec un bruit épouvantable : c'était une forge incandescente, qui semblait hantée par des êtres fantastiques.

“ Quelques compagnies françaises du 1er régiment de zouaves étaient aux prises avec plusieurs bataillons bavarois et prussiens, auxquels vinrent se joindre trois escadrons de uhlans. Les rangs de l'infanterie prussienne s'ouvrirent pour laisser passer ces nouveaux auxiliaires. Ils étaient déjà huit contre un, mais ils avaient encore besoin de renforts pour triompher de leurs adversaires !

“ Je vois encore ces uhlans s'élançant au galop sur la petite colonne française. Quelques secondes s'écoulèrent ; j'avais la mort dans l'âme. Le galop des chevaux allait toujours grandissant. Du côté des français, pas un coup de fusil ne se faisait entendre. Trente pas à peine les séparaient des uhlans, quand tout à coup un mot strident, un seul :—*Feu !*—domina le bruit des chevaux et de cette tempête humaine, et soudain la rue s'éclaira. Le premier rang des uhlans roula sur la chaussée ; hommes et chevaux tués, ou blessés, servaient déjà de marchepieds.

“ La charge s'arrêta comme par enchantement ; il en fut de même du feu des Français, où pas un cri ne se faisait entendre. Seuls les gémissements des blessés troublaient ce calme effrayant.

“ Deux minutes encore—deux siècles—puis du côté des Allemands de grands cris : c'était la voix des officiers qui ordonnaient aux uhlans de reprendre la charge.

“ Ils partirent comme des flèches. Les sautois de leurs chevaux s'en-

fonçaient dans le sang ou achevaient leurs propres blessés ; mais malgré toute leur rapidité, il éprouvaient un temps d'arrêt, car les cadavres qui gisaient en travers de la rue formaient une espèce de barricade qu'il fallait franchir. Puis ils s'élançèrent cette fois encore en poussant leurs cris de guerre. Ils ne se doutaient pas que ces cris de triomphe étaient le signal de leur mort.

“ En effet, à peine avaient-ils ralenti, qu'un nouveau tourbillon de flammes passa sur le front des Français. Les balles sifflèrent et cette masse de cavaliers s'agita comme frappée par la foudre. Puis j'entendis un grand bruit ; la charge se fit entendre du côté des Français, et je les vis s'avancer rapidement, la baïonnette au bout du fusil.—Chose étonnante, ils ne tiraient que de rares coups de feu—sur les fuyards seulement.—La terrible baïonnette qu'ils maniaient avec une rapidité vertigineuse était seule employée ! Les cris de détresse ne pouvaient rien—on tuait—on tuait—c'était bien là une guerre terrible, une guerre nationale.

“ Quelques uhlands avaient échappé au massacre. Livides, effarés, couverts de sang et de boue, fous de terreur, ils couraient comme des hommes ivres dans la direction de l'infanterie prussienne qui n'avait pas pris part à cette action. Ces Allemands étaient persuadés que leurs escadrons suffisaient largement pour avoir raison de cette poignée de soldats.

“ Quand éclata ce feu de peloton, aussi terrible qu'inattendu, les officiers eux-mêmes furent déconcertés. Mais le sang-froid leur revint bientôt ; ils formèrent rapidement une première colonne d'attaque, qu'ils guidèrent dans la direction des Français. Le silence le plus absolu régnait devant eux.

“ Tout à coup le colonel prussien, monté sur un grand cheval de Westphalie, fit entendre le commandement de *halte!* Il croyait distinguer le canon d'un fusil français posé sur la tête d'un cheval mort. Sa colonne s'arrêta.

“ Mais un autre commandement, celui de *feu!* que j'avais entendu deux fois, poussé par la même voix, mâle et métallique, répondit à celui de l'officier prussien.

“ Cette fois encore tout sembla s'illuminer à la fois, le premier rang des Prussiens tomba comme fauché, mais de nouveaux soldats prirent leur place et répondirent à la fusillade de leurs ennemis. Tout à coup les Français sortirent de leur tranchée et tombèrent comme la foudre sur les Allemands. On se battit corps à corps pendant quinze minutes ; les maisons étaient trouées par les projectiles, mais les Prussiens, quoique huit fois supérieurs en nombre, ne pouvaient se déployer sur un aussi étroit espace et leur commandant venait d'être tué et ils battirent en retraite.

“ Les compagnies françaises construisirent à l'extrémité de la rue, en moins de dix minutes, une barricade qui les mettaient à l'abri des feux de

l'ennemi. Mais les phases de la bataille n'étaient point favorables aux Français. Dans la plaine et sur les pentes des collines, les masses prussiennes les débordaient de toutes parts. Des Prussiens, des Bavarois, Badois et Wurtembergeois, menaçaient de les envelopper.

“ Il faut songer à la retraite.

“ Ils l'exécutèrent après avoir salué d'une dernière et terrible décharge les Prussiens, qui, semblables à des bêtes fauves guettaient les parties faibles de leur refuge. (H. Noë.)

*
* *

L'épisode des Turcos (1er régiment), raconté par un correspondant Journal, n'est pas moins émouvant : “ Dans les exercices, en Afrique bondissaient à travers les palmiers-nains comme des chacals, l'œil en feu, les narines dilatées, aussi enivrés par cette pâle image de la guerre que s'ils en avaient eu sous les yeux l'émouvante réalité.

“ L'odeur de la poudre leur montait au cerveau dès les premiers coups de fusil ; ce n'était plus des hommes, mais des lions déchaînés.

“ On sonnait la retraite ; ils marchaient toujours. Les sous-officiers avaient toutes les peines du monde à les ramener.

“ — Tu n'entends donc pas la retraite ? leur disions-nous.

“ — *Bîtrite ! quisquî ci ? Macache sabir, macache comprendre !*

“ Et c'était tout ce qu'on pouvait en tirer.

“ Cette héroïque ignorance leur a coûté cinq cents prisonniers dans le combat de Wissembourg. Ils se précipitent sur les Prussiens, sans s'occuper de ce qui se passe derrière eux. Ils brisent, ils massacrent tout ce qui se trouve sur leur passage. Un régiment de la garde royale est tordu et broyé par cette trombe humaine.

“ Le reste de la division, écrasé par la supériorité numérique de ses adversaires, est forcé de céder ; le signal de la retraite se fait entendre, mais les turcos, suivant leur habitude, n'y prennent pas garde. Le général Douay court les prévenir au grand galop de son cheval. Une balle l'arrête dans sa course ; il tombe mortellement blessé. L'ardeur des turcos redouble ; ils fondent sur un autre régiment, jouent de la baïonnette avec une fureur qui touche au paroxysme, font un énorme trou dans la ligne de bataille ennemie, qu'ils traversent au pas de charge.

“ Imaginez-vous une faux à vapeur, promenée dans un champ de blé, écrit un témoin oculaire, et vous aurez une idée de cette attaque effrayante et sublime.”

“ Les voilà sur les derrières de l'armée ennemie. Le chef de bataillon qui les commande met froidement son lorgnon à l'œil :

“ — Tiens ! où sont nos camarades ? s'écrie-t-il.

“ Il les voit marcher au loin, en bon ordre ; il comprend la gravité de sa situation et essaye de faire, pour aller les rejoindre, une nouvelle trouée.

Mais que peuvent cinq cents hommes contre quarante mille ? Il est cerné de toutes parts et obligé de se rendre avec son héroïque détachement.”

L'écrivain a raison d'ajouter : “ De tels échecs équivalent à des victoires... Une armée qui combat comme la nôtre l'a fait jusqu'ici, peut éprouver des revers passagers, mais le résultat définitif ne peut être que glorieux !”

* *
*

Une anecdote encore à propos de cette affaire :

“ Hier, quelques turcos qui avaient pris part au combat, circulaient dans Haguenau ; l'un d'eux, accroupi contre une porte, gémissait et s'écriait :

“ Je suis seul, mes camarades sont morts ; mort aux Prussiens !

Et la voix de cet enfant du désert rencontrait mille échos dans la foule sympathique.

La bataille de Reichshoffen, livrée par le maréchal Mac-Mahon, accouru au secours de la division Douai, a eu pour théâtre les gorges très-profondes et très-boisées qui s'ouvrent sur la basse Alsace, entre Haguenau et Wissembourg. Les Vosges forment là une sorte de demi-cercle qui se divise en trois vallées ; c'est sur les collines qui séparent la vallée de Sauerbach de celle de Niederbronn que les troupes paraissent s'être engagées. Freychswillers, dont il est question dans la dépêche du quartier général, est au point de partage des deux vallées.

Quant à Reichshoffen, c'est un bourg de 2,713 habitants, à 19 kilomètres de Haguenau et 42 de Wissembourg. Les forges de Reichshoffen sont exploitées par la famille Dietrich.

* *
*

Voici maintenant un récit de la bataille envoyé au *National*, par son correspondant (le baron Schop) et qui nous paraît résumer avec exactitude les diverses phases de l'affaire. Cette courte page en donne mieux l'idée pour nous que les longues correspondances publiées par d'autres feuilles.

“ Dès six heures du matin, le canon tonnait devant le village de Freychswillers, non loin d'Haguenau, Mac-Mahon commande ; il n'a pas plus de trente ou quarante mille hommes pour résister à des forces quatre fois plus considérables et toujours renouvelées ; tout va bien jusqu'à midi ; le prince Frédéric-Charles perd du terrain, Freychswillers est repris ; le deuxième régiment de turcos charge à la baïonnette, il culbute tout ce qu'il rencontre. Mais à mesure que nos soldats font des prodiges de courage, l'ennemi débouche en masses compactes de la forêt ; l'artillerie prussienne prend position sur la lisière du bois et nous canonne sans discontinuer ; les fusées prussiennes mettent le feu au village.

“ Vers deux heures, quelques régiments commencent à faiblir ; le nombre des morts augmente de notre côté ; cependant rien n'est encore

désespéré. Mac-Mahon tient bon ; mais voilà que le bruit se répand que notre artillerie manque de munitions, que nos soldats n'ont plus de cartouches. La cavalerie tente un dernier effort. Les cuirassiers chargent bride abattue, du côté de la forêt. Mais chaque arbre cachait un Prussien qui tire à coup sûr. C'est alors que commence la *débandade*."

Pardon M. Texier (baron Schop), *débandade* n'est pas français, d'autant plus qu'ici le mot n'est point exact, la retraite ayant pu se faire grâce à l'énergie et au dévouement héroïque, sublime de ces cavaliers (cuirassiers et chasseurs) qui, dociles à la voix de leurs chefs, chargèrent, quand tout semblait perdu, les colonnes et les batteries ennemies, certains qu'ils allaient à la mort, mais qu'en se sacrifiant ils sauvaient l'armée. Pour nous ils sont plus grands que les héros de Thermopyles, ces braves, et leurs noms obscurs mériteraient de rayonner en lettres d'or, sur les murs du Panthéon. Nous pouvons espérer qu'ils sont écrits dans le ciel.

Une erreur du télégraphe, paraît-il, n'a pas permis au général de Faily d'arriver à temps sur le terrain pour secourir les nôtres et prendre l'ennemi entre deux feux ; le maréchal ne parle point de cette méprise dans son rapport officiel.

Mac-Mahon, dans cette terrible journée, a été admirable, héroïque. Témoin ce passage d'une lettre, écrite par un soldat, et que publie le *Progrès de Lyon* : " Les lignes ennemies se rompirent sous ce choc terrible. Nous étions sauvés ! Mais devant ces bataillons qui venaient ainsi par un élan désespéré d'échapper au massacre ou à la honte de la reddition en masse, devant ces régiments décimés, se dressa Mac-Mahon tenant son épée par la lame et la brandissant comme un assommoir ; il criblait de coups d'éperons son grand cheval noir couvert d'écume, troisième cheval de la journée.

" Son habit était en loques, sa cravate enlevée, sa chemise ouverte, laissant voir sa poitrine. Cet homme était superbe. Il enlevait le grand cheval pour se ruer dans le cercle de feu que nous venions de rompre.

" Les chasseurs revenaient à bride abattue, ils avaient, lancés par Duhesme, passé et repassé plusieurs fois à travers les lignes ennemies qu'ils culbutaient et sabraient. Les officiers prirent le grand cheval noir par la bride, les soldats crièrent : " *Mac-Mahon !* " et le général se raidissant sur ses étrières, embrassa d'un coup d'œil le champ de bataille et organisa son admirable retraite.

" A sept heures nous étions déjà en bonne et forte position. Mais Mac-Mahon était reparti en avant dans la vallée où l'armée prussienne décimé, à bout de force, ne pouvait poursuivre sa marche. Cet homme qui depuis l'aube était à cheval sous le feu de l'ennemi, cet homme qui avait tenu tête treize heures et vu tomber à ses pieds tous ses officiers d'ordonnance, met pied à terre et avec les infirmiers et ambulances passe trois heures à relever et secourir les blessés.

“ L'armée de Mac-Mahon est plus forte peut-être qu'avant cet échec. Elle est fanatique de son chef.”

*
* *

Quelques épisodes en courant : Pourrait-on trop exalter l'héroïsme des défenseurs du drapeau du 74^e de ligne dont vingt sont tombés successivement frappés, en se saisissant l'un après l'autre de l'aigle, que lui léguait son compagnon mourant ? Le vingt et unième plus heureux, a eu la gloire de recueillir, lui seul survivant, le précieux dépôt et d'empêcher qu'il ne devint le trophée de l'ennemi.

Un convoi de voitures est poursuivi ; trente hommes réunissent ces voitures, s'en font un rempart, et de là fusillent pendant une demi-heure les cavaliers qui tourbillonnent autour d'eux. Ils ne se rendent qu'après avoir brûlé leur dernière cartouche.

* * *

“ Une bonne nouvelle après ces récits tristes quoique glorieux :

“ Une vingtaine de turcos, du 2^e régiment, écrit-on de Strasbourg, presque tous blessés, sont arrivés après-midi, rapportant le drapeau du 56^e de ligne, qu'ils ont repris à l'ennemi ; ils l'ont immédiatement déposé entre les mains du colonel commandant la place. Celui-ci est monté aussitôt au balcon de l'hôtel de l'état-major et a montré ce drapeau, orné d'une couronne de laurier, à la foule qui était massée sur la place Kléber ; la vue de ce drapeau a été accueillie par des cris unanimes de “ Vive la France ! ” On a porté en triomphe ceux qui nous l'ont rendu.”

Ce drapeau retrouvé réduit, croyons-nous, à un seul les deux étendards dont les dépêches prussiennes annonçaient la prise.

Les soldats français, même prisonniers et blessés, à ce que raconte un journaliste français prisonnier lui-même, ne sont nullement découragés.

“ Un zouave me dit en me montrant une trentaine d'homme :

“ —Voilà tout ce qui reste du 3^e zouaves, les autres sont tués ou blessés. Mais il y a encore en France de quoi refaire des zouaves.”

A Forbach comme à Wissembourg, le voisinage des bois a favorisé l'approche des prussiens d'autant plus qu'on avait commis la faute d'abandonner les positions excellentes, conquises le 2 août à Sarrebruck, pour reprendre les anciens campements ; en arrière de la ville *la Brême d'or* à gauche, et les hauteurs de Spikern à droite. On croyait, d'après un bruit répandu par les Prussiens, ceux-ci en marche pour venir attaquer Sarreguemines, lorsque tout à coup des coups de feu partis du bois avertissent de la présence de l'ennemi. 40,000 hommes se trouvaient là contre lesquels, pendant trois heures, luttèrent le 66^e de ligne avec le 3^e chasseurs accourus de Forbach. Mais après des efforts inouis, il fallut abandonner *la Brême d'or* et reculer en se repliant sur Forbach.

“ Soudain, à cinq heures dit le correspondant d'un Journal, le

clairon retentit ; ce sont des régiments qui arrivent du camp de Saint-Avoid.

“ En moins de cinq minutes, les nouveaux venus ont pris leur ligne de bataille, et, d'un élan furieux, nos troupes s'élancent aux cris mille fois répétés, de : En avant !

“ Les Prussiens défendent le terrain pied à pied, mais rien ne peut résister à la furie française : en moins d'une demi-heure l'ennemi est rejeté dans ses positions primitives.

“ Il est cinq heures et demi, nous avons la victoire.

Hélas ! de ce maudit bois sortent de nouvelles troupes, plus nombreuses que les premières. De la route nous les voyons s'allonger dans la plaine comme un serpent.

“ Un choc formidable a lieu, mais rien ne peut résister à ce coin formidable de fer : Styring est repris par l'ennemi ; dans moins d'une heure, il sera à Forbach ; il ne reste qu'à fuir . . .

“ A ce moment, un spectacle formidable s'offre à nos yeux, et pour un moment nous cloue au sol.

“ Nos dernières troupes veulent tenter un suprême effort ; mourir pour mourir, elles préfèrent tomber en rendant coup pour coup.

“ Elles s'élancent sur la chaussée du chemin de fer, se rangent en bataille comme à la parade et ouvrent le feu à cent mètres. Tout coup porte et troue une poitrine ; nous voyons deux lignes de feu et une épaisse fumée qui monte.

“ Les mitrailleuses prussiennes déciment nos rangs, et les obus et les bombes tombent sur Forbach, qui prend feu. L'Hôpital est le premier atteint.

“ Pendant trente-cinq minutes dure cet horrible combat. Nous sommes parvenus à la lisière du bois ; avant de le franchir, nous jetons un dernier coup d'œil, un voile de fumée noire et épaisse nous empêche de rien distinguer.

“ Une voix forte parvient jusqu'à nous. Elle crie : Cessez le feu !”

UNE PREMIERE REVANCHE.

Reprenons la suite des événements. Le 11 août une dépêche annonçait l'interruption des communications avec Strasbourg, menacé d'un siège. Qu'importe, on peut compter sur le patriotisme de la garnison et des habitants ; “ puis, aurait dit Pelissier, le général Ulrich y commande ! ”

L'annonce de l'arrivée des ennemis à Nancy a causé plus d'émotion, mais Nancy est une ville ouverte et qu'il n'entraîne pas dans le plan de campagne de défendre. Une meilleure nouvelle a succédé à celle-ci. D'après la dépêche, l'armée française, après avoir quitté ses campements auprès de Metz, a été attaquée, au passage de la Moselle, (14 août) par les Prussiens repoussés avec de grandes pertes.

Ce combat, qui prend le nom de combat de *Borny*, et non de Longeville qu'on lui donnait d'abord, a été très-sérieux. On peut l'appeler une bataille puisque l'ennemi en demandant une armistice avouait 8,000 morts, ce qui suppose trois ou quatre fois autant de blessés. Nous avons perdu 1,000 hommes au plus.

L'attaque des Prussiens, si vigoureusement repoussés, avait pour but d'arrêter le mouvement combiné et concentrique du général en chef, qui, avec tant de promptitude et d'adresse, avait su réunir, dans le camp retranché de Metz, toutes les troupes malheureusement éparpillées le long de la frontière. Le maréchal Bazaine, qui est un véritable homme de guerre, joignant la pratique à la théorie, n'avait pu oublier que la tactique d'agir avec des masses, et à *coup d'hommes*, est de tradition dans l'armée prussienne, depuis Frédéric II. Jomini, cette grande autorité, nous dit à ce sujet : " Déjà les relations de Frédéric le Grand avaient commencé à m'initier dans le *secret* qui lui avait fait emporter la victoire miraculeuse de Leuthen (Lissa). Je m'aperçus que *ce secret* consistait dans la manœuvre très-simple de porter le gros de ses forces sur une seule aile de l'armée ennemie . . . je retrouvais la même cause aux premiers succès de Napoléon."

L'importance du mouvement exécuté avec tant de résolution et d'ensemble par l'armée sous les ordres du maréchal Bazaine, était si évidente pour les Prussiens que sur le lendemain, 16 août, ils ont de nouveau tenté d'entraver ce mouvement très-inquiétant pour eux. Ils voulaient, n'importe à quel prix, couper en deux l'armée du Rhin et l'empêcher en même temps de se mettre en communication avec les troupes de MacMahon et de Canrobert qui se massent au camp de Châlons.

Les Prussiens n'ont pas mieux réussi cette fois que la première. Voici, à ce sujet, la dépêche du maréchal, admirable dans son laconisme militaire :

" Hier, pendant toute la journée, j'ai livré bataille à l'armée prussienne entre Doncourt et Vionville.

" L'ennemi a été repoussé et nous avons passé la nuit sur les positions conquises. J'arrête quelques heures mon mouvement pour mettre mes munitions au grand complet.

" Nous avons eu devant nous le prince Frédéric-Charles et le général Steinmetz."

Dans une dépêche envoyée le lendemain nous trouvons quelques détails : " Un bataillon du 73e de ligne a détruit un régiment de lanciers prussiens et lui a enlevé son étendard. Il y a eu plusieurs charges de cavalerie très-brillantes ; dans l'une d'elles, le général Legrand a été tué en chargeant à la tête de sa division.

" Les généraux prussiens Dering et Wedel ont été tués et, aussi paraît-il, le prince Albert de Prusse (commandant de la cavalerie).—Le lendemain 17, il y a eu auprès de Gravelotte quelques combats d'arrière-

garde. On peut estimer approximativement à 150,000 hommes les forces que l'ennemi avait engagées contre nous dans la journée !”

“ Les conditions de la lutte sont absolument modifiées. Au début de la campagne, les Prussiens, en prenant l'initiative, nous contraignaient aux rencontres qu'ils avaient préparées ; aujourd'hui, il n'en est plus ainsi ; c'est nous qui manœuvrons, c'est nous qui menons la guerre, c'est nous qui la conduisons, pour ainsi dire, là où elle doit nous être propice ; sachons respecter le mystère qui entoure ces redoutables opérations d'où dépendent la gloire et la prospérité de la France.”

Cette amélioration sérieuse de la situation a été confirmée dans la séance du 18 à la Chambre par le compte de Palikao, qu'on en peut croire, car, dit M. Leguevel de Lacombe, dans le *Figaro* :

“ Celui-là ne s'exagère ni les victoires ni les défaites ; il mesure froidement la faible distance qui les sépare, il ne s'étonne de rien, il prend les choses comme elles sont, ayant seulement le soin d'en rabattre toujours un peu, soit en bien, soit en mal, pour rester dans la stricte vérité. Il se tient invariablement un peu au-dessous de l'opinion pour être sûr de s'élever au-dessus. Il la domine en l'amoindrissant.

“ Ainsi, quand il s'agit d'un combat heureux, il parle d'un léger avantage ; si l'ennemi a subi un échec grave, il dit que le résultat est satisfaisant. Il nous fallait un homme, très-calme, prodigieusement calme, et nous l'avons trouvé.”

Le discours si rassurant, dans sa franchise et sa brièveté, de l'illustre général, prouve l'exactitude de cette appréhension :

“ Sans vous apporter des nouvelles extraordinaires, dit-il, j'en ai de bonnes. Ainsi, il est constant que le corps du général Steinmetz a éprouvé des pertes telles, qu'il a été obligé de demander un armistice pour enterrer ses morts et enlever ses blessés. C'était pour gagner du temps.

“ Ce corps s'est retiré à Saint-Mihiel pour pouvoir opérer sa jonction avec le corps du prince royal, qui se dirige sur Bar-le-Duc. Mais il est tellement affaibli, que toutes les nouvelles que j'ai reçues de Saint-Mihiel, du préfet, des paysans, de tout le monde, constatent qu'il est obligé de s'arrêter, et ne pourra pas faire sa jonction, comme il l'espérait, à Bar-le-Duc ; ce fait prouve à quel point il a été sérieusement frappé.

“ Enfin, une nouvelle que je vous donne comme certaine, c'est que le corps entier des cuirassiers blancs de M. de Bismark a été anéanti. Il n'en reste pas un. (Sensation.)

“ L'esprit des populations envahies est excellent. Une dépêche que j'ai reçue m'annonce que des dragons ayant fait une reconnaissance dans un village, des paysans organisés militairement en franc-tireurs sont sortis armés, ont tué dix dragons et ramené des prisonniers.

“ Je ne donne pas ce fait comme un succès prodigieux, je le cite seulement comme un excellent exemple pour tous les Français.

“ Ce qui confirme l'insuccès de l'armée prussienne, c'est qu'une dépêche de source prussienne, qui nous arrive par Bruxelles, annonce, d'après la *Gazette de Prusse*, qu'on s'est battu le 16, sans ajouter un seul mot.

“ Si l'ennemi avait eu le plus léger succès sur un point quelconque, vous connaissez assez son esprit pour savoir qu'il en aurait fait une victoire, un triomphe. Il se borne à dire qu'on s'est battu le 16, et rien de plus.”

A propos des francs-tireurs, voici un autre épisode qui nous prouve leur utilité :

Quarante d'entre eux (les Vosgiens), embusqués derrière leurs forteresses de rochers, ont empêché de passer une division prussienne, en lui tuant plus de cinq cents hommes—*sans en perdre un seul*. A la fin, lassés et épouvantés, les Prussiens ont rebroussé chemin et cherché un autre défilé.

Nos lecteurs ne liront pas avec moins d'intérêt ce que le *Paris-Journal* nous raconte de l'élan patriotique des populations de l'Ouest :

“ La catholique Vendée ne pouvait voir sans frémir le sol français souillé par la Prusse protestante. Aussi vient-elle de se soulever en masse contre l'invasion étrangère comme aux beaux jours de la chouannerie. Une lettre que nous avons sous les yeux évalue à près de cinquante mille les volontaires qui sont partis de ce seul coin de la France et parmi lesquels il y a jusqu'à des vieillards de soixante-dix ans.

“ Ils se sont mis en marche lundi, après avoir entendu la messe et fait bénir leurs armes par les curés. Le Bocage tout entier offrait, paraît-il, le plus imposant coup d'œil. Les églises étant trop petites dans beaucoup d'endroits, la messe fut dite en plein air au milieu d'un immense concours de populations. Tous ces soldats bretons arriveront dans quelques jours au camp de Châlons, où leur présence sera accueillie comme le mérite leur patriotisme.”

N'est-ce pas admirable ? Admirable aussi l'empressement de ces braves militaires, de ces *pompiers* à l'allure martiale qu'on rencontre en si grand nombre dans les rues de Paris et accourus au premier appel du fond de leur province, pour fortifier la garnison de Paris, (maintenant commandée par le général Trochu), ou, s'il était besoin, pour rejoindre l'armée !

Dieu soit béni, qu'il y ait encore en France tant de bons et vaillants cœurs !

On ne peut qu'applaudir à l'initiative prise par le *Figaro* qui a ouvert une souscription pour offrir une épée d'honneur au maréchal Mac Mahon, l'héroïque vaincu du 6 août. Quoique le chiffre de la souscription individuelle ne dût pas dépasser 50 centimes, en quelques jours la somme reçue était considérable, sans compter les envois en nature, émeraude, turquoises, diamants, etc., destinés à orner la poignée. Le total de la souscription n'est point connu encore ; mais dès à présent on peut être certain que le

présent sera royal, jamais trop beau, trop riche d'ailleurs pour celui à qui on veut l'offrir et qui l'a si glorieusement mérité : " Que tous sachent bien, dit Jomini, que la fermeté dans les revers est plus honorable que l'enthousiasme dans les succès, car il ne faut que du courage pour enlever une position ; il faut de l'héroïsme pour faire une retraite difficile devant un ennemi victorieux et entreprenant, sans se laisser déconcerter et en lui opposant un front d'airain. Il est du devoir du prince de récompenser une belle retraite à l'égal de la plus belle victoire."

Dans la séance du samedi 20, le comte de Palikao, avec sa réserve ordinaire qui donne d'autant plus confiance, a annoncé à la Chambre que " le 18, trois corps de l'armée prussienne se sont réunis contre le corps d'armée du maréchal Bazaine et que, au lieu d'avoir eu un succès comme nos ennemis voudraient le faire croire, différents renseignements, qui paraissent dignes de foi, m'annoncent qu'ils ont été rejetés dans les carrières de *Jarmont*."

Quoique partiels, ces avantages successifs ont une importance sérieuse et sont de nature à nous rassurer sur l'avenir, mais d'ailleurs sans refroidir notre zèle et notre ardeur. Plus que jamais il faut redoubler d'efforts pour mériter et conquérir le succès définitif. Sans négliger aucun des moyens humains, n'oublions pas que c'est Dieu qui tient dans ses mains la victoire ou la défaite, et ne nous laissons pas de faire une sainte violence au ciel qui ne délaissera pas cette France qu'un illustre pontife appelait le royaume *christianissime*.

C'est dans cette confiance que Mgr l'archevêque de Paris, dans une nouvelle lettre à son clergé, dit entre autres choses : " Je crois répondre à des préoccupations augustes et généreuses, en disant que nous *ratifions l'acte solennel par lequel notre pays a été consacré à la Vierge Marie*.

" Nous déclarons, comme s'exprimait le chef de l'État il y a plus de deux siècles, nous déclarons que, prenant la très-sainte et la très-glorieuse Vierge pour protectrice spéciale de notre royaume, nous lui consacrons particulièrement notre personne, notre État, notre couronne et nos sujets ; la suppliant de nous inspirer une si sainte conduite et de défendre avec tant de soin ce royaume que, soit en temps de guerre, soit en temps de paix, il ne sorte point des voies de la grâce qui conduisent à celles de la gloire."

" Ce vœu, toutes les femmes chrétiennes voudront le renouveler dans les circonstances où nous sommes, etc., etc. "

La conduite de nos ennemis est faite pour ajouter à notre espérance, s'il est vrai comme on l'affirme de divers côtés, qu'ils oublient aussi complètement les lois de l'humanité. Voici par exemple ce qu'écrivit M. Chabrilat :

" Sur notre droite on venait de fusiller, *sans jugement, sept* individus, et je sus le lendemain, par un officier, qu'on en avait fusillé *dix-huit*, tant de Gunstett que de Wœrth, le curé de Gunstett en tête, tous accusés d'avoir tiré sur les soldats."

Mais déjà les justices d'en haut commencent : le général Wredel, et non Wedel, qui a été tué à Vionville le 16 août, est précisément celui qui la veille incendiait le village d'Ancy.

—Il faut que justice soit faite ! criait ce furieux.

C'est un boulet qui s'est chargé de faire justice.

Dans le régiment des cuirassiers blancs anéanti dans l'une des dernières batailles, se trouvaient les fils de M. Bismark, qui *tous deux* ont péri, à ce qu'on assure. Si le fait se confirme, nous pourrions dire avec M. A. Millaud dont la prose cette fois vaut les vers : " Et Bismark, foudroyé par cette nouvelle, sentit son orgueil s'éteindre dans son cœur et il entendit une voix qui lui disait :

—Pour tant d'hommes que ton ambition a fait tuer, pour tant de sang que tu as fait verser sur les champs de bataille, Dieu s'est payé en t'élevant tes deux fils."

LE CLERGE FRANÇAIS PENDANT LA GUERRE.

Un certain nombre de pétitions ont été présentées au corps législatif, demandant que l'on incorpore dans l'armée les séminaristes, les frères et religieux convers de tous ordres.

S'il s'agit, dans les circonstances présentes, de stimuler le patriotisme du clergé français, la précaution est inutile. Sans parler d'un grand nombre de séminaristes et de religieux non engagés dans les ordres sacrés qui dès les premiers bruits de la guerre se sont enrôlés dans l'armée, il suffit de jeter un coup d'œil sur les journaux de Paris et de la province pour constater que l'Eglise de France s'impose autant que toute autre classe de la société les plus grands et les plus généreux sacrifices. La plupart des établissements diocésains ont été mis à la disposition des blessés militaires. Les séminaristes et les membres des congrégations religieuses se proposent en qualités d'infirmiers. Les dons et les souscriptions du clergé atteignent une importance exceptionnelle. Dans les églises on fait des quêtes fréquentes au bénéfice de notre armée. Au pied de tous les autels le sacerdoce prie et lève les mains au ciel pour ceux qui combattent. Des aumôniers se pressent aux portes de toutes les ambulances pour y exercer leur ministère sacré, et le nombre de ceux qui s'offrent pour un si pénible labeur est encore beaucoup au-dessus des besoins, quelque grands qu'ils puissent être. Il faut vouloir absolument méconnaître le mouvement patriotique qui s'est emparé du clergé français pour accuser aujourd'hui son dévouement.

Voudrait-on faire comprendre au clergé qu'il n'a en ce moment d'autre manière de servir la patrie que de courir sur l'ennemi et de le frapper ? Mais ne doit-il y avoir que des combattants ? Ne peut-on aider au triomphe prochain par d'autres moyens que par les armes ? N'est-il pas permis de travailler au salut de la patrie en se contentant d'exposer sa vie sans menacer celle d'autrui ? C'est là un sublime rôle pour le clergé, et il l'accepte avec empressement. Le prêtre, le séminariste, le religieux, ignorent l'art terrible de la guerre ; ils le doivent ignorer. Leur science ne doit pas aller au-delà du sacrifice personnel. Inexpérimentés en tout ce qui regarde le secret de nuire, ils doivent être pénétrés de l'esprit de charité qui porte à l'abnégation complète et absolue. Qu'on leur laisse ce privilège du dévouement désarmé. Il n'est pas sans utilité ni sans gloire.

VOLTAIRE ET LA PRUSSE.

Bien que tout le monde sache que Voltaire a insulté la France et glorifié la Prusse, il faut reproduire ici quelques-uns de ses propos. Les circonstances leur donnent un sel particulier et feront mieux juger les hommes d'Etat français qui lui font rendre un culte au moment où les Prussiens marchent sur Paris.

A diverses dates, Voltaire écrit à Frédéric, roi de Prusse :

“ Vous êtes fait pour être MON *roi*, bien plus assurément que saint François d'Assise ou saint Dominique pour être mes saints. C'est donc à MON *roi* que j'écris. . . ”

Votre esprit, votre ardeur guerrière
Des Français, se feront chérir ;
Vous aurez le double plaisir
Et de nous vaincre et de nous PLAIRE... ”

“ L'envoyé de Votre Majesté peut dire à présent : LES FRANÇAIS SONT TOUS PRUSSIENS. . . ”

“ O Paris, sois digne, *si tu peux*, du vainqueur que *tu recevras dans ton enceinte* irrégulière et crottée. . . ”

“ Sire, me voilà dans Paris ; c'est, je crois, VOTRE CAPITALÉ. . . ”

“ Je n'y puis plus tenir, le côté de votre aimant *m'attire* trop fort, tandis que le côté de l'aimant de la France ME REPOUSSE. . . ”

Frédéric avait gagné contre la France, en 1757, la sanglante bataille de Rosbach, qui fut une sorte de Waterloo. Un homme adressa en français des félicitations joyeuses au vainqueur. C'était Voltaire. Il écrivit coup sur coup deux lettres à Frédéric, qui lui répondit : “ Je vous remercie *de la part que vous prenez* aux heureux hasards qui m'ont secondé. ”

Six mois après, Voltaire y revient, cette fois en vers :

Héros du Nord, je savais bien
Que vous aviez vu les derrières
Des guerriers du roi très-chrétien,
A qui vous taillez des croupières ;
Mais que vos rimes familières
Immortalisent les beaux c. . .
De ceux que vous avez vaincus,
Ce sont des faveurs singulières. . .
Nos blancs-poudrés sont convaincus
De tout ce que vous savez fuir. . .

Sept ans après, il y revient encore. Il écrit à Frédéric (27 avril 1765), qui lui avait envoyé son portrait :

“ Il n’y a point de Welche (1) qui ne tremble en voyant ce portrait-là.
C’est précisément ce que je voulais.”

Tout Welche qui vous examine
De terreur panique est atteint,
Et chacun dit à votre mine
Que dans *Rosbach* on vous a peint.

Déjà Voltaire disait à Frédéric, le 28 mars 1775 :

“ Toutes les fois que j’écris à Votre Majesté sur une affaire un peu sérieuse, je tremble *comme nos régiments à Rosbach.*”

Ailleurs :

M. Chevreau peut trouver ici un mot à répondre : L’enceinte de Paris est régulière et nos rues sont bien tenues. Paris serait donc *digne* maintenant aux yeux de Voltaire de recevoir un roi de Prusse.

Reprenons nos citations :

“ Tandis que Votre Majesté fait probablement manœuvrer trente ou quarante mille guerriers, je crois ne pouvoir mieux prendre mon temps pour lui présenter la bataille de Rosbach dessinée par d’Estallonde...”

Chaque peuple, à son tour, a régné sur la terre
Par les lois, par les arts, et surtout par la guerre.
Le siècle de la Prusse est à la fin venu.

.....
.....
Quoi ! c’est donc cet heureux vainqueur
Et de l’Autriche et de la France !

Le 17 novembre 1774 :

“ Vous apprendrez aux Welches à détester le fanatisme, *comme vous leur avez appris le métier de la guerre, si tant est qu’ils l’aient appris.*

Le 7 décembre 1774, encore la pensée favorite :

“ Vous souvenez-vous d’une pièce *charmante* que vous daignâtes m’envoyer il y a plus de quinze ans, dans laquelle vous dépeigniez si bien :

Ce peuple sot et volage,
Aussi vaillant au pillage
Que LACHE DANS LES COMBATS ?

En mai 1775 :

L’uniforme prussien ne doit servir qu’à FAIRE METTRE A GENOUX LES WELCHES.”

Voilà l’homme dont la statue a été érigée, le 14 du mois d’août dernier sur une place publique de Paris avec l’agrément de l’autorité, au milieu d’une guerre où les Prussiens ont déjà fait tant de mal aux Français. C’est un grand scandale et une incroyable sottise.

Tout se tient : tandis qu’on honore Voltaire, on laisse le champ libre à l’Italie au sujet du pouvoir temporel du Pape.

(1) C’est-à-dire que Voltaire nommait les Français.